



RCI FINANCE MAROC

DOCUMENT DE REFERENCE RELATIF A L'EXERCICE 2018 ET AU PREMIER SEMESTRE 2019

Enregistrement de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC en date du 20 novembre 2019 sous la référence EN/EM/005/2019.

Le présent document de référence ne peut servir de base pour effectuer du démarchage ou pour la collecte des ordres dans le cadre d'une opération financière que s'il fait partie d'un prospectus dument visé par l'AMMC.

AVERTISSEMENT

Le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC. L'enregistrement du document de référence n'implique pas authentification des informations présentées. Il a été effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée.

L'attention du public est attirée sur le fait que le présent document de référence ne peut servir de base pour le démarchage financier ou la collecte d'ordres de participation à une opération financière s'il ne fait pas partie d'un prospectus visé par l'AMMC.

Le présent document de référence peut faire l'objet d'actualisations ou de rectifications. Les utilisateurs de ce document de référence sont appelés à s'assurer de disposer, le cas échéant, desdites actualisations et rectifications.

SOMMAIRE

I.	ABREVIATIONS	5
II.	DEFINITIONS.....	6
PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES		7
I.	LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	8
II.	LES COMMISSAIRES AUX COMPTES	9
III.	L'ORGANISME CONSEIL	10
IV.	LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE	11
PARTIE II. PRESENTATION GENERALE DE RCI FINANCE MAROC		12
I.	RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL	13
II.	RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL DE RCI FINANCE MAROC.....	15
III.	ENDETTEMENT DE RCI FINANCE MAROC	19
PARTIE III. GOUVERNANCE DE RCI FINANCE MAROC		25
I.	ASSEMBLEES GENERALES	26
II.	ORGANES D'ADMINISTRATION	29
III.	ORGANES DE DIRECTION.....	35
PARTIE IV. ACTIVITE DE RCI FINANCE MAROC.....		42
I.	HISTORIQUE DE L'EMETTEUR.....	43
II.	APPARTENANCE DU GROUPE RCI FINANCE MAROC A RCI BANK & SERVICES ET AU GROUPE RENAULT	45
III.	FILIALE DE RCI FINANCE MAROC.....	54
IV.	SECTEUR D'ACTIVITE DE RCI FINANCE MAROC.....	56
V.	PRODUITS DE RCI FINANCE MAROC.....	83
PARTIE V. INFORMATION ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES		94
I.	POLITIQUE RSE	95
II.	RESSOURCES HUMAINES	98
PARTIE VI. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT ET MOYENS TECHNIQUES		102
I.	STRATEGIE D'INVESTISSEMENT	103
II.	MOYENS TECHNIQUES ET INFORMATIQUES DE RCI FINANCE MAROC	104
PARTIE VII. SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE DE RCI FINANCE MAROC		109
I.	INFORMATIONS FINANCIERES CONSOLIDEES SELECTIONNEES ENTRE 2016 ET 2018	110
II.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	111
III.	PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION	117
IV.	ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	118
V.	ANALYSE DE LA SOLVABILITE ET STRUCTURE DU BILAN CONSOLIDE.....	129

VI.	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	135
PARTIE VII. SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE SEMESTRIELLE DE RCI FINANCE MAROC 137		
I.	PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET DES PRINCIPAUX INDICATEURS SEMESTRIELS.....	138
II.	ATTESTATIONS DES AUDITEURS INDEPENDANTS SUR LES COMPTES SEMESTRIELS	139
III.	PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION	143
IV.	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE SEMESTRIEL	144
V.	ANALYSE DE LA SOLVABILITE ET STRUCTURE DU BILAN CONSOLIDE SEMESTRIEL	150
PARTIE VIII. PERSPECTIVES.....		154
PARTIE IX. FAITS EXCEPTIONNELS.....		157
PARTIE X. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES		159
PARTIE XI. FACTEURS DE RISQUE		161
VI.	RISQUE CLIENT.....	162
VII.	RISQUE DE TAUX DE SORTIE.....	162
VIII.	RISQUE TAUX REFINANCEMENT.....	162
IX.	RISQUE DE LIQUIDITE	162
X.	RISQUE DE MODIFICATION DU CADRE REGLEMENTAIRE.....	163
XI.	RISQUE FISCAL	163
XII.	RISQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPE	163
XIII.	RISQUE OPERATIONNEL	164
XIV.	LE RISQUE DE DEPENDANCE AUX VENTES DE RENAULT AU MAROC.....	164
XV.	LE RISQUE LIE A LA COMPOSITION DU PORTEFEUILLE CLIENTS DE RCI.....	164
XVI.	LE RISQUE LIE A LA CONCENTRATION DE CERTAINS CONCESSIONNAIRES DANS L'ENCOURS RESEAU DE RCI.....	165
XVII.	LE RISQUE DE CHANGE.....	165
PARTIE XII. ANNEXES.....		166

I. Abréviations

ALM	<i>Asset and Liability Management (Gestion Actif-Passif)</i>
APSF	Association Professionnelle des Sociétés de Financement
BAM	Bank Al Maghrib
BNR	Bénéfice Net Réel
BNS	Bénéfice Net Simplifié
BSF	Bons de Sociétés de Financement
CAF	Capacité d'autofinancement
CBU	Completely Built-Up
CKD	Completely Knocked Down
CMR	Caisse Marocaine des Retraites
CT	Court terme
ESM	Encours Sain Moyen
IR	Impôt sur le Revenu
IS	Impôt sur les Sociétés
LOA	Location avec Option d'Achat
LCP	Livraison contre paiement
MMAD	Millions de dirhams
NS	Non significatif
PCEC	Plan Comptable des Établissements de Crédit
PME - PMI	Petites et Moyennes Entreprises – Petites et Moyennes Industries
PNB	Produit Net Bancaire
PPR	Paierie Principale du Royaume
PSA	Peugeot S.A.
RCI BS	RCI Banque and Services
RCI FM	RCI Finance Maroc
RDFM	Renault Dacia Finance Maroc
ROE	Return On Equity (Rentabilité des Fonds Propres)
ROA	Return On Assets (Rentabilité des Actifs)
SAAR	Système d'Aide à l'Appréciation du Risque
SI	Système d'information
TMIC	Taux Maximum des Intérêts Conventionnels
VAR	Variation
VIO	Véhicules importés d'occasion
VN	Véhicules neufs
VO	Véhicules d'occasion
VP	Véhicules particuliers
VUL	Véhicules utilitaires légers

II. Définitions

Asset And Liability Management	La Gestion Actif-Passif (Asset and Liability Management, en anglais ou ALM), par référence aux deux volets d'un bilan comptable, est pratiquée notamment par les banques et autres organismes financiers. Elle s'apparente pour une banque à une direction financière. Elle revient à s'assurer que l'équilibre entre types de ressources financières et types d'emplois financiers est tel qu'il n'y ait pas de risque de solvabilité ou de liquidité, tout en optimisant la rentabilité générale.
Coefficient d'exploitation	Rapport entre les Charges Générales d'Exploitation et le Produit Net Bancaire
Créances en souffrance	Les créances clients sur lesquelles porte un risque de recouvrement. Elles sont classifiées par degré de risque et provisionnées en application de la circulaire BAM n°19/G/2002.
Crédit Automobile Classique	Crédit amortissable affecté à l'acquisition d'un véhicule.
Crédit personnel	Crédit amortissable non affecté à l'acquisition d'un bien.
Crédit Revolving	Appelé également crédit renouvelable, ce dernier consiste à offrir une réserve d'argent permanente au client qui l'utilise en partie ou en totalité, les intérêts n'étant dus que sur le montant effectivement utilisé.
Encours comptable net	Somme des postes du bilan suivants : - Créances envers la clientèle ; - Créances acquises par affacturage ; - Immobilisations données en crédit-bail et location.
Encours comptable brut	Somme de l'encours comptable augmenté du stock de provisions constituées pour couvrir les créances en souffrance liées à ces encours.
Encours sain	Capital dû par les clients et/ou le réseau (y compris contributions des Constructeurs et du Réseau, frais de dossier et coûts de distribution étalables). Sont exclus : l'encours incidenté échou, l'encours douteux et l'encours compromis (puisque l'on parle d'encours sain d'intérêts). Sont inclus : les encours incidentés à échoir et non incidentés.
Location avec option d'achat	Formule de financement destinée à l'acquisition de biens d'équipements (véhicules, ordinateurs,...) permettant au client de jouir du bien sans en être propriétaire en contrepartie du versement de loyers mensuels. Le client a la possibilité d'acquies le bien en fin de contrat en levant l'option d'achat. Bien que locataire du bien, l'utilisateur doit néanmoins s'acquies des charges comme s'il en était propriétaire.
Prêt affecté	Crédit dont l'octroi est subordonné à l'acquisition d'un bien ou d'un service.
Prêt non affecté	Crédit dont l'octroi n'est pas subordonné à l'acquisition d'un bien ou d'un service.
Production	Somme des montants financés durant un exercice par une société de crédit.
Taux de contentialité	Le taux de contentialité correspond au rapport entre le montant des créances en souffrance et l'encours financier.

PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES

I. Le Président du Conseil d'Administration

I.1. Identité

Dénomination ou raison sociale	RCI Finance Maroc
Représentant légal	Claudio VEZZOSI
Fonction	Président du Conseil d'Administration
Siège social	44 Boulevard Khalid Ibnou Loualid – Ain Sebaa – Casablanca Maroc
Numéro de téléphone	(212) 5 22 34 97 00
Numéro de fax	(212) 5 20 48 21 98
Adresse électronique	claudio.vezzosi@rcibanque.com

I.2. Attestation

Objet : Document de Référence relatif à l'exercice 2018 et au premier semestre 2019 de RCI Finance Maroc

Le Président du Conseil d'Administration atteste que les données du présent document de référence dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité.

Elles comprennent toutes les informations nécessaires au public pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de RCI Finance Maroc. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Casablanca, le 19 Novembre 2019

Claudio VEZZOSI

Président du Conseil d'Administration

II. Les Commissaires aux Comptes

Prénom et nom	Fouad Lahgazi	Sakina Bensouda Korachi	Abdeslam Berrada Allam
Dénomination ou raison sociale	KPMG	Deloitte Audit	Ernst & Young
Adresse	40, Boulevard d'Anfa – Casablanca	Bd Sidi Mohammed Benabdellah Bâtiment C – Tour Ivoire 3 – 3ème étage La Marina - Casablanca	37, Boulevard Abdellatif Ben Kaddour – Casablanca
Numéro de téléphone	(212) 5 22 29 33 04	(212) 5 22 22 47 34	(212) 5 22 95 79 00
Numéro de fax	(212) 5 22 29 33 05	(212) 5 22 22 47 59	(212) 5 22 39 02 26
Adresse électronique	flahgazi@kpmg.com	sbensouda@deloitte.com	Abdeslam.berrada@ma.ey.com
Date du 1er exercice soumis au contrôle	2014	2017	2007
Date de début du mandat actuel	2017	2017	2013
Date d'expiration du mandat actuel	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2019	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2019	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2016

II.1. Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux comptes annuels consolidés et sociaux pour les exercices clos aux 31 décembre 2016, 2017 et 2018 et aux situations intermédiaires des comptes semestriels sociaux et consolidés au 30 juin 2018 et au 30 juin 2019

Objet : Document de Référence relatif à l'exercice 2018 et au premier semestre 2019 de RCI Finance Maroc

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans le présent document de référence en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec :

- Les états de synthèse annuels consolidés tels qu'audités par les Co-commissaires aux comptes KPMG et Ernst & Young au titre de l'exercice 2016, et par nos soins au titre des exercices 2017 et 2018.
- Les états de synthèse annuels sociaux tels qu'audités par les Co-commissaires aux comptes KPMG et Ernst & Young au titre de l'exercice 2016, et par nos soins au titre des exercices 2017 et 2018.
- Les situations intermédiaires des comptes semestriels consolidés ayant fait l'objet d'un examen limité par nos soins au titre du semestre clos au 30 juin 2018 et au 30 juin 2019.
- Les situations intermédiaires des comptes semestriels sociaux ayant fait l'objet d'un examen limité par nos soins au titre du semestre clos au 30 juin 2018 et au 30 juin 2019.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, fournies dans le présent document de référence, avec les états de synthèse précités.

Casablanca, le 19 Novembre 2019

Deloitte Audit

KPMG

Sakina Bensouda Korachi

Fouad Lahgazi

Associée

Associé

III. L'organisme conseil

III.1. Identité

Dénomination ou raison sociale	Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie
Représentant légal	Mohamed ABOU EL FADEL
Fonction	Responsable Corporate Finance
Adresse	26, Place des Nations Unies - Casablanca - Maroc
Numéro de téléphone	Tél : +212 5 22 46 10 00
Adresse électronique	mohamed.abouelfadel@bnpparibas.com

III.2. Attestation

Objet : Document de Référence relatif à l'exercice 2018 et au premier semestre 2019 de RCI Finance Maroc

Le présent document de référence a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse des éléments juridiques, comptables, fiscaux et financiers ainsi que l'analyse de l'environnement économique et financier de la RCI Finance Maroc.

Le contenu de ce Document de Référence a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- Les requêtes d'informations et d'éléments de compréhension auprès de la Direction Générale de RCI Finance Maroc ;
- Les comptes sociaux et consolidés et des rapports d'activité afférents aux exercices 2016, 2017 et 2018 ;
- Les rapports généraux des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de RCI Finance Maroc pour les exercices 2016, 2017 et 2018 ;
- Les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés IFRS de RCI Finance Maroc pour les exercices 2016, 2017 et 2018 ;
- Les situations intermédiaires des comptes semestriels consolidés et sociaux de RCI Finance Maroc au 30 juin 2018 et au 30 juin 2019 ;
- Les rapports d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et sociaux de RCI Finance Maroc au 30 juin 2018 et au 30 juin 2019 ;
- La lecture des procès-verbaux des organes d'administration et des assemblées d'actionnaires de RCI Finance Maroc relatifs aux exercices précités et jusqu'à la date d'enregistrement ;
- Les commentaires, analyses et statistiques recueillies auprès de l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement ;

A notre connaissance, le document de référence contient toutes les informations nécessaires au public pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de RCI Finance Maroc. Il ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Mohamed ABOU EL FADEL
Responsable Corporate Finance
BMCI

IV. Le responsable de l'information et de la Communication financière

Responsable	Louis Baptiste
Fonction	Directeur Administratif et Financier
Adresse	44 Boulevard Khalid Ibnou Loualid – Ain Sebaa – Casablanca - Maroc
Numéro de téléphone	+212 5 20 48 28 56
Numéro de fax	+ 212 5 22 48 29 80
Adresse électronique	louis.baptiste@rcibanque.com

PARTIE II. PRESENTATION GENERALE DE RCI FINANCE MAROC

I. Renseignements à caractère général

Dénomination sociale	RCI Finance Maroc
Siège social	44, Boulevard Khalid Ibnou Loualid, Ain Sbaa, Casablanca
Téléphonie / Télécopie	Tel : (212) 5 22 76 97 54 Fax : (212) 5 22 34 98 85
Site Web	www.rcifinance.ma
Forme juridique	Société Anonyme à Conseil d'Administration régie par la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée et par la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés.
Date de constitution	03/10/2007
Durée de vie	La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce, sauf dissolution anticipée ou prorogation prévue par les statuts ou par la loi
N° Registre du commerce	171 495, tribunal de Casablanca
Exercice social	Du 1er janvier au 31 décembre
Objet social	<p>Selon l'article 2 des statuts, la société a pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Les opérations d'affacturage, notamment par voie de recouvrement et/ou de mobilisation des créances commerciales ; <input type="checkbox"/> Les opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat et assimilées ; <input type="checkbox"/> Les opérations de crédit à la consommation ; <input type="checkbox"/> La prise d'intérêt directe ou indirecte tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en participation avec toute personne physique ou morale sous quelque forme que ce soit dans toutes opérations par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, souscription ou achat de titres ou de droits sociaux, fusion, alliance, association ou autrement ; <input type="checkbox"/> Et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières, mobilière ou autres se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à l'objet social décrit ci-dessus et à tout objet similaire ou connexe susceptible de faciliter, ou de favoriser ou non le développement de la société et de son activité.
Capital social au 30 septembre 2019	MAD 289 783 500 divisé en 2 897 835 actions de MAD 100 chacune
Consultation des documents juridiques	Les documents juridiques de la société et notamment les statuts, les procès-verbaux des Assemblées Générales et les rapports des commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège social de RCI Finance Maroc
Textes législatifs et réglementaires applicables à RCI Finance Maroc	<p>Textes régissant RCI Finance Maroc de par sa forme juridique</p> <p>La société est régie par le droit marocain, la loi n° 17-95, relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée.</p> <p>Textes régissant RCI Finance Maroc de par son activité</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le dahir n°1-14-1993 portant promulgation de la loi 103-12 régissant les établissements de crédits et organismes assimilés ; <p>Textes régissant RCI Finance Maroc de par son émission de BSF</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> le Dahir n° 1-14-193 portant promulgation de la loi n°43-12 relative à l'AMMC <input type="checkbox"/> la loi 44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne, promulguée par le dahir n°1-12-55 du 14 safar 1434 (28 décembre 2012), <input type="checkbox"/> Les dispositions de la loi n° 35-94 relative à certains titres de créances négociables telle que modifiée et complétée ;

- Par le Dahir n° 1-96-246 du 09 janvier 1997 portant promulgation de la loi n° 35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs tel que modifié et complété ;
- Le règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°932- 98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 ;
- L'arrêté du ministre des finances et des investissements extérieurs relatifs à certains titres de créances négociables n° 2560-95 du 9/11/95 tel que modifié et complété ;

- Le règlement général de l'AMMC approuvé par l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 2169-16 du 14 juillet 2016 ;

- Les circulaire de l'AMMC

Régime Fiscal	RCI Finance Maroc est soumise, en tant que société de financement, à l'impôt sur les sociétés de 37% et à une TVA 10% pour l'activité crédit amortissable et de 20% pour l'activité leasing.
Tribunal compétent en cas de litige	Tribunal du Commerce de Casablanca

Source : RCI Finance Maroc

II. Renseignements sur le capital de RCI Finance Maroc

II.1. Composition du capital

A fin septembre 2019, le capital social de la société s'établit à MAD 289 783 500, intégralement libéré. Il est divisé en 2 897 835 actions d'un nominal de MAD 100 chacune.

II.2. Historique du capital social

RCI Finance Maroc a été créée en 2007 avec un capital social de 123 000 000 MAD, composé de 1 230 000 actions d'un nominal de MAD 100 chacune.

Une augmentation de capital de MAD 166 783 500 a été décidée par assemblée générale mixte le 15 mai 2013.

Suite à l'augmentation de capital de 166 783 500 MAD réalisée en juin 2013 et entièrement souscrite par RCI Banque SA, le capital social de RCI Finance Maroc s'établit à 289 783 500 MAD au 31 décembre 2014. La dite augmentation de capital a été réalisée par la création de 1 667 835 nouvelles actions entièrement souscrites et libérées en numéraire par RCI Banque SA.

Depuis 2014, aucune opération sur le capital de RCI Finance Maroc n'a été réalisée.

II.3. Evolution de l'actionnariat

La structure de l'actionnariat de l'émetteur n'a connu aucun changement au cours des cinq dernières années. L'actionnariat de RCI Finance Maroc sur les cinq dernières années se présente comme suit :

Actionnaires	2014		2015		2016		2017		2018	
	Nombre d'actions et de droits de vote détenus	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions et de droits de vote détenus	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions et de droits de vote détenus	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions et de droits de vote détenus	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions et de droits de vote détenus	% du capital et des droits de vote
RCI Banque	2 897 831	99,99%	2 897 831	99,99%	2 897 831	99,99%	2 897 831	99,99%	2 897 831	99,99%
Claudio Vezzosi	0	0,00%	0	0,00%	1	0,00%	1	0,00%	1	0,00%
Xavier Sabatier	1	0,00%	1	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Xavier Derot	1	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Mouna Badrane	1	0,00%	1	0,00%	1	0,00%	1	0,00%	1	0,00%
Eric Spielrein	1	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Daniel Rabbi	0	0,00%	1	0,00%	1	0,00%	1	0,00%	0	0,00%
Alain Ballu	0	0,00%	1	0,00%	1	0,00%	1	0,00%	0	0,00%
Philippe Metras	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1	0,00%
Enrico Rossini	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1	0,00%
Total	2 897 835	100,00%								

Source : RCI Finance Maroc

II.4. Actionnariat actuel

L'actionnariat de RCI Finance Maroc au 30 juin 2019 se présente comme suit :

Actionnaires	juin-19	
	Nombre d'actions et de droits de vote détenus	% du capital et des droits de vote
RCI Banque	2 897 831	99,99%
Claudio Vezzosi	1	0,00%
Mouna Badrane	1	0,00%
Philippe Metras	1	0,00%
Enrico Rossini	1	0,00%

Total	2 897 835	100,00%
--------------	------------------	----------------

Source : RCI Finance Maroc

A fin juin 2019, RCI Finance Maroc est détenue à 99,9% par RCI Banque S.A, filiale à 100% de Renault S.A.

RCI Bank and Services est le nom commercial de l'entreprise depuis février 2016 mais sa dénomination sociale est inchangée et demeure RCI Banque S.A.

Depuis le 1er janvier 2018, le siège social de RCI Banque S.A. a été transféré de Noisy-le-Grand à Paris et s'établit désormais au 15 rue d'Uzès 75002 Paris.

RCI Bank and Services accompagne les marques du Groupe Renault (Renault, Renault Samsung Motors, Dacia) dans le monde, du Groupe Nissan (Nissan, Infiniti, Datsun) principalement en Europe, au Brésil, en Argentine, en Corée du Sud et sous la forme de joint-ventures en Russie et en Inde, et de Mitsubishi Motors aux Pays-Bas.

A fin 2018, le Groupe RCI Bank and Services est présent dans 36 pays, répartis dans cinq grandes Régions du monde : Europe ; Amériques ; Afrique – Moyen-Orient – Inde ; Eurasie ; Asie – Pacifique. Avec un effectif total de plus de 3 500 collaborateurs.

II.4.1. Pacte d'actionnaires

A ce jour, Il n'existe aucun pacte d'actionnaires encadrant les relations entre les actionnaires de RCI Finance Maroc.

II.4.2. Renseignements relatifs aux principaux actionnaires

En tant que filiale à 100% du groupe Renault, les missions de RCI Bank and Services sont entièrement tournées vers les activités du groupe automobile :

Elle s'appuie sur une offre de financements et de services totalement intégrée à la politique commerciale du groupe afin d'assurer l'attractivité de la marque, la fidélisation de la clientèle ainsi qu'un niveau élevé de compétitivité ;

Elle s'assure de pouvoir répondre aux exigences de rentabilité demandées par l'actionnaire tout en maintenant un niveau de sécurité financière élevé.

Principaux indicateurs financiers du Groupe RCI Bank and Services

Les principaux indicateurs financiers du Groupe RCI Bank and Services sur les trois dernières années se présentent comme suit :

Tableau 1 Principaux indicateurs financiers du Groupe RCI Bank and Services sur la période 2016-2018

En MEUR	2016	2017	Var.16-17 (%)	2018	Var.17-18 (%)
Indicateurs Bilanciels					
Total Bilan	43 320	49 709	14,75%	53 394	7,41%
Dettes envers la clientèle	13 267	15 844	19,42%	16 871	6,48%
Crédits à la clientèle*	37 923	43 430	14,52%	46 587	7,27%
Encours net**	38 859	43 833	12,80%	46 930	7,07%
Encours sain moyen (EPM)	32 706	38 899	18,94%	43 542	11,94%
Capitaux propres	4 060	4 719	16,23%	5 307	12,46%
CPC					
PNB	1 472	1 628	10,60%	1 930	18,55%
Rex	905	1 106	22,21%	1 355	22,51%
RN part du groupe	602	721	19,77%	858	19,00%
RN	626	748	19,49%	882	17,91%

Ratio de rentabilité (***)					
ROE	18,20%	18,60%	0,40 pts	19,20%	0,60 pts
ROA	1,45%	1,50%	0,05 pts	1,65%	0,15 pts
<hr/>					
Coût du risque (en % d'EPM)	0,32%	0,11%	-0,21 pts	0,11%	0,00 pts

Sources : Rapports annuels du Groupe RCI Banque 2016 ,2017 et 2018

(*) **Crédit à la clientèle** : Prêts et créances au coût amorti sur la clientèle

(**) **Encours net** : correspond à l'actif net en fin d'exercice soit la somme de (i) l'encours net total et (ii) des opérations de location opérationnelle nettes d'amortissements et de provisions

(***) **ROE (Return On Equity)** : Rapport en % entre le résultat net de l'exercice (retraité des éléments non récurrents) et les capitaux propres (hors résultat net de la période en cours).

ROA (Return On Assets) : Rapport en % entre le résultat net de l'exercice et le total bilan.

Evolution 2017-2018

En 2018, le résultat net part du groupe ressort à 858 M€ contre 721 M€ en 2017, soit une hausse de 19,0%.

Les résultats réalisés par RCI Bank and Services sur la période 2017/2018 s'expliquent principalement par les éléments suivants :

- Un produit net bancaire qui augmente de 18,5% par rapport au résultat enregistré l'année précédente pour finir l'exercice 2018 à 1 930 M€ ;
- Un résultat d'exploitation en hausse passant de 1 106 M€ en 2017 à 1 355 M€ en 2018 à (+22,5%) ;
- Un encours sain moyen en hausse de 11,9% et qui clôt l'exercice 2018 à 43 542 M€ ;

Evolution 2016-2017

En 2017, Le résultat net part du groupe ressort à 721 M€ contre 602 M€ en 2016, soit une hausse de 19,77%.

Les résultats réalisés par RCI Bank and Services sur la période 2017-2016 s'expliquent principalement par les éléments suivants :

- Un produit net bancaire qui augmente de 10,60 % par rapport à 2016 pour s'établir à fin 2017 à 1 628 M€ ;
- Un résultat d'exploitation en hausse passant de 905 M€ en 2016 à 1 106 M€ ;
- Un encours sain moyen en hausse de 18,94% et qui clôt l'exercice 2017 à 38 899 M€ ;
- Un coût du risque qui diminue de 0,21 points en 2017 pour s'établir à 0,11%.

Principaux indicateurs d'activité du Groupe RCI Bank and Services :

Le tableau suivant présente les principaux indicateurs de l'activité du Groupe RCI Bank and Services au cours des 3 derniers exercices :

Tableau 2 Principaux indicateurs d'activité du Groupe RCI Bank and Services sur la période 2016-2018

En MEUR	2016	2017	Var.16-17 (%)	2018	Var.17-18 (%)
Nombre total de dossier véhicules (en milliers)	1 564	1 771	12,52%	1 799	1,58%
Taux d'intervention véhicules neufs*	37,70%	39,60%	1,90 pts	40,70%	1,10 pts
Nouveaux financements (en MEUR)	17 933	20 604	14,92%	20 922	1,54%

Sources : Rapport annuel du Groupe RCI Banque 2016 ,2017 et 2018

(*) Pourcentage des immatriculations de voitures neuves du Groupe Renault incluant les Sociétés Mises en Equivalence (Russie, Turquie et Inde) financés par le Groupe RCI Bank and Services

En 2018, les nouveaux financements du Groupe RCI Bank and Services ont atteint 20,9 Mds €, en progression de 1,54% par rapport à 2017 bénéficiant de la croissance du marché mondial de l'automobile. Le taux d'intervention Financements du Groupe s'établit ainsi à 40,7 %, soit une progression de 1,1 pts par rapport à l'an passé.

En 2017, le Groupe RCI Bank and Services franchit le seuil de 20,6 Mds € de nouveaux financements, en progression de 14,92% par rapport à 2016 bénéficiant du dynamisme des marques de l'Alliance Renault-Nissan. RCI Bank and Services affiche ainsi une amélioration de son taux d'intervention financements de +1,9 pts à 39,6%.

II.5. Capital potentiel de RCI Finance Maroc

A la veille de l'enregistrement du Document de Référence, aucune opération pouvant avoir un impact sur le capital social ou modifier significativement la structure de l'actionnariat n'a été conclue.

II.6. Négociabilité des titres de capital

Les actions de RCI Finance Maroc ne font pas l'objet d'une cotation sur un marché boursier.

II.7. Politique de distribution de dividendes

II.7.1. Dispositions statutaires

L'article 35 des statuts de RCI Finance Maroc stipule que le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5% au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social; il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserve en application de la loi et des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

Sur le bénéfice, l'Assemblée Générale détermine la part attribuée aux actionnaires sous forme de dividendes et prélève toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

En outre, l'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution ou l'affectation de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Ces fonds de réserves extraordinaires peuvent être affectés, notamment, suivant ce qui est décidé par l'Assemblée Générale Ordinaire, soit au rachat et à l'annulation d'actions de la société, soit à l'amortissement total de ces actions ou à leur amortissement partiel par voie de tirage au sort ou autrement.

Les actions intégralement amorties sont remplacées par des actions de jouissance ayant les mêmes droits que les autres actions, sauf en cas de liquidation où leurs droits se limitent au remboursement de leur capital.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont, ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi et les statuts ne permettent pas de distribuer.

La perte, si elle existe, est, après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, inscrite à un compte spécial, pour être imputée sur les bénéfices des exercices ultérieurs, jusqu'à extinction.

II.7.2. Distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices

Au titre de l'exercice 2016, un dividende de 60 MMAD, validé par l'AGO du 16 mai 2017, a été distribué en juin de la même année.

L'AGO tenue le 16 Mai 2018, a décidé, au titre de l'exercice 2017, de distribuer un dividende de 30 MMAD.

L'AGO du 16 mai 2019 a décidé de distribuer un dividende de 30 MMAD au titre de l'exercice 2018.

En KMAD	2016	2017	2018
Résultat net social	93 816	116 005	113 358
Dividendes distribués au titre de l'exercice	60 000	30 000	30 000
Taux de distribution	63,95%	25,86%	26,46%
Nombre d'actions	2 897 835	2 897 835	2 897 835
Dividendes /actions (MAD)	20,71	10,35	10,35

Sources : RCI Finance Maroc

La politique de distribution de dividendes de RCI Finance Maroc est d'optimiser le dividende payable à la maison-mère RCI Banque SA tout en conservant des ratios réglementaires au-dessus des exigences locales, avec un coussin de sécurité. Le dividende est validé par les instances sociales de la société.

III. Endettement de RCI Finance Maroc

III.1. Dettes privée : Emission des Bons de Sociétés de Financement

III.1.1. Caractéristiques du programme de Bons de Sociétés de financement

Plafond du programme	MAD 2 000 000 000
Nombre maximum de BSF à émettre	20 000 titres.
Nature des titres	Bons de Sociétés de Financement dématérialisés par inscription du dépositaire central Maroclear et inscrits en compte auprès des affiliés habilités.
Valeur nominale unitaire	MAD 100 000
Forme juridique des titres	Titres de Créances Négociables (TCN) dématérialisés au porteur.
Maturité des BSF	2 à 7 ans.
Jouissance	À la date de règlement.
Taux d'intérêt facial	Fixe, déterminé au moment de l'émission sur la base de la courbe des taux de référence du marché secondaire des BDT de maturité équivalente tel que publié par Bank Al-Maghrib, et incluant la prime de risque.
Prime de risque	Pour chaque émission, une fourchette de prime de risque sera conjointement déterminée par les co-placeurs en fonction de la maturité et des conditions de marché qui augurent au moment du placement. La fourchette de prime de risque sera définie préalablement à chaque émission.
Méthode d'allocation	Adjudication à la française
Paie ment du coupon	Annuellement aux dates d'anniversaires de la date de jouissance et au prorata temporis pour la période restante.
Remboursement du principal	In fine, soit à l'échéance de chaque BSF.
Garantie	L'émission ne bénéficie d'aucune garantie.
Bénéficiaires	Toute personne physique ou morale, résidente ou non-résidente de nationalité marocaine et étrangère.
Négociabilité des titres	Librement négociable auprès du réseau placeur et sur le marché de gré à gré.

Rang de l'émission	Les BSF constituent des engagements chirographaires non subordonnés et non assortis de sûretés de RCI Finance. Ils viennent au même rang que les autres dettes chirographaires présentes ou futures de RCI Finance.
Modalités de remboursement anticipé	En vertu des dispositions de l'article 23 de la loi n°35-94, telle que modifiée et complétée. Les bons de sociétés de financement ne peuvent être remboursés par anticipation, sauf autorisation exceptionnelle donnée par Bank Al-Maghrib après accord des parties. Cette autorisation ne peut être accordée que si les détenteurs de ces titres connaissent des difficultés financières de nature à entraîner une cessation de paiements. Par ailleurs, ces titres ne peuvent être rachetés par les émetteurs qu'à concurrence de 20% de l'encours des titres émis.

Sources : RCI Finance Maroc

III.1.2. Emission des Bons de Sociétés de financement

RCI Finance Maroc a réalisé dix émissions de Bons de Sociétés de financement depuis 2014.

L'encours des bons de sociétés de financement de RCI Finance Maroc à fin septembre s'élève à 1 520 MMAD.

Les 7 émissions en cours sont les suivantes :

Code ISIN	Date de jouissance	Date d'échéance	Nombre de titres	Montant	Maturité	Taux facial	Mode de remboursement
MA0001006792	22/05/2017	22/05/2020	1 000	100 000 000	3 ans	Taux fixe : 3,40%	In fine
MA0001006982	10/11/2017	10/02/2020	2 000	200 000 000	2 ans et 3 mois	Taux fixe : 3,2%	In fine
MA0001007014	18/12/2017	18/12/2020	1 500	150 000 000	3 ans	Taux fixe : 3,4%	In fine
MA0001007139	24/04/2018	24/07/2020	2 700	270 000 000	2 ans et 3 mois	Taux fixe : 3,18%	In fine
MA0001007261	26/11/2018	26/02/2021	2 500	250 000 000	2 ans et 3 mois	Taux fixe : 3,11%	In fine
MA0001007279	26/11/2018	26/11/2021	1 500	150 000 000	3 ans	Taux fixe : 3,22%	In fine
MA0001007378	18/03/2019	18/03/2022	4 000	400 000 000	3 ans	Taux fixe : 3,04%	In fine
Total Encours au 30/09/2019				1 520 000 000			

Source : RCI Finance Maroc

Le conseil d'administration de RCI Finance Maroc tenu en date du 25 mars 2019 a décidé d'augmenter le plafond du programme de de Bons de Sociétés de financement de 2 milliards à 2,5 milliards de dirhams et de procéder à l'ensemble des démarches réglementaires en relation avec cette décision.

III.1.3. Evolution des Bons de Sociétés de financement émis entre 2016 et le 30 juin 2019

(En KMAD)	2016	2017	2018	juin 2019
Titres de créances émis	438 279	890 492	1 238 718	1 546 746

Source : RCI Finance Maroc

III.2. Dette bancaire

III.2.1. dette contractée auprès des banques

Tableau 3 Dette bancaire de RCI Finance Maroc (en KMAD) à fin septembre 2019 :

Banque	Date échéance contrat	Type contrat	Total	Total utilisation	Disponible	Date premier déblocage	Mode de remboursement
BMCE	31/12/2019	CCT/CMT	200 000	100 000	100 000	25/06/2019	Remboursement in fine
BP	31/12/2019	CCT	200 000	150 000	50 000	26/06/2019	Remboursement in fine
CDM	22/05/2020	CCT/CMT	200 000	-	200 000	-	Remboursement in fine
SABADELL	28/06/2020	CCT	150 000	-	150 000	-	Remboursement in fine
SGMB	28/08/2020	CCT	200 000	-	200 000	-	Remboursement in fine
ATTIJARI WAFABANK	30/03/2021	CCT	300 000	-	300 000	-	Remboursement in fine
Total au 30/09/2019			1 250 000				

Source : RCI Finance Maroc – situation au 30 septembre 2019

La dette bancaire de RCI Finance Maroc se répartit en 4 crédits à court terme et 2 crédits à moyen/court terme :

- Un crédit CCT/CMT de 200 MMAD accordé par BMCE dont 100 MMAD a été utilisé ;
- Un crédit CCT de 200 MMAD accordé par la BP dont 150 MMAD a été utilisé ;
- Un crédit CCT/CMT de 200 MMAD accordé par CDM non déblocué ;
- Un crédit CCT de 150 MMAD accordé par SABADELL non déblocué ;
- Un crédit CCT de 200 MMAD accordé par SGMB non déblocué ;
- Un crédit CCT de 300 MMAD accordé par Attijariwafabank non déblocué ;

A ce jour, les contrats de financements de RCI Finance Maroc ne prévoient aucun covenant.

Evolution de la dette bancaire de RCI finance Maroc entre 2016 et le 30 juin 2019

Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés évoluent comme suit entre 2016 et le 1^{er} semestre 2019 :

(En KMAD)	2016	2017	2018	juin 2019
Dette envers les établissements de crédit et assimilés	3 123 682	3 164 488	3 594 397	3 535 645

Source : RCI Finance Maroc

III.2.2. Facilités de caisse de RCI Finance Maroc à fin septembre 2019

Tableau 4 Facilités de caisse de RCI Finance Maroc (en KMAD) à fin septembre 2019 :

Ressource (KMAD)	Disponible
ATTIJARIWAFABANK	200 000
BMCE	5 000
BMCI	20 000
SGMB	50 000
Total	275 000

Source : RCI Finance Maroc

Les facilités de caisses de RCI finance Maroc s'élèvent à 275 MMAD à fin septembre 2019. Elles sont principalement constituées d'une facilité de caisse de 200 MMAD accordée par Attijariwafabank et de facilités de caisses de 50 MMAD et 20 MMAD accordées respectivement par SGMB et BMCI.

III.2.3. dette subordonnée

En Juin 2014, RCI Finance Maroc a souscrit un prêt subordonné d'un montant de 1 800 000 euros auprès de RCI banque dans le but de renforcer ses fonds propres réglementaires et d'améliorer ses ratios prudentiels (solvabilité et liquidité).

Le prêt subordonné, d'une maturité 10 ans, a été proposé à un taux d'intérêt de 5%. RCI finance Maroc s'engage à rembourser en principal l'intégralité du prêt à sa date d'échéance.

Caractéristiques de l'emprunt subordonné de RCI Finance Maroc à fin juin 2019

Monnaie de l'emprunt	Montant en monnaie de l'emprunt (€)	Cours € - MAD*	Taux	Durée	Montant de l'emprunt en MAD	Condition remboursement anticipé
Euro	1 800 000	11,21	5%	10 ans	20 178 000	Le remboursement anticipé du prêt et des intérêts ne peut être effectué qu'à l'initiative de l'Emprunteur après un terme d'au moins 5 ans et après accord de BAM. Le remboursement anticipé ne donne lieu à aucun versement par l'Emprunteur d'une quelconque indemnité compensatoire en faveur du prêteur

Source : RCI Finance Maroc

(*) cours BAM au 27/06/2014¹

Evolution des dettes subordonnées de RCI Finance Maroc entre 2016 et fin juin 2019

(En KMAD)	2016	2017	2018	juin 2019
Dettes subordonnées	20 713	20 716	20 719	20 214

Source : RCI Finance Maroc

III.2.4. Emission décidées par les instances et non encore réalisés

A la veille de l'enregistrement du Document de Référence, aucune émission non réalisée n'a été décidée par les instances de RCI Finance Maroc.

¹ RCI Finance Maroc a contracté un emprunt subordonné de 1 800 000 EUR auprès de RCI Banque SA le 18/06/2014. L'office des changes a crédité RCI Finance Maroc d'un montant de 20 178 000 MAD sur la base du cours de change valeur 27/06/2014, qui était de 11,21 MAD.

III.3. Engagements Hors Bilan

Tableau 5 Hors bilan consolidé de RCI Finance Maroc sur la période 2016-2018

EN KMAD	2016	2017	2018
ENGAGEMENTS DONNES	180 303	359 500	226 294
<i>Taux de croissance des engagements donnés</i>	-26,06%	99,39%	-37,05%
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-	-
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	180 303	359 500	226 294
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	-	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	-	-	-
Titres achetés à réméré	-	-	-
Autres titres à livrer	-	-	-
ENGAGEMENTS RECUS	964 703	1 229 030	1 363 700
<i>Taux de croissance des engagements reçus</i>	4,72%	27,40%	10,96%
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	920 000	1 170 000	1 020 000
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	44 703	59 030	343 700
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	-	-	-
Titres vendus à réméré	-	-	-
Autres titres à recevoir	-	-	-

Source : RCI Finance Maroc

En base consolidée, les engagements donnés par RCI Finance Maroc sont uniquement constitués des « engagements de financement donnés en faveur de la clientèle », sur les activités Crédit Réseau et Clientèle pure.

Les engagements donnés par RCI Finance Maroc sont ressortis en hausse de 99,39% en 2017 pour atteindre 359,5 MMAD. Cette hausse s'explique par la progression des ouvertures de crédit confirmées de 71,6% à 309,5 MMAD (Vs. 180,3 MMAD en 2016) ainsi que par des engagements irrévocables de crédit-bail d'un montant de 50,0 MMAD en 2017.

En 2018, les engagements donnés ont reculé de 37,05% pour s'établir à 226,3 MMAD. Cette baisse s'explique par (i) la baisse des ouvertures de crédit confirmés de 105 MMAD combinée à (ii) la diminution des engagements irrévocables de crédit-bail de 28,2 MMAD.

D'autre part, les engagements reçus par RCI Finance Maroc se composent des deux éléments suivants :

- Des engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés, qui représentent des lignes de crédits accordées par les banques, mais non encore utilisées.
- Des engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés correspondant à des garanties bancaires demandées par RCI Finance Maroc aux concessionnaires ou au groupe RCI Banque afin de garantir un excès d'exposition à certains concessionnaires.

En 2017, les engagements reçus ressortent à 1 229 MMAD, en hausse de 27,40%. Cette croissance s'explique par (i) la progression des engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés de 250 MMAD à 1 170 MMAD (contre 920 MMAD en 2016) et (ii) la hausse des engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés de 14,3 MMAD à 59,0 MMAD (contre 44,7 MMAD en 2016).

A fin 2018, les engagements reçus par RCI Finance Maroc, ont progressé de 10,96% pour s'établir à 1 364 MMAD, compte tenu de l'effet combiné de (i) la baisse des engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés de 150 MMAD à 1 020 MMAD et (ii) de l'augmentation des engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés de 284,7 MMAD pour s'établir à 343,7 MMAD.

Tableau 6 Hors bilan consolidé de RCI Finance Maroc au 30 juin 2019

HORS BILAN CONSOLIDÉ	31/12/2018	30/06/2019
ENGAGEMENTS DONNES	226 294	368 670
	<i>variation 31/12/2018-30/06/2019</i>	
.Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés		62,92%
.Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	226 294	368 670
.Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés		
.Engagements de garantie d'ordre de la clientèle		
.Titres achetés à réméré		
.Autres titres à livrer		
ENGAGEMENTS RECUS	1 363 700	1 323 280
	<i>variation 31/12/2018-30/06/2019</i>	
.Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	1 020 000	600 000
.Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	343 700	723 280
.Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers		
.Titres vendus à réméré		
.Autres titres à recevoir		

Source : RCI Finance Maroc

En base consolidée, les engagements donnés par RCI Finance Maroc sont uniquement constitués des « engagements de financement donnés en faveur de la clientèle », sur les activités Crédit Réseau et Clientèle pure.

Les engagements donnés par RCI Finance Maroc ont progressé de 62,92% au 30 juin 2019 pour s'établir à 368,7 MMAD. Cette hausse s'explique par l'augmentation du nombre de dossiers acceptés en cours de mise en gestion à fin juin 2019.

D'autre part, les engagements reçus par RCI Finance Maroc se composent des deux éléments suivants :

- Des engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés, qui représentent des lignes de crédits accordées par les banques, mais non encore utilisées.
- Des engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés correspondant à des garanties bancaires demandées par RCI Finance Maroc aux concessionnaires ou au groupe RCI Banque afin de garantir un excès d'exposition à certains concessionnaires.

Les engagements reçus par RCI Finance Maroc ont baissé de 2,96% au 30 juin 2019 pour s'établir à 1 323,3 MMAD.

III.4. Nantissement d'actions

Les actions de RCI Finance Maroc ne font pas l'objet d'un nantissement.

III.5. Nantissement d'actifs

Les actifs de RCI Finance Maroc ne font l'objet d'aucun nantissement.

III.6. Notation

A ce jour, RCI Finance Maroc n'a fait l'objet d'aucune notation.

PARTIE III. GOUVERNANCE DE RCI FINANCE MAROC

Les dispositions statutaires de RCI FM datent de 2013 et n'intègrent pas encore les récents amendements applicables par la législation sur RCI Finance Maroc, notamment :

- Les amendements de la loi 17-95 relatifs à l'obligation de disposer d'un site internet afin de tenir les obligations d'information vis-à-vis des actionnaires.
- Les dispositions de la nouvelle loi bancaire de Bank Al-Maghrib régissant la gouvernance au sein des Établissements de Crédit.

Ces nouvelles dispositions légales et règlementaires sont d'ores et déjà appliquées dans les faits et RCI FM prévoit prochainement une harmonisation de ses statuts avec la législation en vigueur.

I. Assemblées générales

Selon l'article 23 des statuts de RCI Finance Maroc, les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales, lesquelles sont qualifiées d'ordinaires ou extraordinaires, selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Toute assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires.

Les délibérations des assemblées générales obligent tous les actionnaires, mêmes absents, dissidents ou incapables.

Les Assemblées Générales d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Conformément à la loi, et si la société fait appel public à l'épargne, elle sera tenue trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée des actionnaires, de publier dans un journal figurant dans la liste fixée par le ministre chargé des finances, un avis de réunion contenant les indications prévues par la loi ainsi que le texte des projets de résolution qui seront présentés à l'assemblée par le conseil d'administration.

Elle sera également tenue de publier dans un journal d'annonces légales, en même temps que l'avis de convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle, les états de synthèse relatifs à l'exercice écoulé, établis conformément à la législation en vigueur et comprenant le bilan, le compte de produits et de charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement, ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur lesdits états.

Toute modification de ces documents doit être publiée dans un journal d'annonces légales par la société, dans les vingt jours suivant la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

I.1. Mode de convocation

Selon l'article 24 des statuts de RCI Finance Maroc, les Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil d'Administration. A défaut elle peut être également convoquée par :

- Le ou les commissaires aux comptes ;
- Un mandataire désigné par le Président du Tribunal de Commerce statuant en référé à la demande d'un ou plusieurs actionnaires réunissant le dixième au moins du capital social ;
- Le ou les liquidateurs pendant la période de liquidation ;
- Les actionnaires majoritaires en capital ou en droit de vote après une offre publique d'achat ou d'échange ou après une cession d'un bloc de titres modifiant le contrôle de la société.

Les assemblées générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

La convocation est faite quinze jours au moins avant la date de l'assemblée, soit par un avis inséré dans un journal d'annonces légales de la Préfecture ou Province du siège social, contenant les indications prescrites par la loi, soit par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire et contenant les mêmes indications, lorsque toutes les actions sont nominatives.

Dans le premier cas, chacun des actionnaires doit être également convoqué par lettre simple, ou sur sa demande et à ses frais, par lettre recommandée.

Lorsque l'assemblée n'a pu régulièrement délibérer faute de réunir le quorum requis la deuxième assemblée et, le cas échéant, la deuxième assemblée prorogée, sont convoquées huit jours au moins à l'avance dans les mêmes formes que la première. L'avis et/ou les lettres de convocation de cette deuxième assemblée reproduisent la date et l'ordre du jour de la première.

Selon l'article 25 des statuts, l'ordre du jour des Assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

Il stipule également que :

- Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital social fixée par la loi et agissant dans les conditions et délais légaux, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de projets de résolutions.
- L'Assemblée, ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

Selon l'article 29 des statuts de RCI Finance Maroc, l'Assemblée Générale Ordinaire est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social, pour statuer sur les comptes de cet exercice, sous réserve de prolongation de ce délai par décision de justice.

Elle peut être réunie extraordinairement pour l'examen de toute question de sa compétence.

I.2. Conditions d'admission

Selon l'article 26 des statuts, tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et d'une inscription de ses actions au registre des actions nominatives tenu par la société, cinq jours au moins avant la réunion de l'assemblée.

Tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint, ascendant, descendant, par un autre actionnaire justifiant d'un mandat, ou par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières, dans le cas où la société fait appel public à l'épargne.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont le contenu et les documents y annexés sont fixés par décret.

Ce formulaire peut, le cas échéant, figurer sur le même document que la formule de procuration ; dans ce cas le document unique doit comporter les mentions et indication prévues par les dispositions réglementaires.

Le formulaire doit parvenir à la Société un jour avant la date de la réunion de l'assemblée, faute de quoi il n'en sera pas tenu compte.

Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention ne seront pas pris en considération pour le calcul de la majorité des voix. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires reçus par la société avant la réunion de l'Assemblée.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux assemblées, qu'ils soient ou non personnellement actionnaires.

En cas d'actions au porteur, la participation ou la représentation aux assemblées est subordonnée au dépôt des actions ou d'un certificat de dépôt délivré par l'établissement dépositaire de ces actions au lieu indiqué par l'avis de convocation cinq jours au moins avant la date de la réunion.

Pour toute procuration d'un actionnaire adressée à la société sans indication du mandataire, le président de l'assemblée émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés par le conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution.

Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens qu'il lui indique.

L'article 28 des statuts de la société stipule que, dans les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et, dans les Assemblées spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée. Dans tous les cas, il est fait déduction des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi.

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action donne droit à une voix.

Au cas, où des actions sont nanties, le droit de vote est exercé par leur propriétaire.

La société ne peut valablement voter avec ses propres actions souscrites par elle, acquises ou prises en gage. Il n'est pas tenu compte de ces actions lors du calcul du quorum.

Le vote a lieu et les suffrages sont exprimées à main levée, par assis et levés ou par appel nominal ou au scrutin secret selon ce qu'en décide le bureau de l'assemblée ou les actionnaires.

Les actionnaires peuvent aussi voter par correspondance.

I.3. Quorum – Vote – Nombres de voix

Dans les assemblées Générales Ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital et, dans les assemblées spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée. Dans tous les cas, il est fait déduction des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi.

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action donne droit à une voix.

Les statuts de la Banque ne prévoient pas d'attribution de droit de vote double.

Au cas où des actions sont nanties, le droit de vote est exercé par leur propriétaire.

La société ne peut valablement voter avec ses propres actions par elle souscrites, acquises ou prises en gage. Il n'est pas tenu compte de ces actions pour le calcul du quorum.

Le vote a lieu et les suffrages sont exprimés à main levée, par assis et levés ou par appel nominal ou au scrutin secret selon ce qu'en décide le bureau de l'assemblée ou les actionnaires.

Les actionnaires peuvent aussi voter par correspondance.

I.4. Assemblée Générale Ordinaire

L'article 29 des statuts de RCI Finance régit le fonctionnement des Assemblées Générales Ordinaires comme suit :

L'Assemblée Générale Ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts et qui excèdent les pouvoirs du Conseil d'Administration.

Elle est réunie au moins une fois l'an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social, pour statuer sur les comptes de cet exercice, sous réserve de prolongation de ce délai par décision de justice.

L'Assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents représentés ou ayant voté par correspondance dans le délai prescrit possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote.

Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris celles des actionnaires ayant voté par correspondance dans le délai prescrit.

Sont réputés également présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par des moyens de visioconférence ou par des moyens équivalents permettant leur identification dans les mêmes conditions que celles prévues pour les réunions du Conseil d'Administration, ainsi que les actionnaires votant par correspondance dans les conditions prévues ci-dessus.

I.5. Assemblée Générale Extraordinaire

L'article 30 des statuts de RCI Finance décrit le fonctionnement des Assemblées Générales Extraordinaires comme suit :

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions et à décider notamment la transformation de la société en société d'autre forme, civile ou commerciale. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un échange ou d'un regroupement d'actions régulièrement décidé et effectué.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation la moitié et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote.

A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris celle des actionnaires ayant voté par correspondance dans le délai prescrit.

En outre, dans les Assemblées Générales Extraordinaires à forme constitutive, appelées à délibérer sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, l'apporteur ou le bénéficiaire, dont les actions sont privées du droit de vote n'a voix délibérative ni pour lui-même, ni comme mandataire.

Sont réputés également présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par des moyens de visioconférence ou par des moyens équivalents permettant leur identification dans les mêmes conditions que celles prévues pour les réunions du Conseil d'Administration.

II. Organes d'Administration

Les articles 13 à 17 des statuts de la société sont relatifs à la composition, aux modes de convocations, aux attributions, aux fonctionnements et aux quorums du Conseil d'Administration de RCI Finance Maroc.

II.1. Fonctionnement et composition du Conseil d'Administration

L'article 13 des Statuts de la société RCI Finance Maroc stipule les éléments suivants en matière d'Administration de la Société :

- La société est administrée par un Conseil d'Administration composé au moins de trois (3) membres et de douze au plus ;
- Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns ;

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que lesdits actes dépassaient cet objet

ou qu'ils ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve ;

Toute cession par la société d'immeubles par nature ainsi que la cession totale ou partielle des participations figurant à son actif immobilisé doit faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'Administration ;

Si la société fait appel public à l'épargne, le conseil est responsable de l'information destinée aux actionnaires et au public prévue par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

L'article 14 stipule que les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales.

En outre, la durée des fonctions des administrateurs nommés par les Assemblées Générales est de six années ; elle expire à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

A fin septembre 2019, la composition du Conseil d'Administration de la société RCI Finance Maroc se présente comme suit :

Membres du conseil d'Administration	Fonction actuelle	Date de nomination	Date d'expiration du mandat en cours
Claudio Vezzosi	Président Directeur Général de RCI FM	01/09/2016	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2021
Alain DASSAS ²	Administrateur indépendant	16/05/2017	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2022
Philippe METRAS	Directeur régional MEA, Inde et Asie Pacifique chez RCI BS - Directeur des relations internationales	16/05/2018	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2021
Enrico ROSSINI	Administrateur - Directeur commercial RCI Bank and Services	16/05/2018	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2021

Source : RCI Finance Maroc

Le 1er Septembre 2016, le Conseil d'Administration a constaté la démission de M. Xavier Leon SABATIER et a coopté M. Claudio VEZZOSI en tant que Président Directeur Général.

L'assemblée générale ordinaire tenue le 16 Mai 2017, a nommé M. Alain DASSAS, comme administrateur indépendant, suite à la démission de M. Michel LUCAS. La fonction d'Administrateur indépendant prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2022, mais devra être réexaminé chaque année par l'organe d'administration ou le comité des nominations conformément à l'article 7 de la Directive de Bank Al Maghrib 1/W/2014.

L'assemblée générale ordinaire tenue le 16 Mai 2018, a validé la nomination de M. Philippe METRAS et de M. Enrico ROSSINI en qualité d'administrateurs de la société suite à la démission de Mme. Mouna BADRANE et de M. Alain BALLU. Cette nomination est valable pour la durée restant à courir du mandat de leurs prédécesseurs, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021. Elle a en parallèle constaté la démission de M. Daniel REBBI de ses fonctions d'administrateur de la société et a décidé de ne pas nommer d'administrateur le remplaçant.

II.1.1. CV des administrateurs

Claudio VEZZOSI, Président Directeur Général – 54 ans

M. Claudio Vezzosi est titulaire d'un doctorat en Juridique à l'université de Rome « La Sapienza » en 1990.

² Les critères d'indépendance de l'administrateur indépendant correspondent aux exigences réglementaires

Il a rejoint le Groupe Renault au sein du Groupe RCI Banque en 2007, et a occupé successivement les fonctions de Directeur Crédit à RCI Banque Italie, Directeur Crédit Opérations à RCI Banque Corporate, En 2013 M. Claudio Vezzosi est nommé au poste de Directeur Crédit Opérations au sein de Diac France. Depuis Septembre 2016, il a rejoint RCI Finance Maroc en tant que Président Directeur Général.

Autres mandats de Claudio Vezzosi

Outre ses fonctions de Président du conseil d'administration de RCI Finance Maroc, M. Claudio Vezzosi est également co-gérant de Renault Dacia Finance Maroc (RDFM).

Alain DASSAS – 73 ans : administrateur indépendant

M. Dassas est diplômé de l'ESCP, titulaire d'un DESS sciences économiques et d'un Master in Management Science de Stanford. Il a débuté en 1973 comme analyste financier à la Chase Manhattan Bank. En 1983, il rejoint la direction financière de Renault en tant que directeur du bureau de représentation à New York, devient directeur central de la banque du groupe, SFF, en 1986, directeur des relations bancaires et marchés financiers en 1988, directeur financier de Renault Crédit International (RCI) en 1990, puis directeur des opérations financières de Renault en 1997. En avril 2001, il est nommé directeur des services financiers de Renault, chargé de la trésorerie et du financement, de la communication financière, des fusions et acquisitions et des assurances. Membre du comité de direction de Renault de 2003 à 2007, il a également présidé Renault F1 Team en 2006..De 2007 à 2010, il a été nommé Directeur Financier et Administratif de Nissan. Suite à L'AGO du 16/05/2017, M.Alain a été nommé administrateur indépendant de RCI Finance Maroc. Il est à noter que Monsieur Alain Dassas n'exerce plus de fonctions dans le groupe Renault depuis au moins 3 ans. A ce titre, sa nomination en tant qu'administrateur indépendant en Mai 2017 répond bien aux critères de l'article 6 de la Directive n° 1/W/2014 relative à la gouvernance au sein des établissements de crédit, qui précise comme critère « ne pas être salarié ou membre de l'organe de direction de l'établissement, représentant, salarié ou membre de l'organe d'administration d'un actionnaire dominant ou d'une entreprise qu'il consolide et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années précédentes ».

Autres mandats de Alain DASSAS

En plus de son mandat d'administrateur indépendant de RCI Finance Maroc, Alain Dassas est également membre indépendant du Conseil d'Administration de ALTAREA COGEDIM.

Philippe METRAS – 63 ans : administrateur intuitu personae

M. METRAS est diplômé de l'ESCP et titulaire d'un DEUG en droit public. En 1983, il démarre en tant que manager régional chez DIAC et assumera ce poste pendant 13 ans. Il a occupé par la suite le poste de directeur général de RCI Banque Autriche de 1996 à 2000 puis de Renault Slovaquie entre 2001 et 2004 avant d'être nommé directeur général adjoint de la division internationale de RCI Banque en 2005. Entre 2007 et 2013, il est successivement directeur général de RCI Banque Pologne puis de RCI Banque Allemagne. Il est promu en 2013 au poste de directeur dénéral de RCI Banque Europe de l'Est et occupe depuis 2017 les postes de directeur régional pour les régions Asie Pacifique, Moyen Orient, Afrique et Inde et de directeur des relations internationales.

Autres mandats de Philippe METRAS

Outre ses fonctions d'administrateur de RCI Finance Maroc, Philippe Metras est également administrateur chez RCI Financial Services Korea et chez Nissan Renault Financial Services India Private Ltd.

Enrico ROSSINI – 49 ans : administrateur intuitu personae

M. Rossini est titulaire d'un Diplôme Universitaire en économie et commerce de l'Università Degli Studi de Bologne ainsi que d'un MBA en Finance et contrôle de Gestion de l'EFESO Bologne. Il débute sa carrière chez le groupe FIATSAVA en 2001 où il occupe plusieurs postes dans le département marketing avant d'être nommé directeur marketing Retail en 2004. Il est ensuite nommé Directeur Général de Fiat Crédit France et Président de FAL Fleet Services (activité LDD) en 2012. En 2016, il rejoint la division commerciale de RCI Bank & Services en France où il occupera plusieurs postes avant d'être promu Directeur commercial et membre du comité exécutif de RCI Banque.

Autres mandats de Enrico ROSSINI

Enrico Rossini exerce quant à lui un mandat d'administrateur chez DIAC SA et DIAC location et siège au conseil de surveillance de RCI ZRT.

II.1.2. Rémunération des administrateurs

Selon l'article 19 des statuts de la société, l'Assemblée Générale peut allouer aux administrateurs une somme fixe annuelle à titre de jetons de présence, dont le montant est porté aux charges d'exploitation de la société et reste maintenu jusqu'à décision contraire de l'Assemblée Générale. Le Conseil d'Administration répartit cette rémunération entre ses membres comme il l'entend.

La rémunération du Président du Conseil d'Administration et celle du ou des directeurs généraux sont fixées par le Conseil d'Administration. Elle peut être fixe ou proportionnelle, ou à la fois fixe et proportionnelle.

Le Conseil peut également autoriser le remboursement de frais de voyage et de déplacement engagés sur décision préalable dans l'intérêt de la société.

Aucune autre rémunération, permanente ou non, que celles-ci prévues, ne peut être allouée aux administrateurs, sauf s'ils sont liés à la Société par un contrat de travail dans les conditions autorisées par la loi.

II.1.3. Délibérations du Conseil

Selon l'article 16 des statuts de la société, le Conseil d'Administration se réunit au siège social ou dans tout endroit indiqué dans la convocation, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

La convocation doit être faite trois jours à l'avance par tous moyens.

Sans préjudice des dispositions légales, la convocation émane du Président qui en fixe l'ordre du jour, en tenant compte des demandes d'inscription sur ledit ordre des propositions de décisions émanant de chaque administrateur. En cas d'urgence, ou s'il y a défaillance de sa part, la convocation peut-être faire par les commissaires aux comptes. En outre, le directeur général ou le tiers au moins des administrateurs peut demander au président de convoquer le conseil s'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

II.1.4. Quorum, majorité et procès-verbaux

Selon l'article 16 des statuts de la société stipule que, pour la validité d'une délibération, il faut la présence de la moitié au moins des administrateurs en exercice. Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité de ses membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante. Les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par les moyens de visioconférence ou moyens équivalents sont pris en compte, pour le calcul du quorum et de la majorité.

L'article 17 stipule que les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux établis par le secrétaire du Conseil sous l'autorité du Président et signés par ce dernier et par au moins un Administrateur ou deux Administrateurs.

Les procès-verbaux indiquent le nom des Administrateurs présents, représentés ou absents ; ils font état de la présence de toute autre personne ayant également assisté à tout ou partie de la réunion et de la présence ou de l'absence des personnes convoquées à la réunion en vertu d'une disposition légale.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont consignés sur un registre spécial tenu au siège, coté et paraphé par le greffier du tribunal du lieu du siège de la société. Ce registre peut être remplacé par un recueil de feuillets mobiles numérotés sans discontinuité et paraphés par le greffier du tribunal du lieu du siège de la société. Toute addition, suppression, substitution ou interversion de feuillets est interdite.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des délibérations sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'Administration uniquement, ou par le Directeur Général conjointement avec le secrétaire.

En cas de liquidation, ces copies ou extraits sont valablement certifiées par un liquidateur.

II.1.5. Pouvoirs du Conseil

L'article 13 des statuts de la société indique que le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne

marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le conseil d'administration, conformément à l'article 18, choisit le mode de gouvernance et nomme le Président, le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués, détermine leurs rémunérations et peut les révoquer à tout moment.

II.1.6. Rémunération du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2019 dans sa huitième résolution, a fixé le montant des jetons de présence à allouer au Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2018 à un montant global brut de 55 KMAD.

Les jetons de présence alloués au Conseil d'Administration au titre des trois derniers exercices s'élèvent à :

En KMAD	2016	2017	2018
Jetons de présence à allouer au Conseil d'Administration	0	55	55

Source : RCI Finance Maroc

Les membres du Conseil d'Administration n'ont perçu aucune rémunération exceptionnelle au cours des 3 dernières années.

II.1.7. Prêts accordés aux membres du Conseil d'Administration

Entre 2016 et 2018, aucun prêt n'a été accordé aux membres du Conseil d'Administration de RCI Finance.

II.2. Critères d'indépendance des administrateurs indépendants

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, notamment la loi n° 103-12 et la circulaire 5/W/2016 de Bank Al-Maghrib sur la gouvernance au sein des Établissements de Crédit, le Conseil d'Administration de RCI Finance Maroc compte un administrateur indépendant.

La qualité d'Administrateur Indépendant répond aux critères définis dans la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib du 5/W/2016 du 10 juin 2016 fixant les conditions et les modalités de désignation d'administrateurs ou membres indépendants au sein de l'organe d'administration ou de surveillance des établissements de crédit.

II.3. Critères de parité Hommes/Femmes

En 2016 et en 2017, une femme siégeait au sein du Conseil d'administration (Mme Mouna BADRANE), soit 20,0% de l'effectif total du Conseil.

Depuis 2018, aucune femme ne siège au conseil d'administration suite à la démission de Mouna Badrane dudit conseil d'administration.

II.4. Les comités de RCI Finance Maroc rattachés au Conseil d'Administration

II.4.1. Comités spécialisés du conseil d'administration :

A fin septembre 2019, les comités rattachés au Conseil d'Administration se présentent comme suit :

Comité	Objet	Fréquence	Membres	Invités Permanent
Comité d'audit	Suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques et de leur capacité à évoluer en fonction des risques - approbation de la charte de contrôle interne et d'audit - suivi de la situation de l'entreprise au regard des règles prudentielles et du dispositif de pilotage y afférent par l'organe de direction - surveillance du processus d'élaboration et de contrôle des informations comptables et financières en application des textes légaux et réglementaires – évaluation du dispositif de traitement des réclamations clientèle et de leur satisfaction à travers les indicateurs de suivi mis en place	Semestrielle	Philippe METRAS Administrateur Alain DASSAS, Président du comité, Administrateur indépendant	Claudio VEZZOSI, PDG Mouna Badrane, Directeur Contrôle Interne Louis Baptiste, DAF
Comité des risques	Examen de la liste des risques et validation de la définition des risques, en vue d'émettre des recommandations à l'attention du Conseil d'Administration sur la stratégie globale en matière des risques et d'appétence au risque – Analyse et validation des limites de risque, en adéquation avec l'appétence au risque du Conseil d'Administration et en vue d'assister le Conseil en termes de contrôle – Analyse des plans d'actions en cas de dépassement des seuils d'alerte – Examen de la politique de rémunération au regard de son incidence sur les risques – Evaluation régulières des résultats des stress tests – Analyse et approbation du rapport sur le contrôle interne, en vue de conseiller le Conseil d'Administration	Semestrielle	Philippe METRAS Administrateur Alain DASSAS, Président du comité, Administrateur indépendant	Claudio VEZZOSI, PDG Aniss FIKRI, Directeur Risques et Opérations Mouna Badrane, Directeur Contrôle Interne Louis Baptiste, DAF Said BOUDNINE, Directeur Financement réseaux et Engagement Entreprises
Comité rémunération*	Examen de la rémunération des mandataires sociaux – Préparation des décisions pour le Conseil d'Administration concernant les personnes ayant une incidence sur le risque et la gestion des risques – Contrôle de la rémunération des directeurs en charge de la gestion des risques – Examen annuel de la politique de rémunération – Vérification de l'adéquation entre la politique de rémunération et la culture de l'entreprise, sa stratégie à long-terme des risques, sa performance et à sa conformité aux exigences législatives et réglementaires	Semestrielle	Enrico ROSSINI, Administrateur Alain DASSAS, Administrateur indépendant	Claudio VEZZOSI, PDG Louis Baptiste, DAF Hossam EL OMARI, DRH
Comité des nominations*	Recommandation des nouveaux administrateurs et dirigeants au Conseil d'Administration – Approbation par le CA des candidats aux postes vacants – Evaluation de la situation de chaque membre du Conseil d'Administration eu égard aux critères d'indépendance	Semestrielle	Enrico ROSSINI, Administrateur Alain DASSAS, Administrateur indépendant	Claudio VEZZOSI, PDG Louis Baptiste, DAF Hossam EL OMARI, DRH

Source : RCI Finance Maroc

(*) Le comité Rémunérations et le comité des Nominations ne disposent pas de président pour le moment. L'examen de nomination du président de ces deux comités est en cours chez RCI FM.

III. Organes de direction

III.1. Direction Générale

Selon l'article 18 des statuts de RCI Finance Maroc, la Direction Générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration avec le titre de Président Directeur Général, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut donner mandat à une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général, avec le titre de Directeur Général Délégué.

Lorsqu'un Directeur Général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat. Il est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages et intérêts, sauf lorsque le Directeur Général assume les fonctions du Président du Conseil d'Administration. En outre, lorsque le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

Les directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment sur proposition du Directeur Général par Conseil d'Administration.

III.2. Liste des principaux dirigeants

A fin septembre 2019, les principaux dirigeants, membres du comité de direction, de RCI Finance Maroc sont :

Dirigeants	Fonction actuelle	Date d'entrée en fonction
Claudio VEZZOSI	Président Directeur Général	2016
Said BOUDNINE	Directeur Financement Réseaux et Engagements Entreprises	2018
Mouna BADRANE	Directeur Contrôle Interne et Conformité	2010
Louis BAPTISTE	Directeur Administratif et Financier	2018
Taoufik EL KHARBAOUI	Directeur des Ventes	2007
Aniss FIKRI	Directeur des Risques	2011
Abdelhamid LOTFI	Directeur Marketing	2014

Source : RCI Finance Maroc

Le Conseil d'Administration de RCI Finance Maroc tenu le 1^{er} Septembre 2016, a coopté M. Claudio Vezzosi en tant que Président Directeur Général suite à la démission de M. Xavier Léon Sabatier.

L'organigramme fonctionnel de RCI Finance Maroc se présente comme suit à fin septembre 2019 :

Organigramme fonctionnel de RCI Finance Maroc à fin septembre 2019 :



Source : RCI Finance Maroc

III.3. CV des principaux dirigeants

Claudio Vezzosi (54 ans)

Le CV de M. Claudio Vezzosi est présenté en **II.1.1** (Cf CV des principaux administrateurs)

Said Boudnine (39 ans)

M. Said Boudnine est titulaire d'un Master en Banque et Finance de l'université Lille II ainsi que d'un diplôme de cycle normal de l'ISCAE en Finance d'Entreprises. Il débute sa carrière en 2003 chez Crédit du Maroc en tant que Chargé d'Affaires Entreprises avant de rejoindre BMCE Bank en 2007 au poste de Chargé de clientèle entreprises. Il se chargera de gérer et de développer un portefeuille d'entreprise tout en assurant la rentabilité du portefeuille ainsi que la maîtrise du risque. En 2010, il est nommé Chargé d'Affaires Senior au sein de la direction de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Banque de Financement et d'Investissement du Crédit Du Maroc. Il est par la suite promu Senior Business Banker Grands Comptes au sein de la direction de la Grande Entreprise du Crédit du Maroc. En 2018, il rejoint RCI Finance Maroc où il occupe le poste de directeur des financements réseaux et des engagements des entreprises

Taoufik El Kharbaoui (45 ans)

M. Taoufik El Kharbaoui est titulaire d'une licence en sciences économiques, d'un MBA en gestion financière à l'institut HEM et d'un master en gestion patrimoniale et financière de l'Université de Montpellier en France. Il a intégré le groupe Renault en 2001 en tant que conseiller commercial jusqu'en 2005. Par la suite, il a occupé le poste de manager zone RDFM de 2005 à 2007. M. El Kharbaoui est Directeur des Ventes depuis août 2007.

Aniss Fikri (43 ans)

M. Fikri est titulaire d'une licence en sciences économiques de la faculté Hassan II de Mohammedia (1998) et d'un MBA en finance de l'institut des hautes études de management de Casablanca (2000). Il a intégré RCI Finance Maroc en 2011 après 12 d'expérience au sein des sociétés Wafa Immobilier et Lafarge Maroc respectivement entant que Directeur des Risques.

Louis BAPTISTE (35 ans)

M. BAPTISTE est titulaire d'un Master spécialisé en Management des réseaux Automobiles de l'Ecole Supérieure des Sciences Commerciales d'Angers (ESSCA). Il a intégré le Groupe RCI Bank and Services en janvier 2008 comme Manager Commercial Affaires, a exercé plusieurs postes au Contrôle de gestion puis a occupé successivement les fonctions de Secrétaire Exécutif et de Chargé d'Affaires ALM & Corporate Finance. Le 1er mai 2018, il est promu au poste de Directeur Administratif et Financier de RCI Finance Maroc.

Mouna Badrane (54 ans)

Mme Mouna Badrane est titulaire d'un DESS en chimie organique de l'université de Rennes I en France. Elle a occupé des postes en Qualité et Gestion de la production dans le domaine industriel durant une quinzaine d'années. Elle a occupé un poste de consultante sénior en qualité et auditeur certifié aux normes de Management

au sein d'un cabinet de conseil entre 2007 et 2010. Elle a intégré RCI Finance Maroc en novembre 2010 en tant que Directrice Contrôle Interne et Conformité de la filiale en charge du déploiement et du maintien du dispositif de contrôle interne, de pilotage des risques opérationnels et du contrôle de la conformité. Madame Badrane a été nommée membre du Conseil d'Administration de RCI Finance Maroc en 2013 et a occupé cette fonction jusqu'au 26 mars 2018.

Abdelhamid Lotfi (41 ans)

M. Lotfi est titulaire d'un diplôme de Gestion de l'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion d'Agadir ainsi que d'un DESS Marketing de l'IAE de Toulouse. Il a intégré Wafa Assurance en 2000, et a occupé le poste de Responsable adjoint études et marketing. Il intègre CNIA Assurance en 2003 en tant que chef de produits puis en 2007 il est promu au poste de Responsable marketing et communication. En 2014, il intègre RCI Finance Maroc en tant que Directeur Marketing.

III.4. Organigramme fonctionnel de RCI Finance Maroc à fin juin 2019

L'organigramme actuel de RCI Finance Maroc est structuré selon six pôles :

- Le pôle Ventes (animation des ventes) ;
- Le pôle Marketing ;
- Le pôle Crédit (financement réseau & clientèle) ;
- Le pôle Administratif et Financier ;
- Le pôle Contrôle Interne ;
- Le pôle Risques.

Ces différents pôles sont rattachés à la Direction Générale en charge de la définition des orientations stratégiques de RCI Finance Maroc.

III.4.1. Direction des ventes

Composé d'un Directeur des ventes de 2 Conseillers Financement et Services, de 4 Managers Financements & Services, et d'un Responsable Méthodes Commerciales, ce département a pour mission d'animer la vente de financements et de services (Assurances Emprunteurs et Dommages) dans le réseau de concessionnaires Renault & Dacia ainsi qu'auprès des établissements succursales Renault & Dacia de Renault Maroc.

En outre, depuis septembre 2011, l'équipe a été renforcée par un Manager Entreprises rattaché fonctionnellement à la Direction des Ventes Flottes de Renault Maroc. Son rôle est de promouvoir les produits financiers dont le leasing et la Location Longue Durée auprès de la clientèle Entreprise et Grands Comptes.

III.4.2. Direction Marketing

La direction marketing définit les produits de financements et d'assurances à destination de la Clientèle Renault & Dacia. Il pilote la tarification afin de respecter les objectifs de volumes et de rentabilité. Il s'assure de la bonne installation des produits dans l'outil vendeur à disposition du réseau de distribution et dans le système de gestion géré par le partenaire Wafasalaf.

III.4.3. Direction Financements Réseaux et Engagements Entreprises

Le rôle de cette direction, composée d'un Directeur Financements Réseaux et Engagements Entreprises et d'une équipe de 10 personnes, est double :

- 1- Activité Financement Réseau et Affacturage (équipe de 3 personnes)

Assurer le fonctionnement de l'activité Crédit Réseau, i.e. l'affacturage, des créances du constructeur vers son réseau de concessionnaires ;

Assurer le fonctionnement de l'activité d'affacturage des créances Clients de Renault Maroc ;

- 2- Activité Financement Clientèle (équipe de 7 personnes)

Activité Crédit Réseau :

Assurer le Financement du réseau privé de la filiale commerciale à travers :

- La mise en place et déploiement des standards du Groupe
- La prise en risque, pilotage et gestion du portefeuille Wholesale
- Le suivi du risque et rentabilité
- Le conseil, assistance et accompagnement

Financement de véhicules pour les Entreprises :

- Analyse & acceptation des demandes crédit classique pour financement de véhicules destinés aux entreprises*
- Financement Leasing pour la clientèle Entreprises

Affacturation créances commerciales :

- Analyse et acceptation des états de créances sur les Acheteurs Agréés présentés mensuellement par Renault Commerce Maroc.
- Suivi des créances échues en collaboration avec les entités de Renault Commerce Maroc

III.4.4. Direction administrative et financière

Composé d'un Directeur Administratif et Financier, d'un contrôleur de gestion secondé par un contrôleur junior , et d'un chef comptable associé de trois comptables, cette entité de 7 personnes assure le bon fonctionnement comptable et financier de la société. La gestion de la trésorerie et du refinancement, déléguée à Renault Maroc, est contrôlée par le Directeur Administratif et Financier également.

III.4.5. Direction des Risques

Composée d'un Directeur des Risques, d'un Chargé de Recouvrement pour l'activité gérée en propre, et d'un Analyste, la direction est en charge de la politique de risque client (règles d'acceptation) et de la coordination des opérations (acceptation, gestion, SAV, recouvrement).

III.4.6. Direction du Contrôle Interne et Conformité

Un Directeur du Contrôle Interne et Conformité est dédié aux missions de contrôle interne, de suivi des risques opérationnels, de pilotage des contrôles de second niveau. Il est rattaché au PDG.

III.5. Comités techniques

Au 30 juin 2019, la composition des comités techniques au sein de la société RCI Finance Maroc se présente comme suit :

Comité*	Objet	Entité	Fréquence	Membres
Comité de direction ³	Diffusion des informations Groupe Renault et RCI Banque ; Suivi de la marche de l'activité par rapport au budget et aux objectifs du mois ; Validation des actions prioritaires à déployer pour le mois.	RCI Finance Maroc	Bimensuelle	L'ensemble des directeurs, la coordinatrice de direction, le PDG
Comité Financier	Suivi du refinancement de l'activité, des risques financiers (liquidité, taux, contrepartie, change), du plan de trésorerie et de l'évolution des marchés financiers	RCI Finance Maroc – RCI Bank & Services	Mensuelle	PDG, DAF, Responsable Trésorerie et interlocuteurs RCI Banque SA : Direction Financements et Trésorerie, Risques Financiers, Contrôle de la Performance du Groupe
Comité Risque et crédit	Suivi du risque de l'Activité Clientèle - Echange et point d'avancement sur les actions Acceptation et Recouvrement de l'activité Clientèle déléguée et opérée par Wafasalaf	RCI Finance Maroc - Wafasalaf	Mensuelle	Les directeurs de RCI Finance Maroc, PDG
Comité Tarification et Gestion ⁴	Echange et point d'avancement sur les actions Marketing Clientèle Revue de la tarification en cours et la rentabilité des produits Proposition et validation des produits à venir Revue des indicateurs de performance et de rentabilité de l'activité (Production et compte de résultat) versus Budget et Représentations - Zoom sur points d'attention et arbitrage sur les actions à mettre en place	RCI Finance Maroc	Mensuelle	PDG, Directeur Marketing, DAF, Risques & Opérations, Ventes, Contrôle de Gestion, Chefs de produits Marketing et invités DFREE et contrôle interne
Comité Comptabilité	Echange et point d'avancement sur les actions comptabilité Activité Clientèle déléguée et opérée par Wafasalaf	RCI Finance Maroc - Wafasalaf	Mensuelle	DAF, Chefs Comptables RCI et Wafasalaf

³ **Composition du comité de direction** : PDG, Directeur Administratif et Financier, Directeur Financement Réseaux et Engagements Entreprises, Directeur des Ventes, Directeur Marketing, Directeur du Risque, Directeur Contrôle Interne et Conformité.

⁴ Le comité de gestion et le comité de tarification se tenaient au même moment. Par soucis de clarté, RCI Finance Maroc tient désormais un unique comité Tarification et Gestion. Les sujets, les participants et la fréquence sont inchangés

Comité Interne	Contrôle	Pilotage de la démarche locale de contrôle permanent	RCI Finance Maroc	Trimestrielle	Comité de Direction
		Validation et suivi de la réalisation du plan annuel d'inspections.			
		Validation et suivi de la réalisation des plans d'actions issus des missions de Contrôle permanent et d'Audit.			
Comité Risques Opérationnels		Validation de l'évaluation des risques réalisée par les propriétaires de processus en collaboration avec le contrôleur interne et déclinaison de la politique de gestion des risques opérationnels ;	RCI Finance Maroc	Trimestrielle	Comité de Direction
		Validation des indicateurs clés de risque ;			
		Information régulière des résultats du suivi de l'évolution des risques.			
Comité Conformité		Suivi de la prise en compte des modifications réglementaires ;	RCI Finance Maroc	Trimestrielle	Comité de Direction
		Vérification et suivi de la conformité des nouveaux produits à la réglementation, et arbitrage sur les actions à mener, en cas d'avis défavorable ou sous réserve ;			
		Information sur les dysfonctionnements liés à la conformité, et suivi de l'évolution des plans d'actions liés à la gestion du risque de non-conformité ;			
Comité interne Wafasalaf	contrôle commun	Suivi du respect des termes de l'annexe 5 du contrat Opérateur relative au contrôle interne ;	RCI Finance Maroc - Wafasalaf	Semestrielle	Comité de Direction RCI et Wafasalaf
		Suivi et évaluation du dispositif de contrôle permanent en périmètre de l'activité externalisée ;			
		Suivi de la réalisation des plans d'actions issus des missions de Contrôle permanent et d'Audit en périmètre de l'activité externalisée.			
Comité opérationnels commun Wafasalaf	Risques	Suivi du respect des termes de l'annexe 5 du contrat Opérateur relative au contrôle interne ;	RCI Finance Maroc - Wafasalaf	Semestrielle	Comité de Direction RCI et Wafasalaf
		Suivi et évaluation du dispositif de contrôle permanent en périmètre de l'activité externalisée ;			
		Suivi dispositifs Plan de secours informatique (PRA) et du plan de continuité de l'activité, de leur maintien en conditions opérationnelles et les résultats des tests ;			
		Suivi du traitement des réclamations clientèle et des plans d'actions y afférents.			
Comité commun Wafasalaf	conformité	Suivi de la prise en compte des modifications réglementaires impactant activité gérée pour	RCI Finance Maroc -	Semestrielle	Comité de Direction RCI et Wafasalaf

	compte ;	Wafasalaf		
	Information sur les dysfonctionnements liés à la conformité, et suivi de l'évolution des plans d'actions liés à la gestion du risque de non-conformité en périmètre de l'activité externalisée			
Comité de pilotage de la PEE** Wafasalaf	Bilan de l'activité pour la période passée – Suivi projets engagés – passage en revue des chantiers planifiés pour l'année – Point sur le dispositif de contrôle interne et de conformité – point sur le retour des Audits externes et sur l'avancement des plans d'actions.	RCI Finance Maroc - Wafasalaf	Trimestrielle	Comité de Direction RCI et Wafasalaf

Source : RCI Finance Maroc

(*) Le « Comité Commerce » a été retiré de la liste des comités techniques. RCI Finance Maroc maintient néanmoins une instance de pilotage de la relation à fréquence au moins semestrielle

(**) PEE : Prestation Essentielle Externalisée

III.6. Rémunération attribuée aux dirigeants

Au titre de l'exercice 2018, RCI Finance Maroc a attribué aux membres du comité de direction une rémunération globale de 5,1 MMAD bruts.

La rémunération annuelle brute attribuée aux dirigeants de RCI Finance Maroc au titre des trois derniers exercices s'établit comme suit :

En MMAD	2016	2017	2018
Rémunération annuelle brute attribuée aux membres du Comité de Direction	4,6	4,6	5,1

Source : RCI Finance Maroc

III.7. Prêts accordés aux membres du comité de direction

L'encours des prêts accordés aux membres du comité de direction RCI Finance en 2018 : 180 000,00 MAD.

L'encours des prêts accordés aux membres du comité de direction sur les trois derniers exercices s'établissent comme suit :

En KMAD	2016	2017	2018
Encours des Prêts accordés aux membres du Comité de Direction	0	0	180

Source : RCI Finance Maroc

PARTIE IV. ACTIVITE DE RCI FINANCE MAROC

I. Historique de l'émetteur

Tableau 7 Grandes étapes de développement de RCI Finance Maroc

Mai 2005	Création de la Société à Responsabilité Limitée RDFM (Renault Dacia Finance Maroc) avec pour objet l'aide à la vente de véhicules par l'assistance technique et commerciale et par le développement de partenariats appropriés. RDFM est détenue à 100% par RCI Banque SA.
Juin 2005	Signature d'un accord de coopération entre RDFM, Renault Maroc et Wafasalaf pour la commercialisation de produits de Crédit et de LOA automobiles dans le réseau commercial des marques Renault, Dacia et Nissan au Maroc.
Septembre 2007	Création de la Société Anonyme RCI Finance Maroc avec pour objet les activités de financement d'affacturage, de crédit-bail et de crédit à la consommation. RCI Finance Maroc est détenue à 99,99% par RCI Banque S.A
Octobre 2007	Obtention par RCI Finance Maroc de l' agrément de Bank Al Maghrib pour le financement des marques du Groupe Renault au travers de l'octroi de crédits à la consommation, la location avec option d'achat de véhicules automobiles et l' affacturage . Signature d'un protocole de partenariat entre RCI Finance Maroc et Gras Savoye Maroc pour la mise en place des offres d'assurances Emprunteurs.
Novembre 2007	Signature d'un contrat d'opérateur entre RCI Finance Maroc et Wafasalaf pour la réalisation de l'ensemble des prestations de services concourant à la réalisation de son activité de Financement aux Clients des marques du Groupe Renault au Maroc, à savoir entre autres choses la gestion, le recouvrement amiable, la gestion extrajudiciaire, l'administration des contrats contentieux, la gestion comptable, les déclarations fiscales et sociales afférentes.
Décembre 2007	Premier contrat de financement automobile RCI Finance Maroc. Signature d'un contrat de cessions de créances entre RCI Finance Maroc et Renault Maroc pour le portage des créances de véhicules Neufs et de Pièces de Rechange de Renault sur ses concessionnaires distributeurs. Premières créances « Crédit Réseau » portées par RCI Finance Maroc.
Mai 2008	Signature par RCI Finance Maroc d'un contrat d'assurances Décès et Incapacité avec AXA Assurance Maroc.
Juin 2008	RDFM est cédée intégralement par RCI Banque S.A. à RCI Finance Maroc.
Février 2009	Signature d'un contrat d'affacturage entre RCI Finance Maroc et le Groupe Renault Maroc pour le portage des créances commerciales de la Succursale de Casablanca et les ventes directes Renault Maroc.
Avril 2009	Changement de l'objet social de RDFM qui devient courtier en assurances , intermédiaire d'assurances régi par la loi n°17-99 portant Code des Assurances.
Mai 2009	Signature d'un protocole de partenariat entre RCI Finance Maroc et Gras Savoye Maroc pour la commercialisation d'assurances au travers de sa filiale de courtage RDFM.

Juillet 2009	Obtention par RDFM de l'agrément de Courtier d'Assurances par décision du Ministre de l'Economie et des Finances en date du 3 juillet 2009.
Juin 2010	Commercialisation de l'offre d'assurance dommage sur véhicule « Perte Totale ».
Mai 2011	Lancement des offres LOA avec Dépôt de Garantie
Juin 2011	Accord de Bank Al Maghrib pour étendre l'agrément de RCI Finance Maroc à la location avec option d'achat de véhicules automobiles destinés aux Professionnels .
Septembre 2011	Création d'une Direction des Opérations et du Risque et embauche d'un responsable Opérations et Risque afin de mieux superviser ces activités déléguées au partenaire Wafasalaf.
Décembre 2011	Lancement de l'offre de Leasing pour les professionnels et les entreprises avec le partenaire Wafasalaf.
Mai 2012	Signature d'une convention entre RCI Finance Maroc et Wafa Assurance pour la commercialisation d'un produit Assurance Dommage Véhicule.
Novembre 2012	Obtention de l'agrément Bank Al-Maghrib pour recevoir du public des fonds d'un terme supérieur à un an.
Janvier 2013	Lancement du programme d'émission de Bons de Société de Financements. Lancement de l'offre de Leasing pour les professionnels et les entreprises.
Mars 2013	RCI FM devient pour la première fois n°1 du financement auto sur le 1er trimestre 2013
Juin 2013	Augmentation de capital de 166.783.500 MAD entièrement souscrite par RCI Banque SA portant le capital social à 289.783.500 MAD.
Juin 2014	Conclusion d'une convention de prêt subordonné entre la société RCI FM et RCI Banque, pour un montant de 1,8 M€ sur 10 ans ;
Avril 2015	Lancement d'une offre de leasing entreprise packagée gérée en propre Lancement de trois nouvelles offres de financement : <ul style="list-style-type: none"> • « Clé en main » : pour les clients à la recherche de financement sans apport.
Janvier 2018	<ul style="list-style-type: none"> • « Financement gratuit » : pour les clients à la recherche de taux d'intérêts gratuits. • « Balloon » avec option d'achat : pour les clients disposants d'un petit apport et souhaitant des mensualités raisonnables.
Avril 2018	Lancement de TITAN avec Renault Commerce Maroc afin de développer les financements aux entreprises
Juillet 2018	accompagnement du programme « Renault Sélection » de Renault Commerce Maroc pour le développement des ventes de véhicules d'occasion
Décembre 2018	RCI Finance Maroc a repris sa position de N°1 des sociétés de financement sur le marché automobile en 2018

Source : RCI Finance Maroc

II. Appartenance du Groupe RCI Finance Maroc à RCI Bank & Services et au Groupe Renault

II.1. Appartenance du Groupe RCI Finance Maroc au Groupe Renault

II.1.1. Présentation du groupe Renault

Constructeur automobile depuis 1898, le Groupe Renault est un groupe international multimarque qui regroupe les marques Renault, Dacia, RSM⁵, Alpine et Lada.

Le Groupe a vendu près de 3,9 millions de véhicules en 2018, faisant de lui le premier groupe automobile français dans le monde⁶.

Avec près de 180 000 collaborateurs et une présence dans plus de 130 pays dans le monde, Le groupe Renault a dégagé un chiffre d'affaires de 57,4 milliards d'euros en 2018.

L'action Renault est cotée à la Bourse de Paris (Euronext) depuis le 17 novembre 1994, date de l'ouverture du capital de la Société. Le prix de l'action, lors de l'offre publique de vente relative à cette opération, était de 165 francs, soit 25,15 euros. Renault fait partie des valeurs qui composent l'indice CAC 40, depuis le 9 février 1995.

Cotée sur Euronext – compartiment A, Code ISIN FR0000131906, Mnémo : RNO, l'action Renault est éligible au Service de règlement différé (SRD) ainsi qu'au PEA. L'action Renault fait aussi partie des indices SBF, Euronext et Euro Stoxx Auto.

II.1.2. Actionnariat du groupe Renault

Au 31 décembre 2018, le capital social s'élève à 1 126 701 902,04 euros, réparti en 295 722 284 actions de 3,81 euros de nominal chacune. Les actions sont intégralement souscrites et entièrement libérées.

Il n'y a pas eu de modification de capital au cours des cinq dernières années. Les dernières augmentations de capital datent du 28 avril 2010. Lors d'augmentations de capital réservées au prix de 37 euros par action, Nissan Finance Co., Ltd. et Daimler AG ont respectivement souscrit 1 617 775 actions et 9 167 391 actions de 3,81 euros de nominal.

L'actionnariat du Groupe Renault évolue comme suit au cours des trois dernières années :

	2016			2017			2018		
	Nb titres détenus	% Capital	% Droits de vote	Nb titres détenus	% Capital	% Droits de vote	Nb titres détenus	% Capital	% Droits de vote
Etat Français	58 387 915	19,74%	33,95%	44 387 915	15,01%	28,67%	44 387 915	15,01%	28,60%
Nissan	44 358 343	15,00%		44 358 343	15,00%		44 358 343	15,00%	
Daimler	9 167 391	3,10%	3,03%	9 167 391	3,10%	5,92%	9 167 391	3,10%	5,91%
Salariés	6 168 600	2,09%	4,07%	5 994 937	2,03%	3,87%	7 210 603	2,44%	4,14%
Auto-détention	4 649 545	1,57%		6 414 355	2,17%		5 058 961	1,71%	
Flottant	172 990 490	58,50%	58,95%	185 399 343	62,69%	61,54%	185 539 071	62,74%	61,35%
Total	295 722 284	100,00%	100,00%	295 722 284	100,00%	100,00%	295 722 284	100,00%	100,00%

Source : Renault S.A.

⁵ Renault Samsung Motors

⁶ En intégrant les ventes des marques Jinbei et Huasong qui totalisent 165 603 véhicules utilitaires vendus

II.1.3. Principales activités du groupe Renault

Les activités du groupe Renault sont réparties en deux secteurs opérationnels :

▪ **L'automobile :**

Pour le secteur de l'automobile, Renault conçoit, fabrique et vend des véhicules particuliers et utilitaires. Avec l'acquisition du constructeur roumain Dacia, puis la reprise des actifs opérationnels de la société Sud-Coréenne Samsung Motors, Renault exploite trois marques automobiles : Renault, Dacia et Samsung.

C'est à travers la marque Dacia que le groupe Renault a démarré la production sur le marché marocain. En effet, en 2003, le groupe Renault acquiert des participations dans l'usine automobile Somaca afin d'y produire les modèles Logan. Grâce à la réussite de cette opération, le groupe Renault initiera en 2008 les travaux de construction du complexe industriel d'assemblage de voitures « Tanger Méditerranée ». En 2012, l'usine de Tanger a ouvert ses portes et possède une capacité de production annuelle s'élevant à terme à 400 000 véhicules par an.

Pour 2016, le record de production a été une nouvelle fois battu, avec 273 082 véhicules pour Tanger et 71 828 pour SOMACA.

Les usines du groupes ont établi un nouveau record pour l'année 2017, avec 300 479 véhicules produits à l'usine Renault de Tanger et 75 811 véhicules produits par la SOMACA.

La production des usines Renault au Maroc a atteint 402 150 véhicules en 2018, répartis entre 318 600 véhicules produits à Renault Tanger et 83 550 véhicules produits par la SOMACA. De même, Le groupe Renault a signé en octobre 2018 un nouvel accord portant sur le doublement de la capacité de production de l'usine de Casablanca Somaca. La capacité de production de la SOMACA devrait ainsi atteindre 160 000 unités en 2022.

▪ **Le Financement des ventes :**

RCI Bank and Services accompagne les marques du Groupe Renault (Renault, Renault Samsung Motors, Dacia) dans le monde, du Groupe Nissan (Nissan, Infiniti, Datsun) principalement en Europe, au Brésil, en Argentine, en Corée du Sud et sous la forme de joint-ventures en Russie et en Inde, et de Mitsubishi Motors aux Pays-Bas. Le groupe est présent dans 36 pays et propose :

- Des crédits de véhicules neufs et d'occasion ;
- De la location avec option d'achat ;
- Du crédit-bail ;
- De la location longue durée ;
- Ainsi que des services associés : entretien et extension de garantie, assurance et assistance, gestion de flottes et cartes de crédit

Par ailleurs, Il est important de noter que le Groupe Renault détient des participations importantes dans Nissan et AVTOVAZ. La participation dans Nissan est mise en équivalence dans les comptes du Groupe, celle dans AVTOVAZ est consolidée par intégration globale.

II.1.4. Place de RCI FM au sein du Groupe Renault

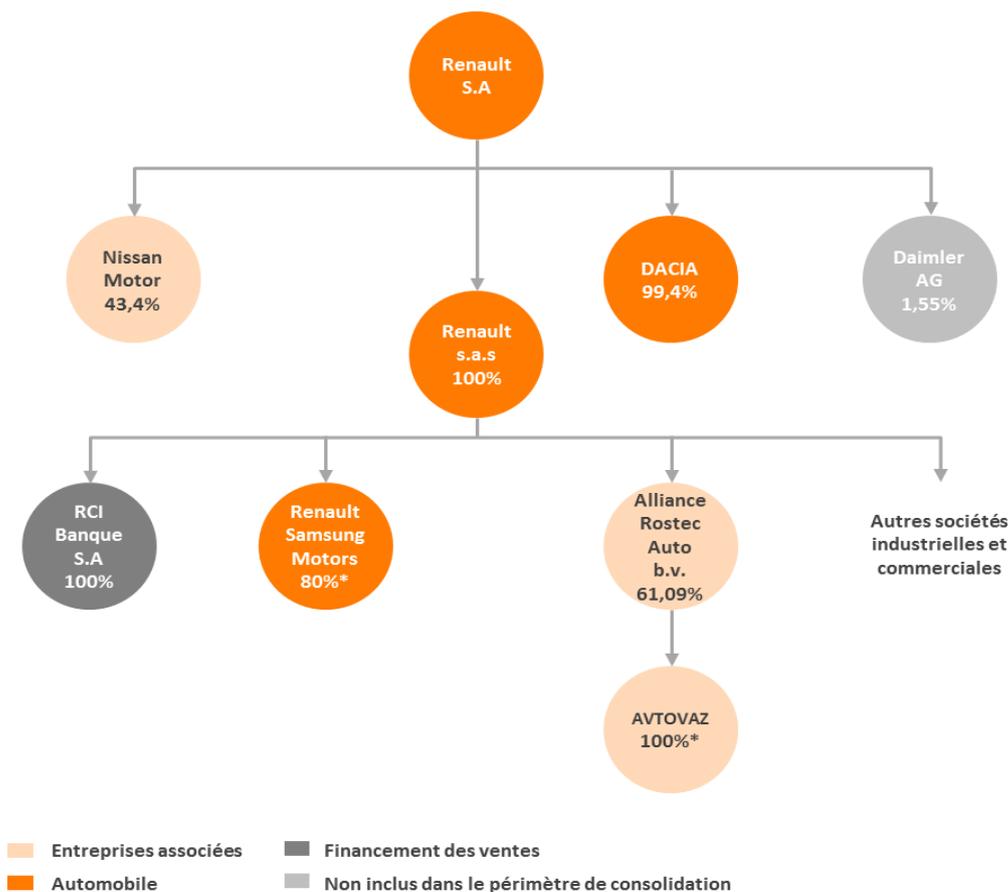
RCI Finance Maroc est la branche marocaine de l'activité Financement des ventes du Groupe Renault. Elle est directement liée à RCI Banque et constitue l'unique filiale spécialisée dans le financement des ventes d'un constructeur automobile au Maroc.

RCI finance Maroc permet de dynamiser les ventes de Renault et Dacia et de consolider la présence commerciale du Groupe Renault au Maroc.

La position de leader du Groupe Renault au Maroc tient ainsi tant à la présence d'unités de production locales produisant des voitures répondant à la demande du marché qu'à l'appui commercial apporté par l'existence d'une activité de financement des ventes réservées aux marques du Groupe.

II.1.5. Organigramme du groupe Renault

L'organigramme simplifié du groupe Renault au 31/12/2018 se présente comme suit :



Source : Renault S.A.

(*) Suite à l'OPA obligatoire lancée par l'Alliance Rostec Auto b.v. fin juin 2018 ayant donné lieu à l'opération de retrait obligatoire sur les actions AvtoVAZ clôturée en décembre 2018, Renault détenait au 31 décembre 2018 61,09 % d'Alliance Rostec Auto b.v. qui détenait 100 % d'AVTOVAZ.

II.1.6. Principaux indicateurs financiers et boursiers du groupe Renault

Le tableau suivant présente les principaux indicateurs financiers consolidés du groupe Renault pour la période 2016-2018:

En MEUR	2016 ⁽¹⁾	2017	Var.16-17 (%)	2018	Var.17-18 (%)
Indicateurs Bilanciels					
Total Bilan	102 103	109 899	7,64%	114 996	4,64%
Capitaux propres	30 985	33 679	8,69%	36 145	7,32%
CPC					
CA	51 243	58 770	14,69%	57 419	-2,30%
Rex	3 283	3 806	15,93%	2 987	-21,52%
RN part du groupe	3 419	5 212	52,44%	3 302	-36,65%
RN	3 543	5 308	49,82%	3 451	-34,98%
Ratio de rentabilité					
ROE (RN/Capitaux propres)	11,43%	15,76%	4,33 pts	9,55%	-6,21 pts
ROA (RN/Total bilan)	3,47%	4,83%	1,36 pts	3,00%	-1,83 pts

⁽¹⁾ Les données au 31 décembre 2016 tiennent compte des ajustements au titre de l'allocation du prix d'acquisition du Groupe AVTOVAZ comptabilisés en 2017 et sont donc différentes de celles publiées précédemment.

Source : Renault S.A rapports annuels 2017 et 2018.

Les principaux indicateurs boursiers du groupe Renault se déclinent comme suit :

	2016	2017	Var.16-17 (%)	2018	Var.17-18 (%)
Nombre d'actions (en milliers)	295 722	295 722	0,00%	295 722	0,00%
Bénéfice par action en euros	12,57	18,87	50,12%	12,24	-35,14%
Dividende par action en euros	3,15	3,55	12,70%	3,55	0,00%
Capitalisation boursière au 31 décembre (en MEUR)	24 991	24 814	-0,71%	16 132	-34,99%

Source Renault

II.2. Appartenance au groupe RCI Bank and Services

RCI Finance Maroc, bénéficie du savoir-faire et du support de RCI Bank and Services à travers un contrat de prestations de services *Corporate* signé entre RCI Bank and Services et l'ensemble de ses filiales françaises et internationales et qui concerne essentiellement les fonctions suivantes :

- La direction marketing ;
- La direction de la communication incluant la communication interne et externe ;
- La direction des risques de crédit avec un support dans la mise en place du scoring des crédits ;
- La direction des systèmes d'information ;
- La direction finance et gestion.

II.3. Flux financiers entre RCI Finance Maroc et les entités du Groupe

Les principaux flux entre RCI Finance Maroc, RCI Banque et Renault Maroc se détaillent comme suit :

II.3.1. Conventions conclues au cours de l'exercice 2018

Néant.

II.3.2. Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

- **Contrat de contre garantie avec RCI Banque :**

Nature de la convention :

RCI Finance Maroc, s'engage à payer à RCI Banque toute commission que cette dernière pourrait lui réclamer au titre des garanties qui sont octroyées par RCI Banque à RCI Finance Maroc dans le cadre des contrats de financement « Véhicules Neufs » et « Pièces de Rechange » conclus par RCI Finance Maroc avec les concessionnaires du réseau Renault-Dacia Maroc.

RCI Banque SA s'engage, irrévocablement et inconditionnellement à payer RCI FM à première demande de sa part, tout montant que ce dernier pourrait lui réclamer au titre des garanties octroyées suivant les contrats de financement véhicules neufs et pièces de rechange aux concessionnaires ci-après : Boughaz Auto Sarl, Nouvelle Compagnie Royale Automobile Sa, La Continentale De Service Sarl, Rahmouni Auto Service Sarl , Ets Hakam Freres Sa, Sarl Top Auto Mohammedia Et Sodisma Sa.

Date de la convention :

31/07/2009 (renouvellement annuel du contrat depuis 2007)

Charges comptabilisées par RCI en 2018 :

Commissions Contre garanties Comptabilisées en 2018 : 158 358,88 dirhams HT ;

Montant décaissé par RCI en 2018 :

Commissions Contre garanties décaissées en 2018 : 128 282,18 dirhams TTC ;

Entités concernées :

RCI Finance Maroc et RCI Banque.

- **Contrat sur la gestion opérationnelle de la trésorerie :**

Nature de la convention :

Contrat du 02 Janvier 2009, Renault Maroc Services s'engage à réaliser gestion opérationnelle de la trésorerie de RCI Finance Maroc.

Date de la convention :

Janvier 2009

Charges comptabilisées par RCI en 2018 :

Aucune charge n'a été comptabilisée par RCI Finance Maroc en 2018, au titre de cette convention ;

Montant décaissé par RCI en 2018 :

Aucun montant n'a été décaissé au cours de l'exercice 2018, au titre de cette convention ;

Personnes concernées :

Claudio Vezzosi, PDG RCI Finance Maroc et membre du comité de Management de Renault Maroc.

Les frais de gestion opérationnelle de la trésorerie sont compris dans les frais de gestion refacturés par Renault Commerce Maroc dans le cadre du Contrat de prestation de service RCI Finance Maroc /Renault Commerce Maroc⁷.

A noter que la gestion de trésorerie n'est plus mutualisée avec Renault Commerce Maroc depuis Janvier 2018 et que les frais de gestion de trésorerie ne sont ainsi plus refacturés par Renault Commerce Maroc.

▪ **Convention d'affacturage avec Renault Maroc :**

Nature de la convention :

La société RCI Finance Maroc a conclu avec la société Renault Maroc, un contrat d'affacturage par lequel Renault Maroc accorde à RCI Finance Maroc l'affacturage à titre exclusif de ses créances sur les Acheteurs (hors concessionnaires faisant l'objet de conventions de cession de créances) ayant fait l'objet d'une autorisation par RCI Finance Maroc.

Aussi, dans le cadre de ce contrat, RCI Finance Maroc mandate Renault Maroc pour effectuer toutes les démarches nécessaires au recouvrement ordinaire et à la gestion comptable des créances transférées. Ainsi, la principale prestation d'affacturage fournie par RCI consiste à financer ces créances.

En contrepartie de ce financement, Renault Maroc verse à RCI Finance Maroc, chaque premier jour ouvré du mois, une commission globale et forfaitaire calculée, en fonction d'un barème fixé entre les deux parties, sur le montant toutes taxes comprises des créances portées par RCI Finance Maroc sur le mois écoulé.

Date de la convention :

25/12/2008

Produits comptabilisés par RCI en 2018 :

Commissions d'affacturage Comptabilisées en 2018 : 17 063 555,59 dirhams HT ;

Montant encaissé par RCI en 2018 :

Commissions d'affacturage Encaissées en 2018 : 18 959 854,56 dirhams TTC ;

Personnes concernées :

Claudio Vezzosi, PDG RCI Finance Maroc et membre du comité de management de Renault Maroc.

▪ **Contrat de prestation de service avec Renault Maroc :**

Nature de la convention :

Ce contrat prévoit :

- La location par Renault Maroc à RCI Finance Maroc une surface de bureaux (climatisation, mobiliers, espace communs, etc.).
- La location du matériel Informatique et la téléphonie Fixe.
- La fourniture à RCI de l'administration des Ressources humaines.

Date de la convention :

04/12/2008 et révisée début janvier 2012

⁷ Les frais de gestion sont compris dans les frais de gestion refacturés par Renault Commerce Maroc suite à une réorganisation des entités du Groupe Renault au Maroc.

Charges comptabilisées par RCI en 2018 :

Charges Comptabilisées au titre de l'exercice 2018 : 2 196 572,75 dirhams HT ;

Montant décaissé par RCI en 2018 : 1 000 022,40 dirhams TTC ;

Personnes concernées :

Claudio Vezzosi, PDG RCI Finance Maroc et membre du comité de management de Renault Maroc.

- **Contrat de cession de créances avec Renault Commerce Maroc :**

Nature de la convention :

La société RCI Finance Maroc a conclu avec la société Renault Maroc, un contrat de cession des créances par lequel RCI Finance Maroc offre à Renault :

- ✓ Des services de rachat des créances de Renault nées de la relation Renault – Concessionnaires,
- ✓ Des services de gestion des créances nées de la relation Renault – Concessionnaires et plus particulièrement des services de recouvrement, de suivi des paiements, l'analyse du risque de crédit et le suivi de la solvabilité des concessionnaires.

En contrepartie de ces prestations, Renault Maroc verse à RCI Finance Maroc :

- ✓ Des intérêts calculés sur la base d'un barème de taux convenu entre les deux parties, et sur la base d'un nombre de jours appelé « Période de franchise ». La période de franchise commence dès la date de facturation du véhicule et prend fin soit à la date convenue de fin de franchise ou à la date de livraison au client final si cette dernière a eu lieu avant la date convenue de fin de franchise. A l'expiration de la période de franchise, le concessionnaire est tenu de régler ses factures à RCI Finance ou prendra à sa charge les intérêts sur la période de financement hors période de franchise, et ce, dans le cadre d'un contrat de financement entre RCI Finance Maroc et le concessionnaire,
- ✓ Une commission de gestion calculée en fonction de l'encours des créances « Réseaux » porté par RCI Finance Maroc.

Date de la convention :

01/12/2007.

Charges/Produits comptabilisés par RCI en 2018 :

Intérêts sur Franchise comptabilisés au titre de l'exercice 2018 : 57 537 677,63 dirhams HT ;

Commissions de Gestion comptabilisées au titre de l'exercice 2018 : 13 888 543,00 dirhams HT

Montant encaissé par RCI en 2018 :

Intérêts sur Franchise Encaissés en 2018 : 56 283 354,69 dirhams TTC ;

Commissions de Gestion Encaissées en 2018 : 15 184 344,40 dirhams TTC ;

Personnes concernées :

Claudio Vezzosi, PDG RCI Finance Maroc et membre du comité de management de Renault Maroc.

- **Convention de gestion des risques crédit réseau avec Renault Maroc :**

Nature de la convention :

La société RCI Finance Maroc a conclu avec la société Renault Maroc, une convention de gestion du risque de crédit « Réseau » par laquelle RCI Finance Maroc contribue à limiter au maximum le risque éventuel d'un défaut de paiement des concessionnaires et à améliorer la pérennité du réseau des concessionnaires au Maroc.

Date de la convention :

01/12/2007.

Charges/Produits comptabilisés par RCI en 2018 :

Cette convention ne prévoit pas de rémunération.

Montant encaissé et décaissé par RCI en 2018 :

Néant.

Personnes concernées :

Claudio Vezzosi, PDG RCI Finance Maroc et membre du comité de management de Renault Maroc.

- **Contrat de coopération économique RCI Finance Maroc et Renault Commerce Maroc :**

Nature de la convention :

RCI Finance Maroc s'engage en contrepartie de la prise en charge des surcoûts d'installation du système de financement « Crédit Réseau » par Renault Commerce Maroc, pendant toute la durée du contrat, à coopérer avec Renault Commerce Maroc afin :

- ✓ De favoriser l'expansion commerciale de son réseau et d'en assurer sa pérennité.
- ✓ De dédier son activité exclusivement aux marques commercialisées par Renault Commerce Maroc et s'interdire toute autre collaboration avec les constructeurs concurrents.

Date de la convention :

01/12/2007.

Charges/Produits comptabilisés par RCI en 2018 :

Néant.

Montant encaissé et décaissé par RCI en 2018 :

Néant.

Entités concernées :

RCI Finance Maroc et Renault Maroc.

Modalité de rémunération :

Prise en charge des surcoûts d'installation du système de financement « crédit réseau » de RCI Finance Maroc par Renault Maroc.

▪ **Contrat de coopération informatique avec RCI Banque :**

Nature de la convention :

RCI Banque fournit, via sa Filiale DIAC, à partir d'une structure informatique centrale les moyens techniques et humains nécessaires à l'exploitation et à la maintenance des applications de RCI Finance Maroc.

Date de la convention :

22/11/2007

Charges comptabilisées par RCI en 2018 :

Frais informatiques comptabilisées en 2018 : 9 141 186,38 dirhams HT ;

Montant décaissé par RCI en 2018 :

Frais informatiques décaissés en 2018 : 11 819 660,33 dirhams TTC ;

Entités concernées :

RCI Finance Maroc et DIAC

▪ **Conventions de campagne promotionnelle RCI FM/ Renault Commerce Maroc :**

Nature de la convention :

Renault Commerce Maroc verse à RCI Finance Maroc des participations commerciales sur certains produits de financement promotionnels afin d'améliorer la compétitivité de l'offre de financement et en conséquence augmenter ces volumes de vente de véhicules.

Ces conventions sont renouvelées annuellement.

Date de la convention :

2014, Renouvelable annuellement

Produits comptabilisés par RCI en 2018 :

RCI Finance Maroc étale les participations commerciales selon la décroissance des contrats afférents. Aussi, la comptabilisation de participations commerciales d'une année correspond à la part d'étalement des participations de l'année et des années antérieures.

Participations commerciales brutes accordées par Renault Commerce Maroc au titre de l'exercice 2018 : 168 091 000,06 dirhams HT ;

Les produits relatifs à l'étalement des participations commerciales comptabilisées au titre de l'exercice 2018 : 144 073 098,64 dirhams HT.

Montant encaissé par RCI en 2018 :

Participations commerciales encaissées en 2018 : 154 966 597,57 dirhams TTC ;

Personnes concernées :

Claudio Vezzosi, PDG RCI Finance Maroc et membre du comité de management de Renault Maroc.

▪ **Convention de rétrocession de participations commerciales RCI Finance Maroc /Renault Commerce Maroc :**

Nature de la convention :

Au titre de conventions entre RCI Finance Maroc et Renault Commerce Maroc, Renault Commerce Maroc verse à RCI Finance Maroc des participations commerciales afin d'améliorer la compétitivité des offres de financement et de services promotionnelles objets de ces conventions. Afin d'équilibrer les efforts commerciaux et les rentabilités entre Renault Commerce Maroc et RCI Finance Maroc, il a été convenu de mettre en place un accord de rétrocession d'une quote-part des participations de RCI Finance Maroc vers Renault Commerce Maroc.

Date de la convention :

03/04/2013

Charges comptabilisées par RCI en 2018 :

RCI Finance Maroc étale les rétrocessions de participations commerciales selon la décroissance des contrats auxquels elles se rattachent. Aussi, la comptabilisation de rétrocessions de participations commerciales d'une année correspond à la part d'étalement des rétrocessions de participations de l'année et des années antérieures.

Rétrocessions de participations commerciales engagées en 2018 et comptabilisées au titre de l'exercice 2018 : 40 462 477,38 dirhams HT;

Charges de Rétrocessions de participations commerciales comptabilisées au titre de l'exercice 2018 (étalement) : 40 027 155,97 dirhams HT;

Montant décaissé par RCI en 2018 :

Rétrocessions de participations commerciales décaissées au titre de l'exercice 2018 : 52 290 296,99 dirhams TTC ;

Personnes concernées :

Claudio Vezzosi, PDG RCI Finance Maroc et membre du comité de management de Renault Maroc.

▪ **Convention de prêt subordonné :**

Nature de la convention :

Au titre de conventions entre RCI Finance Maroc et RCI banque, RCI banque propose à RCI Finance Maroc un prêt subordonné d'un montant de 1 800 000 Euros au taux d'intérêt de 5%.

En effet, le prêt est consenti pour une durée de 10 ans à compter du 18 juin 2014, et RCI finance Maroc s'engage à rembourser en principal l'intégralité du prêt à sa date d'échéance

Date de la convention :

10 Juin 2014

Charges comptabilisées par RCI en 2018 :

Charges sur emprunts subordonnés au titre de l'exercice 2018 : 1 008 900,00 dirhams HT ;

Montant décaissé par RCI en 2018 :

Charges sur emprunt subordonné décaissées au titre de l'exercice 2018 : 1 006 097,50 dirhams TTC

Entités concernées :

RCI Finance Maroc et RCI Banque.

II.4. Flux financiers entre RCI Finance Maroc et les entités du Groupe sur les trois dernières années

Nature de la convention (KMAD)	société concernée	2016		2017		2018	
		Encaissement / Décaissement	produit / Charge	Encaissement / Décaissement	produit / Charge	Encaissement / Décaissement	produit / Charge
Contrat de contre garantie avec RCI Banque	RCI banque	0	-81	-15	-21	-128	-158
Contrat sur la gestion opérationnelle de la trésorerie	Renault Maroc Services	0	0	0	0	0	0
Convention d'affacturage avec Renault Maroc	Renault Maroc	49 235	41 952	35 194	18 054	18 960	17 064
Contrat de prestation de service avec Renault Maroc	Renault Maroc	-3 392	-2 886	-4 424	-2 802	-1 000	-2 197
Contrat de cession de créances avec Renault Commerce Maroc	Renault Commerce Maroc	56 767	51 938	69 943	58 165	71 468	71 426
Convention de gestion des risques crédit réseau avec Renault Maroc	Renault Maroc	0	0	0	0	0	0
Contrat de coopération économique RCI Finance Maroc et Renault Commerce Maroc	Renault Commerce Maroc	0	0	0	0	0	0
Contrat de coopération informatique avec RCI Banque	RCI banque	-14 779	-4 401	-8 923	-8 184	-11 820	-9 141
Conventions de campagne promotionnelle RCI FM/ Renault Commerce Maroc	Renault Commerce Maroc	163 313	99 486	209 824	166 691	154 967	144 073
Convention de rétrocession de participations commerciales RCI Finance Maroc /Renault Commerce Maroc	Renault Commerce Maroc	-43 088	-31 128	-46 447	-35 207	-52 290	-40 027
Convention de prêt subordonné	RCI banque	-1 015	-1 009	-1 006	-1 009	-1 006	-1 009
Total		207 043	153 871	254 146	195 689	179 150	180 031

Source : RCI Finance Maroc

A ce jour, il n'existe aucun autre flux financier entre RCI Finance Maroc et les entités du Groupe à l'exception des flux entrants dans le cadre des flux règlementés.

Les conventions règlementées entre RCI Finance Maroc et le Groupe Renault ont généré en 2018 des produits de 232 563 KMAD et des charges de 52 532 KMAD. L'intégralité des produits générés provient (i) de la convention de campagne promotionnelle avec Renault Commerce Maroc, (ii) des contrats de cession de créances avec Renault Commerce Maroc et (iii) de la convention d'affacturage avec Renault Maroc. L'essentiel des charges générées est issu de (i) la convention de rétrocession de participations commerciales avec Renault Commerce Maroc et (ii) du contrat de coopération informatique avec RCI Banque.

Ces conventions ont conduit à des encaissements de 245 394 KMAD et des décaissements de 66 244 KMAD en 2018. Les encaissements proviennent également en totalité (i) de la convention de campagne promotionnelle avec Renault Commerce Maroc, (ii) des contrats de cession de créances avec Renault Commerce Maroc et (iii) de la convention d'affacturage avec Renault Maroc. De même, les décaissements sont principalement liés à (i) la convention de rétrocession de participations commerciales avec Renault Commerce Maroc et (ii) au contrat de coopération informatique avec RCI Banque.

III. Filiale de RCI Finance Maroc

III.1. Présentation de RDFM

Dénomination ou raison sociale	RDFM
Forme Juridique	SARL
Objet Social	Toute opération de courtage et de commissions en matière d'assurances de toute nature
Intérêt de RCI FM	100%
Adresse	PLACE BANDOENG, CASABLANCA
Capital Social (MAD)	2 000 000
Secteur d'activité	Société de courtage d'assurances

Source : RCI Finance Maroc

RDFM, filiale à 100% de RCI Finance Maroc, exerce une activité de courtage en assurance auprès de partenaires afin de proposer toute une gamme de couverture des risques aux clients.

L'activité a démarré en 2010 avec la perception des premières commissions Assurances Décès Incapacités et la mise en place de l'assurance Perte Totale et Dommages par la suite.

En mai 2012, à l'occasion du Salon de l'Automobile de Casablanca, l'offre d'assurance Dommages Tous Risques (hors responsabilité Civile) a été lancée.

Ces produits d'assurance inclus aux financements de véhicules (packages) ont été complétés de deux nouvelles offres lancées en 2014 : Responsabilité Civile et Assurance Dommage commercialisées en « Stand Alone » (pouvant être souscrites indépendamment du financement du véhicule).

III.2. Analyse de l'activité d'assurance de RDFM entre 2016 et 2018 :

Tableau 8 Principaux agrégats de l'activité d'assurance sur la période 2016- 2018

Principaux agrégats financiers (en KMAD)	2016	2017	Var. 17/16	2018	Var. 18/17	TCAM
Commissions perçues nettes	30 365	37 386	23,12%	45 666	22,15%	22,63%
Résultat d'exploitation	30 086	37 984	26,25%	45 365	19,43%	22,79%
Résultat net	20 760	26 209	26,25%	31 442	19,97%	23,07%
Situation nette	24 309	30 518	25,54%	36 960	21,11%	23,31%

Source : RCI Finance Maroc

Revue analytique 2016 – 2017 :

La hausse continue des ventes des véhicules Dacia et Renault au cours de l'exercice 2017 a eu un impact positif sur l'évolution de l'activité d'assurance RDFM dont les principaux indicateurs progressent sur la période étudiée :

Le résultat d'exploitation s'apprécie de 26,25% entre 2016 et 2017 et s'établit à 37 984 KMAD, tiré par la hausse de 23,1% des commissions perçues et la constatation de produits non courants pour 900 KMAD suite au passage en profit⁸ des comptes (i) créances fournisseurs (800 KMAD), (ii) créances divers d'assurance (6 KMAD) et (iii) autres dettes fiscales (40 KMAD).

⁸ L'apurement de certaines créances inscrites au bilan explique leur passage en produits non courants. Les justificatifs pour l'inscription de ces comptes au bilan n'étant plus disponibles suite au passage de la comptabilisation sur SAP en 2012

Dans le même sens, le résultat net atteint 26 209 KMAD en 2017 contre 20 760 KMAD en 2016, soit une hausse de 26,25%.

Revue analytique 2017 – 2018 :

Suite à la poursuite de la hausse des ventes des véhicules Dacia et Renault, les principaux indicateurs d'activité de RDFM affichent une hausse sur la période étudiée :

Le résultat d'exploitation s'apprécie de 19,43% entre 2017 et 2018 et s'établit à 45 365 KMAD ;

Le résultat net affiche la même tendance, atteignant 31 442 KMAD en 2018 contre 26 209 KMAD en 2017, soit une hausse de 19,97%.

Le résultat d'exploitation et le résultat net ont connu un taux de croissance annuel moyen de respectivement 22,79% et 23,07% sur la période étudiée.

III.3. Relations financières entre RCI Finance Maroc et sa filiale RDFM

Il n'existe pas, à ce jour, de conventions règlementées et/ ou conclues dans des conditions normales de marché régissant les relations entre RCI Finance Maroc et sa filiale RDFM.

III.4. Synergies entre RCI Finance Maroc et sa filiale RDFM

Le déploiement de l'activité Assurance a été réalisé grâce aux synergies naturellement offerte par l'activité de financement automobile de RCI Finance Maroc. En effet, le lancement de l'activité de RDFM s'est effectué via des produits d'assurance inclus aux offres de financement de véhicules. A cet effet, les premiers produits d'assurance lancés en 2010 (assurances Décès Incapacité et Perte Totale) puis l'offre d'assurance Dommages tous risques lancée en 2012 étaient proposés dans des packages à travers les financements automobiles.

Ces produits d'assurance inclus aux financements de véhicules ont été complétés en 2014 par deux nouvelles offres en « Stand Alone » pouvant être souscrites indépendamment du financement du véhicule : l'assurance Responsabilité Civile et l'assurance Dommage. Ces nouveaux produits sont commercialisés via les corners d'assurances situés dans les succursales et dans quelques concessions (totalisant 11 points de vente à fin 2018).

La croissance du portefeuille de polices d'assurances est liée à l'augmentation de l'activité de financement de RCI Finance Maroc. En effet, la majeure partie des assurances proposées aujourd'hui sont adossées à un financement de véhicule (Décès Incapacité, Perte totale, Assurance Dommages).

IV. Secteur d'activité de RCI Finance Maroc

IV.1. Cadre légal et réglementaire du secteur du crédit de la consommation au Maroc

Le crédit à la consommation constitue une composante importante de l'endettement des ménages marocains. En effet, il représente la deuxième source d'endettement après le crédit à l'habitat.

Il permet principalement le financement de biens d'équipement ménagers (meubles et équipements électroménagers) ainsi que des véhicules automobiles. Le crédit à la consommation est généralement accordé sous forme de prêts remboursables par mensualités. Il se compose principalement de trois grandes catégories : le crédit automobile, le crédit d'équipement et le prêt personnel (y compris le crédit revolving).

IV.1.1. Cadre légal et réglementaire

▪ Cadre légal et réglementaire du secteur

Les sociétés de crédit à la consommation sont soumises à un cadre réglementaire strict régi par le Dahir n°1-14-193 du 1^{er} rabii I 1436 (24 décembre 2014) portant promulgation de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et assimilés (dite « loi bancaire »). Cette loi vient abroger et remplacer la loi n°34-03 du 14 février 2006. Demeurent cependant en vigueur tous les textes réglementaires pris en application de la loi n°34-03 pour toutes les dispositions non contraires aux dispositions de la loi n°103-12 jusqu'à leur remplacement conformément aux dispositions de cette dernière.

Selon l'article 1^{er} de ladite loi, sont considérées comme établissements de crédit, les personnes morales qui exercent leur activité au Maroc, quel que soit le lieu de leur siège social, la nationalité des apporteurs de leur capital social ou de leur dotation ou celle de leurs dirigeants et qui effectuent, à titre de profession habituelle, une ou plusieurs des activités suivantes : i) la réception de fonds du public ; ii) les opérations de crédit ; iii) la mise à la disposition de la clientèle de tous moyens de paiement ou leur gestion.

Les modalités d'application de cette loi sont fixées principalement par les circulaires du Gouverneur de Bank Al-Maghrib et les arrêtés du Ministre des Finances. La Loi bancaire donne aux sociétés de financement la possibilité de proposer au public des opérations d'assurances de personnes, d'assistance et d'assurance-crédit.

Les sociétés de financement ne sont pas habilitées à recevoir du public des fonds à vue ou d'un terme égal ou inférieur à deux ans. Par dérogation à cette disposition, BAM peut agréer des sociétés de financement à collecter des fonds d'un terme inférieur à deux ans mais supérieur à un an après avis du Comité des Etablissements de Crédit.

A partir de juillet 2011, les sociétés de financement, agréées en application de la loi n° 34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, sont autorisées à présenter à leurs clients les opérations d'assurances « décès » et « invalidité » adossées aux opérations de crédit et/ou de crédit-bail, et ce après obtention d'un agrément accordé par le Ministre chargé des finances. (Arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 2179-11 du 21 juillet 2011).

Les sociétés de crédit à la consommation, en tant qu'établissements de crédit, sont placées sous le contrôle et la supervision de Bank Al-Maghrib et du Ministère des Finances. Ces deux institutions agissent sous la recommandation du Conseil National du Crédit et de l'Épargne et du Conseil des Établissements de Crédit.

Nouvelles mesures de la loi bancaire n° 103-12

L'une des principales mesures de la nouvelle loi bancaire n° 103-12 publiée en janvier 2015 au Bulletin Officiel consiste à instaurer un cadre législatif régissant l'activité des banques participatives. Les principaux axes couverts par ces dispositions portent sur :

- Les principes de base, la définition des concepts et des formules de contrats ;
- Le champ d'application et les activités autorisées ;
- La supervision des banques participatives par Bank Al-Maghrib ;
- La protection de la clientèle.

La loi bancaire confie par ailleurs de nouvelles attributions au Comité des établissements de crédit, concernant l'octroi et le retrait d'agrément des associations de microcrédit et des banques offshore ainsi que l'activité des banques participatives et des établissements de paiement. D'autre part, la loi a introduit un renforcement de la réglementation prudentielle concernant les prises de participation, la gouvernance bancaire et la lutte contre le blanchiment des capitaux. Enfin, la nouvelle loi bancaire prévoit l'institution d'un comité de coordination et de surveillance des risques systémiques, chargé d'assurer la surveillance macro-prudentielle du secteur financier en analysant les risques pesant sur la stabilité du système financier et en proposant les mesures appropriées permettant d'atténuer les effets de tels risques.

Nouvelles circulaires :

Courant 2016, Bank Al-Maghrib a émis des circulaires qui sont venues compléter et modifier la loi bancaire :

- ✓ Circulaire modifiant et complétant la circulaire 14G2013 relative aux fonds propres des établissements de crédit (N°1/W/16, le 10/06/2016) ;
- ✓ Circulaire modifiant et complétant la circulaire relative au coefficient minimum de solvabilité des établissements de crédit (N°2/W/16, le 10/06/2016) ;
- ✓ Circulaire modifiant et complétant la circulaire relative aux exigences en fonds propres portant sur les risques de crédit, de marché et opérationnels des établissements de crédit (N°3/W/16, le 10/06/2016) ;
- ✓ Circulaire relative aux conditions de publication des états de synthèse et des états financiers par les établissements de crédit (N°4/W/16, le 10/06/2016) ;
- ✓ Circulaire relative à la désignation d'administrateurs ou membres indépendants au sein de l'organe d'administration des établissements de crédit (N°5/W/16, le 10/06/2016) ;
- ✓ Circulaire relative aux établissements de paiement (N°6/W/16, le 10/06/2016) ;
- ✓ Circulaire relative aux modalités d'exercice des services de paiement (N°7/W/16, le 10/06/2016) ;
- ✓ Circulaire modifiant et complétant la circulaire relative au capital minimum ou la dotation minimum des établissements de crédit et fixant les modalités d'application des dispositions de l'article 30 de la loi n°34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés (N°8/W/16, le 10/06/2016) ;
- ✓ Circulaire relative aux modalités de fonctionnement du dispositif de médiation bancaire (N°9/W/16, le 10/06/2016) ;
- ✓ Circulaire relative aux modalités de traitement des réclamations de la clientèle des établissements de crédit (N°10/W/16, le 10/06/2016) ;
- ✓ Circulaire relative aux conditions de prises de participations par les établissements de crédit dans des entreprises existantes ou en création (N°11/W/16, le 10/06/2016) ;
- ✓ Circulaire relative aux caractéristique technique des produits Mourabaha, Ijara et Moucharaka (N°12/W/16, le 16/01/2016) ;
- ✓ Circulaire relative aux dépôts d'investissement (N°13/W/16, le 16/01/2016) : Conditions et moyens de réception et d'utilisation des dépôts d'investissement par les différents types d'institutions financières ainsi que les assurances ;
- ✓ Circulaire relative aux opérations participatives (N°14/W/16, le 16/01/2016) : Conditions d'exercice des activités et opérations participatives par les banques ;
- ✓ Circulaire fixant les conventions types précisant les clauses minimales du compte à vue, à terme, et de compte titres (N°15/W/16, le 18/07/2016) ;
- ✓ Circulaire relative aux conditions et aux modalités de fonctionnement de la fonction de conformité aux avis Conseil Supérieur des Oulémas (N°16/W/16, le 18/07/2016).

2017 :

Courant 2017, Bank Al-Maghrib a émis des circulaires qui sont venues compléter et modifier la loi bancaire :

- ✓ Circulaire n°1/W/17 du 27 janvier 2017 relative aux spécificités techniques des produits Ijara, Mourabaha, Moucharaka, Moudaraba, Salam, ainsi que les modalités de leur présentation à la clientèle ;
- ✓ Circulaire n°2/W/17 du 27 janvier 2017 relative aux conditions et modalités de réception des dépôts d'investissement de la part des banques participatives et des établissements de crédit et assimilés ;
- ✓ Circulaire n°3/W/17 du 27 janvier 2017 fixant les conditions et les modalités d'exercice par les banques des activités et opérations de banque participative ;
- ✓ Circulaire n° 4/W/2017 du Wali de Bank Al-Maghrib du 24 juillet 2017 relative aux conditions et aux modalités d'élaboration et de présentation du plan dit « plan de redressement de crise interne » par les établissements de crédit ;

- ✓ Circulaire n° 5/W/2017 du Wali de Bank Al-Maghrib du 24 juillet 2017 relative à l'obligation de vigilance incombant aux établissements de crédit ;
- ✓ Circulaire n° 6/W/2017 du Wali de Bank Al-Maghrib du 24 juillet 2017 relative aux modalités d'approbation de la désignation des commissaires aux comptes par les établissements de crédit ;
- ✓ Circulaire n° 7/W/2017 du Wali de Bank Al-Maghrib du 24 juillet 2017 relative aux modalités d'exercice de la mission des commissaires aux comptes des établissements de crédit.

2018 :

Courant 2018, Bank Al-Maghrib a émis des circulaires qui sont venues compléter et modifier la loi bancaire :

- ✓ Circulaire n° 3/W/2018 du 27 juillet 2018 relative aux conditions spécifiques d'application aux associations de micro-crédit de certaines dispositions de la loi bancaire n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ;
- ✓ Circulaire n° 4/W/2018 du 27 juillet 2018 fixant les conditions et modalités de fonctionnement du comité d'audit chargé d'assurer la surveillance et l'évaluation de la mise oeuvre des dispositifs de contrôle interne ;
- ✓ Circulaire n° 5/W/2018 du 27 juillet 2018 fixant les conditions et modalités de fonctionnement du comité chargé du suivi du processus d'identification et de gestion des risques ;
- ✓ Circulaire n° 6/W/2018 du 27 juillet 2018 relative aux conditions de versement des cotisations au fond collectif de garantie des dépôts ;
- ✓ Circulaire n°7/W/2018 du 27 juillet 2018 relative aux modalités de gestion des ressources du Fonds collectif de garantie des dépôts des établissements de crédit par la société gestionnaire des fonds de garantie des dépôts et ses interventions.

▪ **Agrément**

Selon l'article 34 de la loi bancaire, «Avant d'exercer son activité au Maroc, toute personne morale considérée comme: Etablissement de crédit au sens de l'article premier ci-dessus, association de micro-crédit au sens de la loi régissant le micro-crédit, banque offshore conformément à la loi régissant les places financières offshore ou établissement de paiement au sens de l'article 15 ci-dessus, doit avoir été préalablement agréée par le wali de Bank Al-Maghrib, après avis du comité des établissements de crédit».

La décision d'octroi de l'agrément prend en compte, entre autres, la qualité des fondateurs et des dirigeants ainsi que les moyens techniques et financiers qui seront mis à la disposition de la future entité et son plan d'action.

Les établissements de crédit doivent disposer d'un capital minimum (ou d'une dotation) totalement libéré. Le capital minimum des sociétés de financement est régi par la circulaire de Bank Al-Maghreb n° 1/G/11 du 14 avril 2011 modifiant et complétant la circulaire n° 20/G/2006 du 30 novembre 2006 relative au capital minimum ou la dotation minimum des établissements de crédit.

Cette circulaire porte le niveau de capital minimum requis pour les sociétés de crédit à la consommation à MAD 50 millions au lieu de MAD 20 millions. Un nouvel agrément est requis dans le cas de la fusion de deux ou de plusieurs établissements de crédit, l'absorption d'un ou plusieurs établissements de crédit par un autre établissement de crédit.

▪ **Autorité de contrôle**

Les autorités de contrôle régissant le secteur du crédit à la consommation sont de trois natures : les autorités de tutelle, les organes de consultation et les commissaires aux comptes :

Autorité		Textes réglementaires
Autorités de tutelle	Le Ministère des Finances	L'article 51 de la Loi bancaire définit le rôle du Ministère des Finances vis-à-vis des établissements de crédit : « Dans le cadre du soutien des politiques du gouvernement, le ministère chargé des finances peut fixer par arrêtés, après avis du comité des établissements de crédit, pour l'ensemble des établissements de

crédit ou pour chaque catégorie ou sous-catégorie de ces établissements, les taux maximum des intérêts conventionnels et les taux d'intérêt pouvant être appliqués à l'épargne et les conditions de distribution de crédits par le biais de conventions avec les établissements concernés».

Bank Al-Maghrib

Bank Al-Maghrib (BAM) est dotée de pouvoirs de surveillance et de contrôle des sociétés de financement. BAM est seule habilitée à délivrer l'agrément nécessaire à l'exercice d'une activité de financement. De même, elle peut, en cas de manquement aux règles, proposer des sanctions ou prononcer des amendes. Elle a pour mission de veiller au bon fonctionnement de l'ensemble du secteur du crédit à la consommation. D'une part, BAM se doit de prévenir l'ensemble des risques inhérents à l'activité de chaque société de crédit à la consommation. Ces dernières ont pour obligation de se doter d'un système de contrôle interne basé sur les modalités et les règles minimales définies par la circulaire n°6/G/2001 de BAM. Un nombre minimal de conditions doit être rempli concernant notamment la vérification des procédures internes, la maîtrise des risques et la fiabilité du traitement et de la communication de l'information. D'autre part, BAM doit s'assurer de la pérennité des sociétés. Pour cela, elle contrôle la situation financière et les résultats des sociétés de crédit à la consommation.

Tout changement au niveau du capital d'une société de crédit à la consommation doit être déclaré à BAM. Les actionnaires doivent déclarer à cette dernière la détention d'une participation, directe ou indirecte, supérieure ou égale à 5% du capital ou des droits de votes d'une société du secteur. De même, l'accord de BAM est requis lorsqu'une personne physique ou morale a l'intention d'acquérir ou de céder plus de 10%, 20% et 30% du capital d'une société de financement. Par ailleurs, conformément à la directive de BAM relative aux éléments d'information minimum devant être requis par les établissements de crédit dans le cadre de l'instruction des dossiers de crédit émise le 1er avril 2005, celle-ci intervient également dans le mode de gestion des sociétés de financement.

Enfin BAM, peut s'opposer à la nomination, d'une ou de plusieurs personnes au sein d'organes de contrôle d'établissements de crédit, si ces derniers ne respectent pas un certain nombre de conditions.

Les Commissaires aux Comptes

Selon l'article 99 de la Loi bancaire, « les établissements de crédit sont tenus de désigner deux commissaires aux comptes, après approbation de Bank Al-Maghrib ». Ces derniers ont pour mission de contrôler les comptes, de s'assurer du respect des normes comptables appliquées et de vérifier la sincérité des informations destinées au public.

Les organes consultatifs

Le Comité des Etablissements de Crédit (CEC)

Le CEC donne son avis sur les questions intéressant l'activité des établissements de crédit, notamment celles relatives à l'octroi et au retrait d'agrément, au montant du capital ou de la dotation minimum, aux conditions de prise de participation des établissements de crédit dans le capital des entreprises.

Le CEC est présidé par le Gouverneur de Bank Al-Maghrib. Il

réunit, outre les représentants du Ministre des Finances et de la profession bancaire, le président et un membre de l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement (APSF). Lorsque celui-ci est saisi de questions individuelles (agrément, fusions, création de filiales), il n'est plus ouvert qu'aux représentants de BAM et du Ministère des Finances.

Le Conseil National du
Crédit et de l'Épargne
(CNCE)

Le CNCE a pour mission de débattre « de toute question intéressant le développement de l'épargne ainsi que de l'évolution de l'activité des établissements de crédit. Il formule des propositions au gouvernement dans les domaines qui entrent dans sa compétence ».

Le CNCE est présidé par le Ministre des Finances ou, en cas d'empêchement, par le Gouverneur de Bank Al-Maghrib. Il réunit des membres représentant les pouvoirs publics, les opérateurs économiques et les représentants des établissements de crédit. L'APSF y siège en la personne de son président et deux de ses membres.

La Commission de
Discipline des
Etablissements de Crédit
(CDEC)

La Commission de Discipline des Etablissements de Crédit est investie d'un rôle consultatif en matière disciplinaire. Elle est chargée d'instruire les dossiers disciplinaires et de proposer les sanctions susceptibles d'être prononcées par le Gouverneur de BAM.

La Commission de Discipline des Etablissements de Crédit est présidée par le Vice-gouverneur ou le Directeur Général ou un représentant de Bank Al-Maghrib, et comprend en outre, un représentant de BAM, deux représentants du Ministère des Finances et deux magistrats.

■ Conditions d'exercice

Les sociétés de crédit doivent respecter un certain nombre de conditions en matière de règles prudentielles, de normes comptables et de protection de la clientèle.

a- Dispositions prudentiels

En 2016, Bank Al-Maghrib a apporté des amendements aux règles encadrant les fonds propres et les exigences en fonds propres au titre du risque de crédit, de marché et opérationnel. Elle a également révisé les règles de prises de participation par les établissements de crédit dans des entreprises existantes ou en création.

- Dans la circulaire n°14/G/13 relative aux fonds propres des établissements de crédit complétée par la circulaire n°01/W/16: en application de l'accord de Bâle III, Bank Al-Maghrib a introduit, une disposition lui donnant la latitude de requérir des banques de constituer, pour des considérations macro-prudentielles, un matelas de fonds propres dits contra-cycliques, composé de fonds propres de base, dont le niveau se situe dans une fourchette de 0% à 2,5% des risques pondérés. A la date d'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions, Bank Al-Maghrib a fixé le niveau du coussin de fonds propres contra cycliques à 0%.
- Modificatif de la circulaire relative aux exigences en fonds propres au titre des risques de crédit, de marché et opérationnel : Cette révision a porté notamment sur le traitement prudentiel des positions de titrisation des établissements de crédit et des dépôts des filiales de banques marocaines à l'étranger auprès des banques centrales des pays d'accueil.
 - Traitement des positions de titrisation : Le modificatif introduit un traitement différencié des positions de titrisation des établissements de crédit, au titre des exigences en fonds propres, selon qu'ils soient initiateurs de programmes d'émission de titrisation ou qu'ils soient investisseurs en parts de fonds de titrisation. Il fixe des pondérations de risque selon que les parts de titrisation font l'objet d'une notation ou pas.
 - Traitement des dépôts auprès des banques centrales : Les dépôts auprès des banques centrales étaient assimilés à des expositions sur des contreparties souveraines et pondérés selon la notation de ces contreparties. Un traitement particulier a été introduit pour les dépôts auprès des banques centrales, lorsque ceux-ci sont libellés et financés en monnaie locale. Ce traitement consiste à retenir la pondération de risque fixée par le régulateur bancaire du pays d'accueil, pour déterminer l'exigence en fonds propres au titre du risque de crédit en couverture de ces dépôts. Cette pondération de risque peut être de 0%.
- Circulaire relative aux prises de participation par les établissements de crédit dans le capital des entreprises : Ce texte a élargi la définition de « participation » qui correspond désormais à toute détention directe ou indirecte d'une fraction du capital ou des droits de vote de la société émettrice, quelle que soit la fraction détenue et indépendamment de l'intention qui a prévalu à cette opération. Les limites des montants de prises de participations par rapport au montant des fonds propres qui sont fixées à 15% des fonds propres de l'établissement de crédit, pour chaque participation, et à 60% pour l'ensemble des participations sont désormais exprimées par rapport aux fonds propres de catégorie 1. Elles doivent également inclure les participations détenues dans des sociétés holdings.

b- Règles de gestion

En vertu de la loi bancaire n° 103-12 promulguée par dahir le 24 décembre 2014, les établissements de crédit sont tenus de respecter, sur une base individuelle et/ou consolidée ou sous-consolidée, certains ratios prudentiels fixés par circulaires du wali de Bank Al-Maghrib, après avis du comité des établissements de crédit. Ces règles prudentielles permettent de mieux gérer les risques liés à l'insuffisance de ressources liquides des sociétés, à l'insolvabilité et à la concentration des crédits sur un seul bénéficiaire ou même groupe de bénéficiaires. Les principales règles prudentielles sont les suivantes :

- i. un coefficient de liquidité (applicable aux banques) fixé à 100%, donné par le rapport entre, d'une part, les éléments d'actif disponibles et réalisables à court terme et les engagements par signature reçus et, d'autre part, leurs exigibilités à vue et à court terme et les engagements par signature donnés ;
- ii. un coefficient de solvabilité au titre du risque de crédit fixé à un minimum de 12%, défini comme étant le rapport entre, d'une part, le total des fonds propres des établissements de crédits et, d'autre part, le total de leurs risques de crédit, de marché et opérationnels pondérés ;
- iii. un coefficient minimum de 9%, défini comme étant un rapport entre d'une part, le total de leurs fonds propres de catégorie 1 et d'autre part, le total de leurs risques de crédit, de marché et opérationnels pondérés ;
- iv. un coefficient maximum de division des risques de 20%, correspondant au rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction du degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets.

Parallèlement, Bank Al-Maghrib, par le biais de la circulaire n°19/G/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, a énoncé les règles de classification et de provisionnement des créances en souffrance comme suit :

Les créances pré-douteuses sont provisionnées à 20% et comprennent :

- ✓ Les crédits amortissables, dont une échéance n'est pas réglée 90 jours après son terme ;
- ✓ Les loyers des biens donnés en location avec option d'achat, qui ne sont pas réglés 90 jours après leur terme.

Les créances douteuses sont provisionnées à 50% et comprennent :

- ✓ Les crédits amortissables, dont une échéance n'est pas réglée 180 jours après son terme ;
- ✓ Les loyers des biens donnés en location avec option d'achat, qui ne sont pas réglés 180 jours après leur terme.

Les créances compromises sont provisionnées à 100% et comprennent :

- ✓ Les crédits amortissables, dont une échéance n'est pas réglée 360 jours après son terme ;
- ✓ Les loyers des biens donnés en location avec option d'achat, qui ne sont pas réglés 360 jours après leur terme.

Ainsi, les créances sont classifiées selon leur degré de risque de perte et doivent donner lieu à des provisions adaptées. Les créances pré-douteuses sont provisionnées à hauteur de 20% de leur encours, les créances douteuses à 50% et les créances compromises à 100%.

Par ailleurs, depuis 2000, les sociétés de financement sont tenues de publier leurs comptes sous le format du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et de les transmettre à Bank Al-Maghrib. En outre, les sociétés de financement sont tenues de publier ces états de synthèse certifiés dans un journal d'annonces légales, conformément à la circulaire N°4/W/16 du 10/06/2016 relative aux conditions de publication des états de synthèse et des états financiers par les établissements de crédit. Par ailleurs, les sociétés de financement sont également tenues de diffuser leurs comptes sur le site internet.

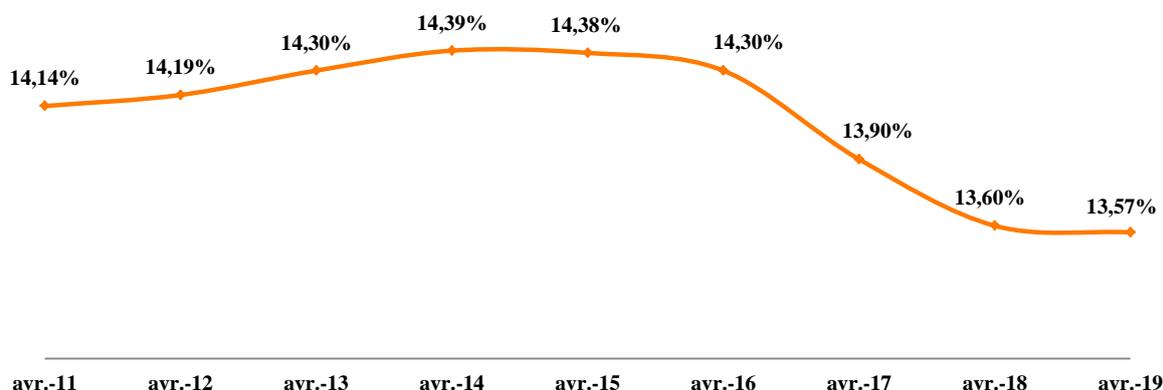
c- Protection de la clientèle

Taux Maximum d'Intérêt Conventionnel (TMIC)

Une nouvelle méthode de calcul, applicable dès octobre 2006, a été instituée par la circulaire n°19/G/06 de BAM qui fixe les modalités d'application de l'arrêté du Ministre des Finances et de la Privatisation du 29 septembre 2006. Le TMIC des établissements de crédit correspond, depuis ce changement, au taux d'intérêt moyen pondéré pratiqué par ces mêmes établissements sur les crédits à la consommation au cours de l'année civile précédente majoré de 200 points de base. Par ailleurs, la circulaire de BAM précitée précise que le Taux Effectif Global (TEG) doit comprendre, en plus des intérêts, les frais et les commissions ou rémunérations liés à l'octroi du crédit, exception faite, notamment, des frais de dossier dans une limite de MAD 150. . Le TMIC en vigueur du

1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020 a été fixé par Bank Al-Maghrib à 13,57% en baisse de 3 pts de par rapport à fin 2018.

Entre 2011 et 2019, l'évolution du TMIC se présente comme suit :



Source : Bank Al-Maghrib

Protection du consommateur

Entrée en vigueur le 07 avril 2011, la loi n°31-08 est le texte législatif qui édicte les mesures de protection du consommateur. Elle vise à instaurer des règles efficaces pour la défense du consommateur, la protection de ses intérêts économiques et son information dans un cadre de transparence. Parmi ses principales dispositions, on peut citer :

- L'obligation d'information du consommateur ;
- La protection du consommateur contre les clauses abusives ;
- La réglementation des pratiques commerciales ;
- La réglementation de l'endettement notamment crédit à la consommation et crédit immobilier.

Fonds de garantie

Pour assurer la protection des déposants des établissements de crédit, il est institué un fonds collectif⁹ de garantie des dépôts destiné, sur décision du gouverneur de Bank Al-Maghrib, après avis du Comité des Etablissements de Crédit à :

- Indemniser les déposants¹⁰ des établissements de crédit en cas d'indisponibilité de leurs dépôts ou de tous autres fonds remboursables ;
- Consentir, à titre préventif et exceptionnel, des concours remboursables à l'un de ses membres dont la situation laisse craindre à terme une indisponibilité des dépôts ou de tous autres fonds remboursables, à condition qu'il présente des mesures de redressement jugées acceptables par Bank Al-Maghrib.

Les établissements de crédit recevant des fonds du public sont tenus de contribuer au financement du fonds collectif de garantie des dépôts par le versement d'une cotisation annuelle dont le taux ne peut dépasser 0,25% des dépôts et autres fonds remboursables.

Association professionnelle

Les sociétés de crédit à la consommation sont tenues d'adhérer à l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement (APSF). Celle-ci regroupe l'ensemble des sociétés de financement (crédit-bail, crédit à la consommation, crédit immobilier, affacturage). Sa mission est confirmée par la Loi bancaire.

Selon l'article 2 de ses statuts, l'APSF exerce les fonctions qui lui sont imparties et a pour principales missions de :

⁹ Conformément aux dispositions de l'article 128 de la Loi bancaire.

¹⁰ Le montant de l'indemnisation est plafonné à MAD 80 000 par déposant (circulaire 22/G/2006 de BAM).

- Veiller à l'observation par ses membres des dispositions des textes réglementant la profession des sociétés de financement ;
- Représenter ses membres ;
- Défendre les intérêts des membres ;
- Contribuer à améliorer le cadre général des activités de financement au service du développement social et économique du pays.

Depuis sa création en 1993, l'APSF a contribué à la structuration et l'assainissement du secteur. En effet, un effort de rattrapage important a été accompli permettant de rapprocher le secteur des standards internationaux.

Le Médiateur de l'APSF, opérationnel depuis le mois de janvier 2010, est une instance ayant pour mission de faciliter la recherche d'une solution négociée et amiable à un différend entre une société de financement et un client. Il puise sa légitimité dans la loi n°08-05 relative à l'arbitrage et la médiation et dans les recommandations de Bank Al-Maghrib.

IV.2. Aperçu et produit du marché du crédit à la consommation

IV.2.1. Aperçu historique du marché

Le crédit à la consommation s'est développé au Maroc à partir de la fin des années 1930 avec l'essor du marché automobile. Ceci a amené les pouvoirs publics à réglementer la vente à crédit des véhicules automobiles en promulguant le Dahir du 17 juillet 1936. Quatre sociétés sont créées dans les années 40 et 50 : SOVAC en 1947, DIAC Maroc en 1948, SOMAFIC en 1952 et ACRED15 en 1954. En 1974, les pouvoirs publics créent EQDOM en tant que première société destinée à financer les équipements des ménages.

Entre 1975 et 1998, le secteur voit la création de 30 sociétés. Un certain nombre d'entre elles sont filiales de groupes bancaires. Les années 90 sont marquées par l'intérêt des banques pour le secteur du crédit à la consommation. La Banque Commerciale du Maroc, La Banque Centrale Populaire, la Société Générale Marocaine des Banques, la Banque Nationale de Développement Economique et BMCE Bank, créent à l'image de WAFABANK, leurs filiales spécialisées.

A partir de 1996, le nombre de sociétés spécialisées se réduit progressivement du fait de la mise en place d'une réglementation plus stricte:

- Les règles prudentielles à partir de 1996;
- Le Taux maximum des intérêts conventionnels (TMIC) en 1997;
- Le Plan Comptable des Etablissements de Crédit en 2000;
- Les règles minimales en matière de contrôle interne;
- Les règles de classement et de provisionnement des créances en souffrance en 2002.

Plus de 10 sociétés de financement sont amenées à cesser leur activité et le réseau des revendeurs agréés fait l'objet d'une campagne d'assainissement.

D'autre part, des mouvements de concentrations amènent à :

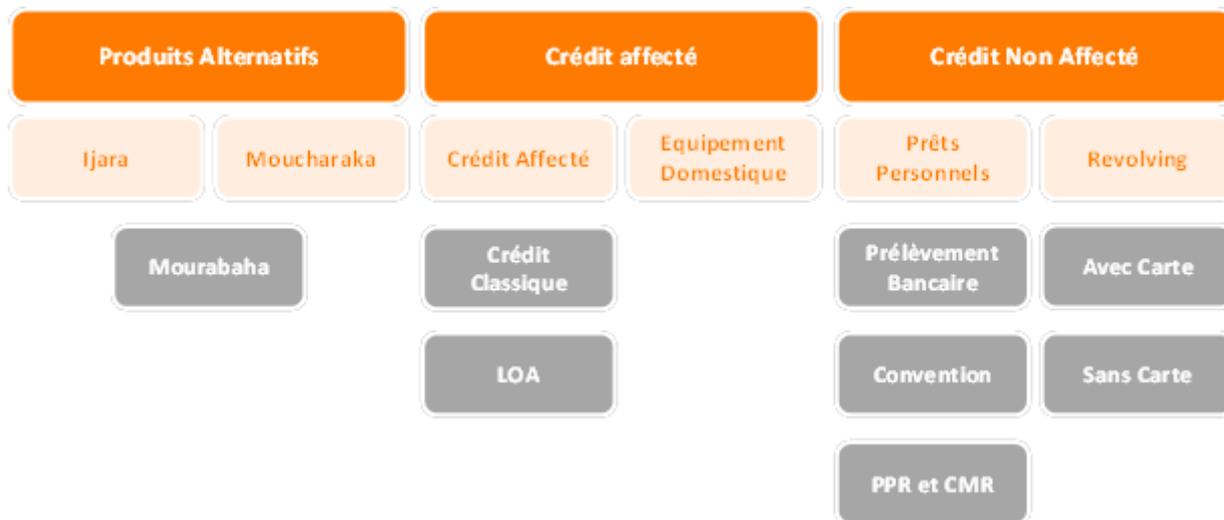
- La fusion en 1999 de 5 entités régionales d'ASSALAF CHAABI avec ASSALAF CHAABI de Casablanca ;
- L'absorption en 2002 de SOGECREDIT par EQDOM ;
- L'absorption en 2003 de SOMAFIC par ACRED ;
- L'absorption en 2004 de CREDOR par WAFASALAF ;
- L'acquisition en 2007 de TASLIF par SAHAM ;
- L'acquisition en 2007 de SALAF par TASLIF et la fusion des deux sociétés en 2010 ;
- La fusion en 2011 entre BMCI CREDIT CONSO et CETELEM.
- L'absorption en 2014 de BMCI CREDIT CONSO par sa banque mère.
- L'année 2018, a été marquée par la fusion absorption de Taslif par Salafin.

L'année 2019 a été marquée par la reprise du protocole d'accord entre la CMR et les sociétés de crédit à la consommation (convention de 2005 résiliée en 2016¹¹) au sujet du précompte sur pension en vue du remboursement des prêts contractés par ses pensionnés.

IV.2.2. Produits du secteur

L'offre des sociétés de crédit à la consommation se répartit en deux grandes catégories : le crédit affecté et le crédit non affecté.

Aperçu des produits du secteur du crédit à la consommation



Le crédit affecté

Le crédit affecté correspond aux crédits dont l'octroi est subordonné à l'acquisition d'un bien ou d'un service défini dans le contrat. Ce type de crédit sert essentiellement à financer l'acquisition de véhicules et d'équipements domestiques.

- **Crédit automobile classique** : ce type de crédit propose au client l'acquisition d'un véhicule en son nom propre contre le versement de mensualités correspondant au remboursement du capital majoré des intérêts du prêt ;
- **LOA** : la Location avec Option d'Achat donne le droit au client d'utiliser un véhicule contre le versement d'un loyer mensuel et la prise en charge de l'ensemble des frais d'usage (entretien, carburant). La société de financement acquiert le véhicule en son nom propre et reçoit de la part du client un dépôt de garantie représentant entre 0% et 50% de la valeur HT du véhicule. A la fin du contrat, le client a la possibilité de devenir propriétaire du véhicule contre le versement de la valeur résiduelle du véhicule;
- **Equipement domestique** : ce crédit finance les acquisitions de biens ménagers (ameublement et électroménager). Il comprend le financement d'équipement informatique à usage domestique (PC, imprimantes, ordinateurs portables, autres matériels informatiques ou de télécommunication).
- **Ijara** : tout contrat selon lequel un établissement de crédit met, à titre locatif, un bien ou immeuble déterminé, identifié et propriété de cet établissement, à la disposition d'un client pour un usage autorisé par la loi ;
- **Mourabaha** : tout contrat par lequel un établissement de crédit acquiert à la demande d'un client un bien meuble ou immeuble en vue de lui revendre à son coût d'acquisition plus une rémunération convenue d'avance ;

¹¹ En juillet 2005, une convention entre les sociétés de financement et la Caisse Marocaine des Retraites est entrée en vigueur. Cette convention a ouvert la possibilité aux fonctionnaires et retraités de la caisse de prendre un crédit après 60 ans.

- **Moucharaka** : tout contrat ayant pour objet la prise de participation par un établissement de crédit dans le capital d'une société existante ou en création en vue de réaliser un profit.

Le crédit non affecté

Le crédit non affecté consiste à octroyer au bénéficiaire une somme d'argent qu'il peut utiliser à sa guise. On distingue 2 types de crédits non affectés :

- **Prêt personnel** : le crédit personnel classique permet au bénéficiaire de disposer d'une somme d'argent pour effectuer ses achats en toute indépendance. Cette catégorie de crédit se décline en différents produits en fonction du mode de prélèvement des mensualités :
 - Prélèvement bancaire pour les crédits aux salariés du privé ;
 - Prélèvement à la source par l'entreprise conventionnée pour ses salariés ;
 - Prélèvement à la source par le Centre National des Traitements (CNT) pour les fonctionnaires ou la Caisse Marocaine des Retraites (CMR) pour les retraités de la fonction publique.
- **Crédit revolving** : le client bénéficie d'une réserve d'argent qu'il utilise totalement ou partiellement dans la limite d'un plafond autorisé. Le remboursement des mensualités permet la reconstitution de la réserve. Ce produit est associé à une carte de crédit mise à la disposition du client par la société de crédit à la consommation.

Réseau de distribution

La production du secteur du crédit à la consommation est réalisée par deux canaux principaux : (i) les réseaux propres de chaque société et (ii) les réseaux de partenaires avec lesquels des conventions ou des accords sont signés. Ces partenaires peuvent être de 4 catégories :

- Les revendeurs : ensemble de commerçants conventionnés qui procèdent au montage des dossiers de crédit ou qui servent d'intermédiaires entre les clients et les sociétés de crédit à la consommation ;
- Les correspondants : entités indépendantes commercialisant les produits de crédit à la consommation dans le cadre d'accords de partenariat ;
- La grande distribution : grandes surfaces proposant une présence directe des sociétés de crédit à la consommation sur les lieux de vente ou à travers des cartes de crédit / fidélité ;
- Les réseaux bancaires des maisons-mères pour les filiales de banques.

La diversité des modes de distribution permet aux sociétés de crédit à la consommation de toucher une clientèle très hétérogène.

Clientèle

Deux types de clients ont recours au crédit à la consommation :

- Les clients particuliers : Salariés du privé ; Fonctionnaires ; Professions libérales ; Retraités.
- Les professionnels et entreprises : Commerçants et artisans ; Professions libérales; PME et PMI.

Il convient de préciser que les sociétés de crédit à la consommation développent, pour chaque segment de la population, des produits spécifiques et adoptent une approche différente en termes de conditions d'acceptation et de gestion du risque.

IV.3. Le marché automobile Marocain, facteur clé de l'activité de financement automobile

L'activité de RCI Finance Maroc étant dépendante de l'évolution du segment des véhicules légers, cette partie qui suit sera focalisée sur ce dernier.

IV.3.1. Cadre réglementaire du secteur automobile au Maroc

Le marché automobile marocain est régi par la loi 10-81 dont l'objectif premier est de favoriser le développement d'un tissu industriel suffisamment important pour insuffler de la dynamique économique.

Cette loi a, en effet, mis en place un régime protectionniste, caractérisé par :

- Une taxation douanière élevée de 32,75% sur les véhicules importés montés (ou Built-Up) ;
- Une exonération des droits de douane pour les pièces importées, entrant dans le montage d'une voiture particulière ou d'un véhicule utilitaire léger (Completely Knocked Down) ;
- Un droit d'importation de 25,0% pour les véhicules importés d'occasion.

En contrepartie des avantages dont ils bénéficient, les constructeurs doivent respecter un Taux d'Intégration-Compensation (TIC) de 50% et fabriquer au moins 2 000 véhicules par an pour chaque modèle de véhicules particuliers (VP) ou de véhicules utilitaires Légers (VUL).

Afin de remédier à la baisse des volumes montés à la Somaca, l'Etat marocain a signé en 1995 une convention avec Fiat pour le montage de la voiture « économique ». Outre les avantages cités ci-dessus, le constructeur italien s'est vu exonérer du droit d'importation et a bénéficié d'une baisse de la TVA de 20% à 7%. Ce régime a été élargi par la suite au montage des VUL pour Renault et PSA.

Cependant, le retrait de Fiat de l'activité montage suite à sa décision de ne pas reconduire la Convention avec l'Etat marocain (au profit de l'importation) a permis à Renault de négocier un nouvel accord de montage de voitures économiques, notamment après l'acquisition par le groupe Renault des parts de l'Etat dans le capital de la Somaca. Cet accord a été concrétisé en Juillet 2005 avec le lancement de la production de la Dacia Logan.

L'accord de libre-échange, conclu avec l'UE, prévoit à partir de 2003 une baisse annuelle progressive des droits de douane sur les véhicules importés montés, en vue de leur annulation totale à partir du 1er mars 2012.

En effet, ces droits atteignent 17,5% en 2012 contre 25,25% en 2011 et 27,25% en 2010, suite à la politique de baisse progressive des droits de douane envers l'UE de l'Etat marocain.

Sur le segment des voitures d'occasion, la loi des finances 2011 interdit désormais l'importation des véhicules âgés de plus de 5 années. La loi de finances 2013 instaure une TVA sur la marge commerciale de l'activité de vente de Véhicules d'occasion permettant à termes de structurer un marché de l'occasion.

En 2013, concernant les véhicules utilitaires, il été instauré une règle pour la réduction de 17,5% à 10% du taux du droit d'importation applicable aux véhicules utilitaires d'un poids en charge minimale supérieure à 2,2 tonnes et inférieure ou égale à 3,5 tonnes.

Enfin, la loi de finance pour l'exercice 2014 prévoit des droits sur première immatriculation d'automobiles pour les véhicules assujettis à la taxe spéciale annuelle sur véhicules. La nouvelle taxe concerne quatre paliers de prix : 5% pour les véhicules entre 400 000 et 600 000 DH ; 10% pour ceux coûtant entre 600 001 et 799 999 DH et 15% pour les véhicules dont le prix oscille entre 800 000 et 1 million de DH. Le taux monte à 20% dès que la voiture dépasse 1 million de DH.

La loi des finances 2017 exclut quant à elle les véhicules acquis par les agences de location de l'exonération de la TVA. Cette mesure fiscale s'applique aux agences de location depuis sa parution le 12 juin 2017 au bulletin officiel.

La loi des finances 2017 a également chargé l'administration des douanes de percevoir la taxe à la première immatriculation au Maroc des véhicules de luxe importés neufs ou usagés. Cette nouvelle disposition est effective depuis le 1er janvier 2018 et ne concerne pas les concessionnaires agréés.

IV.3.2. Caractéristiques du secteur automobile marocain

➤ Un faible taux de motorisation

De manière générale, le marché automobile marocain est caractérisé par les éléments suivants :

- *Un taux de motorisation de 80/1000 en 2017. Ce taux demeure faible par rapport au niveau affiché en Europe (600 véhicules pour 1000 habitants) et indique que le secteur recèle un potentiel de développement important (selon les chiffres de l'AIVAM) ;*
- Une tendance au rajeunissement du parc automobile sous l'effet d'une plus forte progression des ventes de véhicules neufs ;
- Un accès plus facile aux véhicules neufs en raison de la disponibilité de modèles économiques (connaissant un franc succès auprès des consommateurs), du développement des crédits automobiles à des conditions moins coûteuses et à la baisse des tarifs suite à la suppression des droits de douane et à l'intensification de la concurrence ;
- Une prédominance des véhicules importés de l'Europe bénéficiant du démantèlement douanier sur les véhicules en provenance de l'UE ;
- Une prédominance des véhicules importés montés ;

➤ Historique du secteur automobile

Le secteur automobile s'est développé au Maroc à travers une histoire qui est décrite dans le tableau suivant :

1978-1990	<p>Période caractérisée par un système douanier protecteur. Durant cette période, les importations de voitures de tourisme sont assujetties à des droits de douane dépassant 180% ainsi qu'à l'obtention de licences d'importation ;</p> <p>Bénéficiant de cette situation, la Somaca produit pendant ladite période jusqu'à 27 000 voitures par an et couvre alors la quasi-totalité des besoins du marché.</p>
1990-1994	<p>Période caractérisée par un changement dans les orientations politiques avec notamment la suppression des contraintes administratives à l'importation ;</p> <p>Durant ladite période, le volume d'affaires réalisé par la Somaca régresse considérablement laissant place à une croissance du marché de l'occasion (en 1994, les ventes de voitures d'occasion atteignent plus de 94 000 véhicules).</p>
1995	<p>Libéralisation des importations de véhicules neufs et baisse des droits de douane induisant une baisse des prix ;</p> <p>Cette situation entraîne l'arrêt progressif de l'assemblage de véhicules de gamme moyenne par la Somaca sous l'effet de la concurrence des importateurs de véhicules neufs ;</p> <p>Durant cette année, il a été procédé à une augmentation des droits de douane sur les véhicules d'occasion importés et à la signature d'un agrément avec Fiat pour la production d'une voiture économique : la Fiat Uno.</p>
2000	<p>Conclusion de l'accord de démantèlement douanier avec l'union Européenne. Ledit accord prévoit la baisse progressive des droits de douane sur les véhicules originaires de l'UE pour atteindre 0% en 2012.</p>
Fin 2003	<p>L'accord conclu avec la marque Fiat arrive à échéance sans qu'il soit reconduit ;</p> <p>Conclusion d'une nouvelle convention avec le groupe Renault pour la production de la Dacia Logan.</p>
juil-05	<p>Démarrage de la production de la Dacia Logan.</p>
2008	<p>Lancement des travaux de construction du complexe industriel d'assemblage de voitures « Renault Tanger Méditerranée ».</p>
2011	<p>Ouverture du centre de formation aux métiers de l'automobile à Tanger, géré par Renault.</p>

2012	Ouverture de l'usine Renault-Nissan à Tanger d'une capacité de 170 000 véhicules par an qui devrait atteindre une capacité de 400 000 unités à terme.
2013	<p>Projet d'extension des usines de câblage automobiles Leoni (Bouskoura et Ain Sbaa) et de Yazaki pour un montant global de 152 M MAD ;</p> <p>Lancement d'un nouveau projet de la société Procesos Industriales del Sur pour l'injection et l'assemblage de pièces en plastique sur la zone franche de Tanger ;</p> <p>Partenariat entre la société Krone et La Centrale d'Equipeement et de Carrosserie Industrielle pour la création d'une nouvelle usine pour un investissement global de 63,4 M MAD ;</p> <p>Création de trois nouveaux centres de formation dans le domaine de l'automobile au niveau d'Atlantic Free Zone de Kenitra pour un montant global de 380 M MAD.</p>
2014	<p>Le secteur automobile est le premier secteur exportateur au Maroc ;</p> <p>Inauguration de la 2^{ème} ligne de production Renault-Nissan Tanger pour un investissement de 400 M Euros ;</p> <p>Signature de 13 conventions d'investissement dans le secteur automobile pour une valeur de 1,4 milliard de dirhams (assemblage, câblage, plasturgie, machines et maintenances, etc.).</p>
2015	<p>Lancement du projet PSA à Kénitra ;</p> <p>229 025 véhicules produits à l'usine Renault-Nissan de Tanger.</p>
2016	<p>Signature le 8 avril de l'accord entre Renault Maroc et l'Etat marocain sur la création de « l'écosystème Renault » au Maroc, visant à développer le sourcing local, avec comme objectif un taux d'intégration de 65%. Projet qui nécessitera 900 millions de dirhams d'investissement pour Renault et ses fournisseurs, et qui devrait créer 50 000 emplois.</p> <p>Signature de 9 contrats d'investissement dans la filière automobile, d'un montant de 441 millions de dirhams, visant la création de 2.122 emplois et un chiffre d'affaires de 2.268 millions DH, d'ici 2020 (câblage, automobile et intérieur véhicule & sièges).</p> <p>273 251 véhicules produits à l'usine Renault-Nissan de Tanger.</p>
2017	<p>Signature le 9 décembre d'un protocole d'accord avec le constructeur automobile chinois BYD pour l'implantation d'une usine de voitures électriques à Tanger Tech.</p> <p>300 479 véhicules produits à l'usine Renault-Nissan de Tanger.</p> <p>Renault Maroc célèbre le millionième véhicule fabriqué à Tanger ainsi que le millionième véhicule exporté depuis le port de Tanger Méditerranée.</p>
2018	<p>le Groupe PSA a décidé de doubler la capacité de son site de production de Kénitra dès 2020 pour la porter à 200 000 véhicules/an</p> <p>Signature le 26 juillet d'une convention d'investissement avec le groupe Chinois Citic Dicastal pour l'implantation d'une usine de production de jantes en aluminium (nécessitant un investissement de 3,85 milliards de dirhams)</p>
2019	Inauguration de l'usine PSA de Kenitra

➤ Produits offerts

Le marché marocain de l'automobile est constitué de trois types d'offres :

- Les véhicules montés localement (Completely Knocked Down ou CKD), dont la production est assurée par la Somaca, l'usine Renault-Nissan à Tanger et l'usine PSA à Kenitra ;
- Les véhicules importés montés (Completely Built-Up ou CBU) ;
- Les véhicules importés d'occasion (VIO).

Chacune des catégories susmentionnées regroupe deux autres sous-catégories : (i) véhicules utilitaires Légers (VUL) et (ii) véhicules particuliers (VP).

➤ **Acteurs du secteur**

Le tableau suivant synthétise les principaux intervenants du secteur automobile au Maroc :

Tableau 9 Les acteurs du secteur

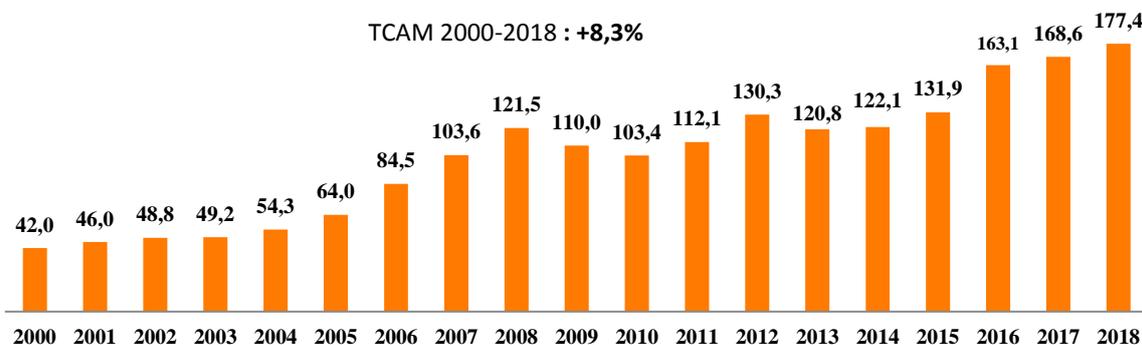
Acteurs	Marques distribuées
Renault Maroc	Renault, Dacia
Sopriam	Peugeot, Citroën, DS
GBH	Kia
Global Engines	Hyundai
Centrale Automobile Chérifienne	Audi, Volkswagen, Porsche, Skoda, Bentley
Fiat Group Automobile Maroc	Alfa Romeo, Fiat, Lancia, Jeep
Auto Hall	Ford, Mitsubishi, Opel
Société marocaine des voitures nippones (Groupe Auto Hall)	Nissan
CFAO	Suzuki
Univers Motors	Honda, Seat, Ferrari
Auto Nejma	Mercedes, Ssang Yong, Mahindra
SMEIA Jaguar	Jaguar
SMEIA	Land Rover, BMW, Mini, Mazda
Toyota Maroc	Toyota, Lexus, Daihatsu, Subaru
Mondial Motors	Chana
Mediauto	JMC, BYD
Pacific Motors	Changhe
Scandinavian Auto	Volvo
Asian Hall	Wuling, Dong Feng

Source : AIVAM, presse

IV.3.3. Evolution du secteur automobile marocain

NB : Les données relatives au secteur automobile communiquées ci-après, proviennent de l'Association des Importateurs des Véhicules Automobiles Montés, du Ministère du Transport et de l'Équipement et du Ministère du Commerce et de l'Industrie.

Le graphique suivant présente l'évolution des ventes de véhicules neufs au Maroc en milliers d'unités sur la période 2000-2018 :



Source : AIVAM

Sur la période 2000-2018, le marché marocain de l'automobile neuve enregistre une croissance annuelle moyenne de 8,3%. Cette performance s'explique par l'effet combiné des facteurs suivants :

- Le lancement de la voiture économique qui connaît un franc succès auprès des catégories socioprofessionnelles B et C¹² ;
- L'amélioration des conditions d'octroi du crédit (baisse des taux bancaires et disponibilité du cash) ;
- Une offre promotionnelle plus agressive de la part des opérateurs bénéficiant du démantèlement douanier ;
- La forte hausse des tarifs douaniers sur les véhicules d'occasion importés ;
- Une croissance générale de l'économie et des revenus induisant une progression du taux d'équipement automobile des ménages et des professionnels.

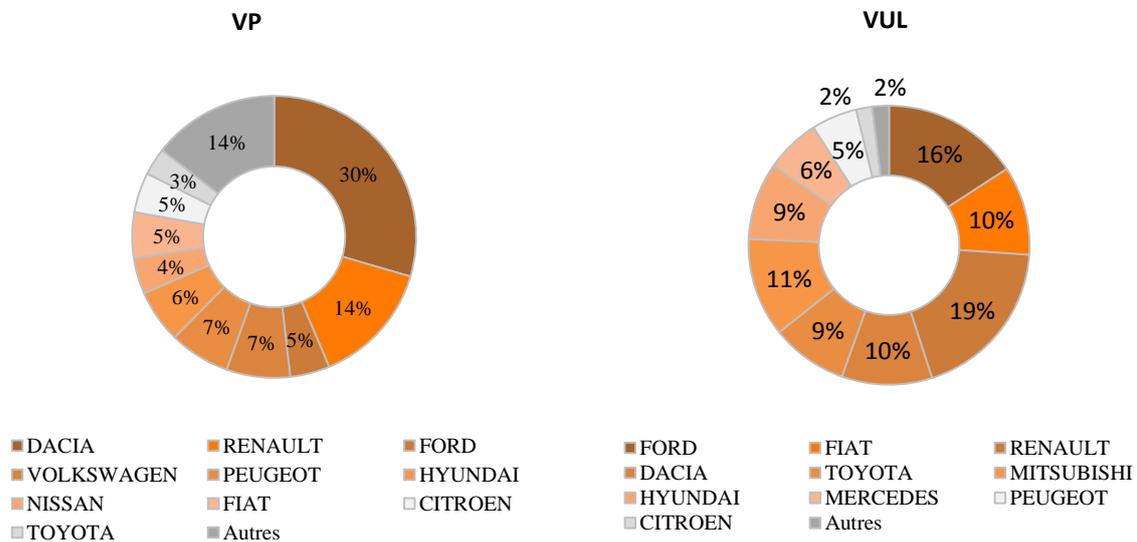
En 2018, les ventes de véhicules neufs ont atteint 177 359 unités, soit une croissance de 5,2% par rapport à 2017. Cette croissance intervient après une hausse des ventes de 3,4% en 2017 à 168 593 unités.

Cette dynamique commerciale est tirée par la croissance de 6,8% des ventes de VUL, à 14 285 unités. Les VUL représentent ainsi 8,1% des ventes totales en 2018 contre 7,9% en 2017. Les ventes des voitures particulières ont quant à elles, enregistré une croissance de 5,1% pour atteindre 163 074 unités.

Dans ce contexte, le Groupe Renault-Dacia a enregistré une progression des ventes de 6,9% en 2018, à 75 418 unités, maintenant ainsi son leadership avec une part de marché de 45% (Vs. 42% en 2017).

Les graphiques suivants présentent les parts de marché des différents constructeurs automobiles au Maroc sur les segments VP et VUL :

IV.3.4. Parts de marchés sur les segments VP et VUL



Source : AIVAM et RCI FM

¹² Les catégories socioprofessionnelles sont définies chez RCI en fonction du revenu mensuel du foyer en MAD : A >18 000 ; 8 000 < B < 18 000 ; 3 000 < C < 8 000 ; D & E < 3 000

IV.4. Structure concurrentielle du secteur du crédit à la consommation

Le secteur du crédit à la consommation compte 14 entités affiliées à l'APSF contre 36 en 1996 et représente près de la moitié des sociétés de financement actives au Maroc (36 sociétés de financement).

IV.4.1. Principaux intervenants du secteur du crédit à la consommation

Les principaux intervenants du secteur du crédit à la consommation se présentent comme suit :

Société	Description
	<p>Créée en 1986 par Wafabank et Sofinco, filiale de crédit à la consommation du groupe français Crédit Agricole SA, Wafasalaf fusionne avec Crédor en 2004. Aujourd'hui, cette entité fait partie du groupe Attijari wafa bank.</p> <p>Produits commercialisés : LOA, Crédit Automobile Classique, Equipement Domestique, Revolving et Crédit Personnel.</p> <p>Total bilan 2018 : MAD 12,8 milliards ; PNB 2018 : MAD 1 054,6 millions⁽¹⁾ ; RN 2018 : MAD 314,9 millions⁽¹⁾.</p>
	<p>Créée en 1974 par la Société Nationale d'Investissement (SNI) et la Caisse des Dépôts et de Gestion (CDG), elle est introduite en bourse en 1978. En 2002, le Groupe Société Générale en devient l'actionnaire de référence. EQDOM est l'opérateur historique du crédit aux fonctionnaires.</p> <p>Produits commercialisés : LOA, Crédit Automobile Classique, Equipement Domestique et Crédit Personnel.</p> <p>Total bilan 2018 : MAD 7,2 milliards⁽¹⁾ ; PNB 2018 : MAD 529,6 millions⁽¹⁾ ; RN 2018 : MAD 130,8 millions⁽¹⁾.</p>
	<p>Créée en 1992, Vivalis (ex-ASSALAF ACHAABI) est détenue à 87% par le Groupe Banques Populaires (61% pour la BCP et 26% pour les BPR).</p> <p>Produits commercialisés : LOA, Crédit automobile, Equipement Domestique, Revolving et Crédit Personnel.</p> <p>PNB 2018 : MAD 368 millions⁽²⁾ ; RN 2018 : MAD 127,1 millions⁽²⁾.</p>
	<p>Créée en 1997 par BMCE Bank dans le but de filialiser l'activité du financement des ménages. La société a été introduite en bourse en 2007. En 2018, Salafin a fusionné avec Taslif par fusion absorption.</p> <p>Produits commercialisés : Crédit automobile, LOA, revolving et crédit personnel.</p> <p>Total bilan 2018 : MAD 4,9 milliards⁽²⁾ ; PNB 2018 : MAD 450,2 millions⁽²⁾ ; RN 2018 : MAD 127,0 millions⁽²⁾.</p>
	<p>Créée en Septembre 2007 et ayant obtenu l'agrément BAM pour l'octroi de crédits automobiles en Octobre 2007, RCI FINANCE MAROC est la</p>

	<p>filiale marocaine du groupe RCI Banque qui accompagne les ventes du groupe Renault au Maroc, en finançant les clients des réseaux Renault et Dacia dans le royaume.</p> <p>Produits commercialisés : Crédit Automobile Classique, LOA,.</p> <p>Total bilan 2018 : MAD 6,4 milliards⁽¹⁾;</p> <p>PNB 2018 : MAD 297,6 millions⁽¹⁾;</p> <p>RN 2018 : MAD 88,9 millions⁽¹⁾.</p>
	<p>Créée en 1947 sous le nom de SOVAC. Au 31 Décembre 2018, CIH Bank et Barid Al Maghrib détiennent respectivement 66,30% et 33,55% du capital.</p> <p>Produits commercialisés : LOA, Crédit Automobile Classique et Crédit Personnel.</p> <p>Total bilan 2018 : MAD 6,5 milliards⁽²⁾ ;</p> <p>PNB 2018 : MAD 404,4 millions⁽²⁾ ;</p> <p>RN 2018 : MAD 105,2 millions⁽²⁾.</p>

Source : comptes annuels

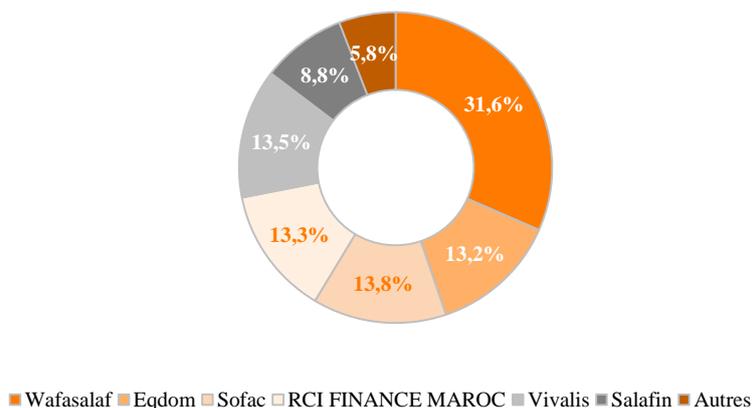
⁽¹⁾ Comptes consolidés

⁽²⁾ Comptes sociaux

IV.4.2. Parts de marché des principaux acteurs

■ Parts de marché (production nette) des principaux acteurs

En 2018, le secteur de crédit à la consommation compte 13 sociétés dont les parts de marchés en termes de production nette sont les suivantes :



Source : APSF

Sur la base de la production nette de crédits, Wafasalaf occupe la 1^{ère} position avec 31,6% de parts de marché en 2018, suivie par Sofac et Vivalis qui détiennent respectivement 13,8% et 13,5% du marché. Ces 3 sociétés détiennent à elles seules 58,9% de la production nette à fin 2018.

S'agissant de RCI Finance Maroc, la production nette est égale à la production brute en l'absence de substitutions ou de rachats de crédits, en raison de la nature de l'activité de la société (financements automobile).

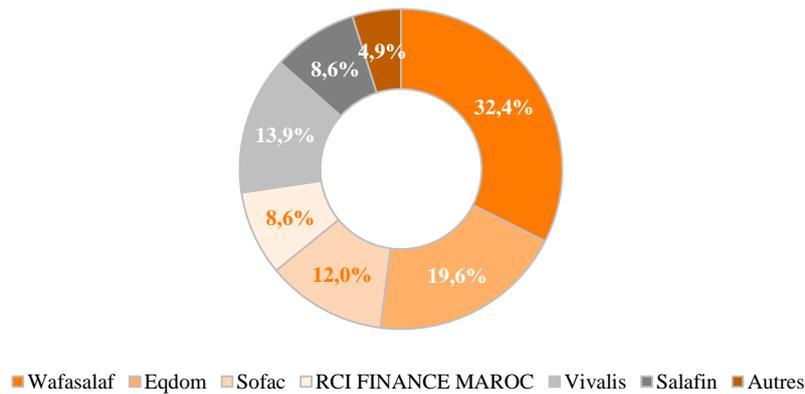
A noter qu'elle correspond uniquement à l'octroi de crédit à la Clientèle Particulier et Entreprises. Les activités de financements des stocks de véhicules du réseau de concessionnaire ainsi que l'affacturage des créances pour

le compte de Renault Maroc ne sont donc pas inclus dans la production nette. RCI Finance Maroc occupe la 4ème position avec 13,3% de parts de marché en 2018.

Eqdom est le 5^{ème} acteur du marché avec une part de marché de 13,2% en 2018.

▪ **Parts de marché (encours sains) des principaux acteurs**

La répartition des parts de marché en fonction des encours sains des principaux acteurs se présente comme suit :



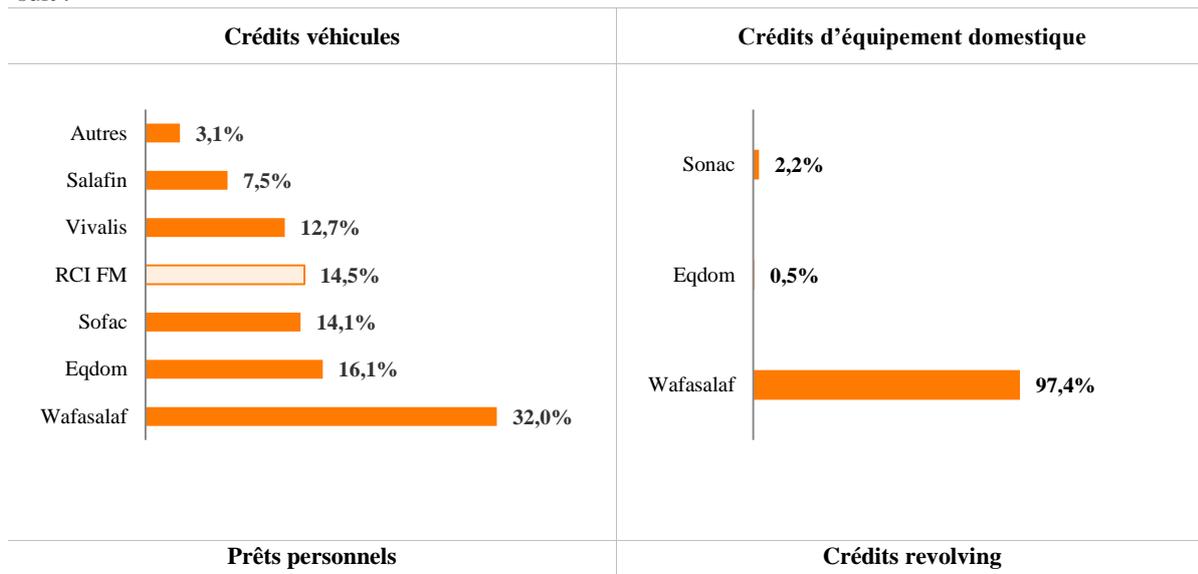
Source : APSF

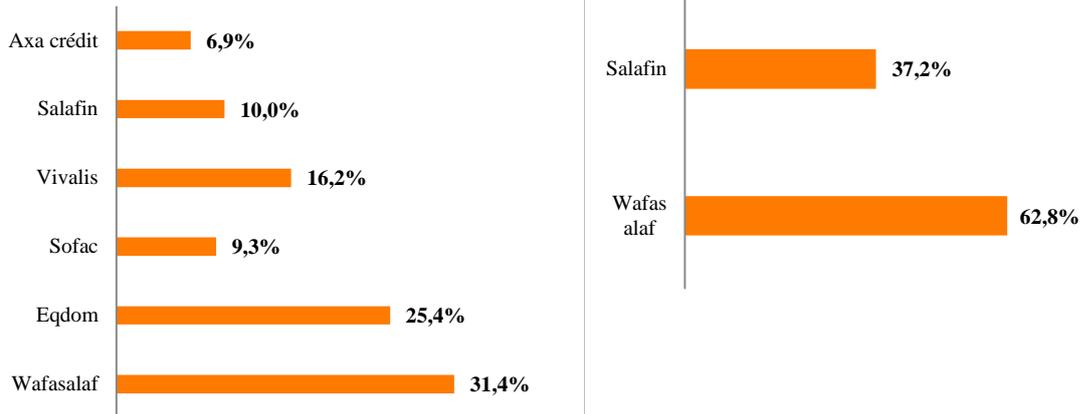
Wafasalaf, Eqdom et Vivalis détiennent les plus grandes part de marché d’encours sain avec respectivement 32,4%, 19,6% et 13,9% du marché. Ces trois sociétés détiennent ainsi près de 66,0% de l’encours sain du marché.

Pour sa part, RCI Finance Maroc détient 8,6% des encours sains à fin 2018.

▪ **Parts de marché (par catégorie de produit) des principaux acteurs**

Les parts de marché en termes d’encours sain par catégorie de produit pour l’année 2018 se présentent comme suit :





Source : APSF

Le segment des crédits véhicules est dominé par la société Wafasalaf qui détient 32,0% de parts de marché à fin 2018, suivie de Eqdom avec 16,1% de parts de marché puis RCI Finance Maroc avec 14,5% de parts de marché.

Wafasalaf est le leader du secteur des crédits pour l'équipement domestique en 2018, avec 97,4% de part de marché.

Pour le segment des prêts personnels, plus de 56% du marché est détenu par Eqdom et Wafasalaf.

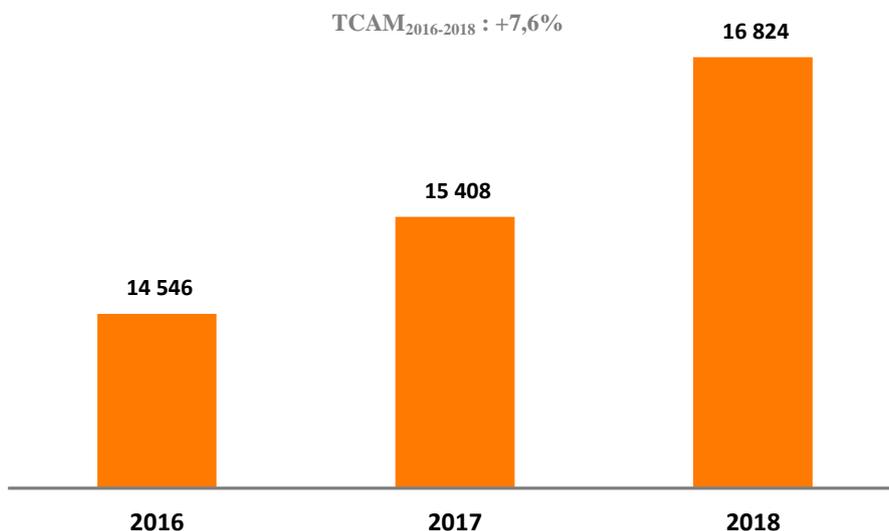
Enfin, le segment du crédit revolving est dominé par Wafasalaf qui détient 62,8% de parts de marché suivie par Salafin avec 37,2%.

IV.5. Indicateurs et données chiffrées du secteur du crédit à la consommation

IV.5.1. Evolution de la production nette

L'évolution de la production nette sectorielle des crédits à la consommation sur la période 2016-2018 se présente comme suit :

Chiffres exprimés en millions de dirhams



Source : APSF

On note une progression de la production du secteur qui passe de 15 439 MMAD en 2017 à 16 824 MMAD en 2018, soit une hausse de 9,2%.

Sur la période étudiée le taux de croissance annuel moyen de la production du secteur s'établit à 7,6%.

Evolution de la production par produits entre 2016 et 2018

Le tableau ci-contre présente la production du secteur du crédit à la consommation par produit entre 2016 et 2018 :

	2016		2017			2018			TCAM 16-18
	En MMAD	En %	En MMAD	En %	Var. 17/16	En MMAD	En %	Var. 18/17	
Prêts affectés	9 324	64,1%	10 093	65,5%	8,3%	11 303	67,2%	12,0%	10,1%
Véhicules	8 877	61,0%	9 599	62,3%	8,1%	10 766	64,0%	12,2%	10,1%
Crédit Auto	4 493	30,9%	5 055	32,8%	12,5%	5 696	33,9%	12,7%	12,6%
LOA	4 384	30,1%	4 544	29,5%	3,6%	5 070	30,1%	11,6%	7,5%
MOURABAHA	0	0,0%	0	0,0%	n.a	0	0,0%	n.a	n.a
Equipement domestique	423	2,9%	484	3,1%	14,4%	522	3,1%	7,8%	11,0%
Autres	23	0,2%	10	0,1%	-56,6%	15	0,1%	52,1%	-18,7%
Prêts non affectés	5 222	35,9%	5 315	34,5%	1,8%	5 521	32,8%	3,9%	2,8%
Crédit personnel	5 176	35,6%	5 244	34,0%	1,3%	5 421	32,2%	3,4%	2,3%
Prélèvements PPR et CMR	2 872	19,7%	2 725	17,7%	-5,1%	2 681	15,9%	-1,6%	-3,4%
Convention	795	5,5%	643	4,2%	-19,1%	639	3,8%	-0,7%	-10,4%
Prélèvements bancaires	1 509	10,4%	1 875	12,2%	24,2%	2 101	12,5%	12,0%	18,0%
Revolving	46	0,3%	71	0,5%	54,2%	100	0,6%	40,0%	47,0%
TOTAL	14 546	100,0%	15 408	100,0%	5,9%	16 824	100,0%	9,2%	7,5%

Source : APSF

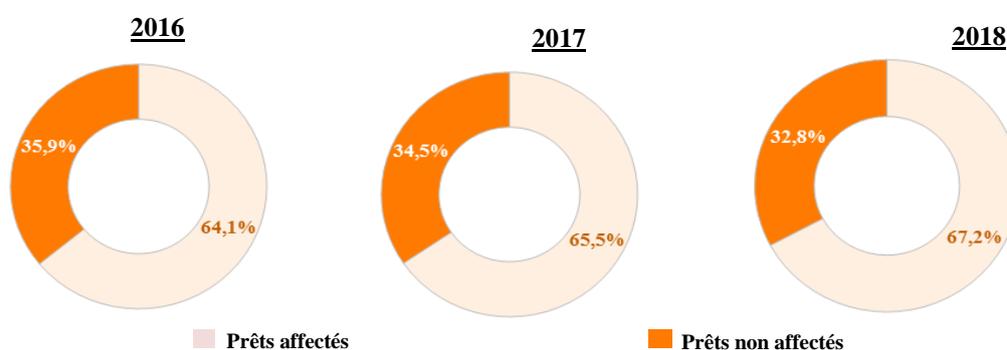
En 2018, la part des prêts affectés dans la production totale atteint 67,2%, soit une hausse de 1,7 point par rapport à l'année 2017. Cette augmentation s'explique par les facteurs suivants :

- Une augmentation des prêts automobiles qui sont passés de 9 599 MMAD en 2017 à 10 766 MMAD en 2018.
- Une hausse des prêts dédiés aux équipements domestiques de 7,8% à 522 MMAD.

A fin 2018, les prêts non affectés ont connu une progression de 3,9 %, passant de 5 315 en 2017 MMAD à 5 521 MMAD. Ils représentent désormais 32,8% de la production globale.

Les graphiques suivants montrent la ventilation des prêts affectés et des prêts non affectés par catégorie de produits.

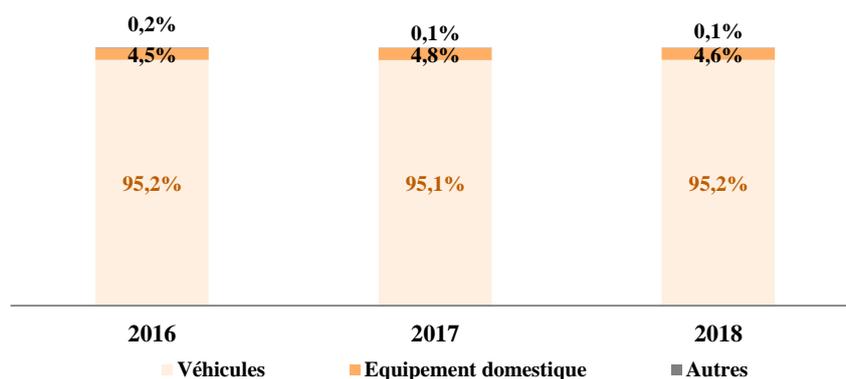
▪ **Evolution de la production par catégorie entre 2016 et 2018**



Source : APSF

Ventilation des prêts affectés

L'évolution de la répartition de la production affectée du secteur par catégorie entre 2016 et 2018 se présente comme suit :



Source : APSF

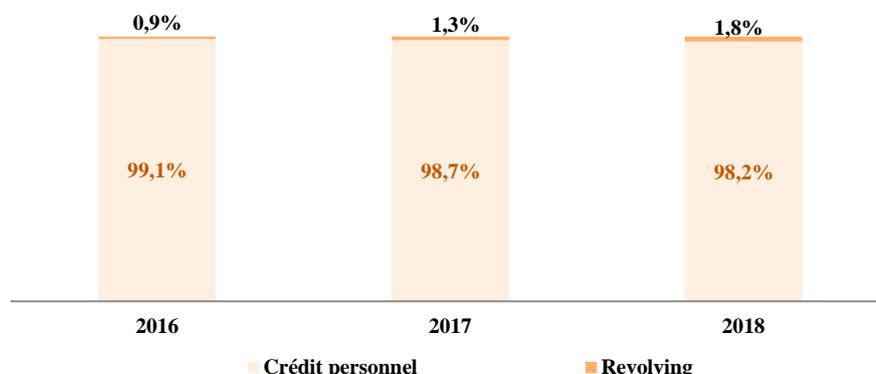
En 2017, l'augmentation du montant des prêts affectés, qui passe de 9 324 MMAD en 2016 à 10 093 MMAD, résulte de la hausse des crédits automobiles octroyés qui représentent la part la plus importante des prêts affectés (95,2%). L'évolution de ces prêts est tirée par la forte hausse des ventes de véhicules neufs à 168 593 unités en 2017 contre 163 110 unités en 2016.

A fin 2018, le montant des prêts affectés a enregistré une hausse de 12,0% pour s'établir à 11 303 MMAD. Ce résultat s'explique en grande partie par la bonne performance de la production des crédits auto (+12,7%) ainsi

que par la croissance des crédits LOA (+11,6%). L'évolution de ces prêts est déterminée par le nombre de véhicules neufs vendus. Ce nombre a atteint un nouveau record, passant de 168 593 unités en 2017 à 177 359 unités vendues en 2018.

Ventilation des prêts non affectés

La répartition de la production non affectée du secteur par catégorie entre 2016 et 2018 se présente ainsi :



Source : APSF

Sur la période 2016-2018, les prêts non affectés affichent une croissance annuelle moyenne de 2,8%.

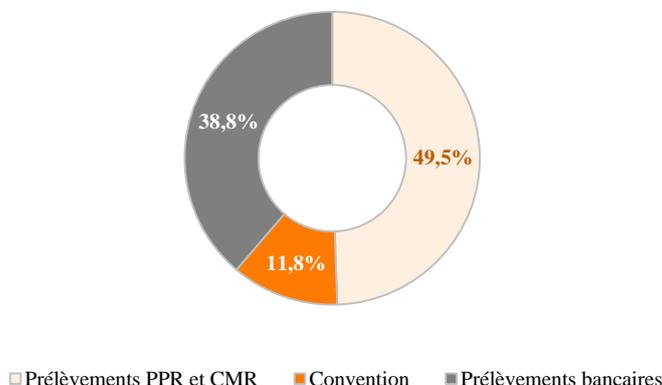
Entre 2016 et 2017, les prêts non affectés ont augmenté de 2,4% pour s'établir à 5 347 MMAD. Cette hausse est principalement liée à la progression du crédit personnel de 1,9%, compte tenu de l'effet combiné de (i) la baisse des prélèvements PPR & CMR de 7,5 %, (ii) la contraction des conventions privées de 7,1% et (iii) la hausse des prélèvements bancaires de 24,6%. Le revolving, qui représente 1,3% des prêts non affectés, progresse de 54,2% au cours de la même période pour s'établir à 71 MMAD.

Au cours de l'année 2018, les prêts non affectés ont augmenté de 3,9% pour s'établir à 5 521 MMAD. Cette hausse est principalement liée à la progression du crédit personnel de 3,4% compte tenu de l'effet conjugué de (i) la baisse des prélèvements PPR & CMR de 1,6 %, (ii) le recul contraction des conventions privées de 0,7% et (iii) la progression des prélèvements bancaires de 12,0%.

Par ailleurs, le revolving a progressé de 40,0% en 2018 et s'affiche à 100 MMAD. Il représente 1,8% des prêts non affectés en 2018 contre 1,3% en 2017.

Le graphique suivant détaille la répartition de la production de « prêt personnels » du secteur par catégorie pour l'année 2018:

Chiffres exprimés en pourcentage



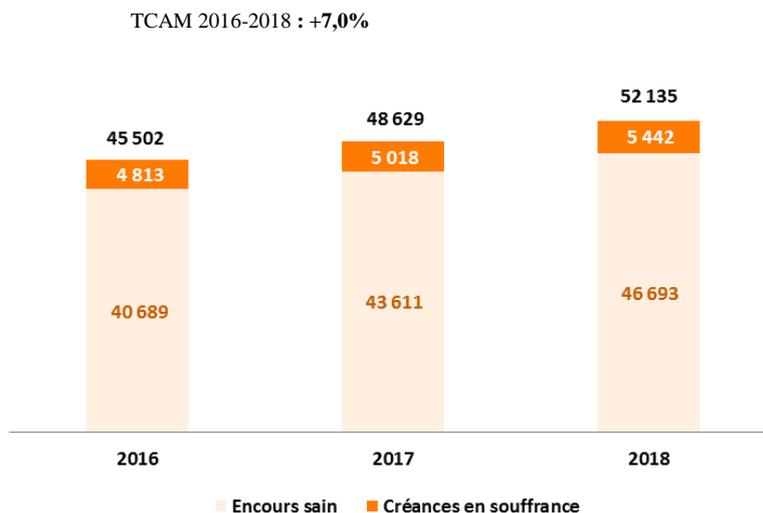
Source : APSF

Les prélèvements PPR et CMR sont les principaux contributeurs à la production des crédits personnels avec une part de 49,5%. En effet, ces produits bénéficient d'un effort commercial permanent lié au fait que la cible visée présente un risque de crédit plus faible.

IV.5.2. Evolution de l'encours financier brut

L'encours financier du secteur du crédit à la consommation a progressé de la manière suivante sur la période 2016-2018 :

Figure 8. Evolution de l'encours financier du secteur entre 2016 et 2018 (en MMAD)



Source : APSF

A fin 2017, l'encours brut enregistre une croissance de 6,9% par rapport à l'exercice 2016 pour s'établir à 48 697 MMAD. Cette évolution se justifie par une hausse de 4,5% de l'encours en souffrance et une progression de 7,3% de l'encours sain.

Au 31 décembre 2018, l'encours brut des crédits à la consommation s'établit à 52 135 MMAD, en hausse de 7,2 % par rapport à fin 2017. Cette progression s'explique à par l'augmentation de l'encours sain qui passe de 43 611 MMAD en 2017 à 46 693 MMAD en 2018 et la hausse des créances en souffrance de 8,4%.

Sur la période 2016-2018, l'encours brut affiche un taux de croissance annuel moyen de 7,0% % tandis, que l'encours sain a évolué de 7,12% en moyenne sur la période.

▪ Evolution de l'encours par produits entre 2016 et 2018

Le tableau ci-contre détaille l'évolution de l'encours par produits sur la période 2016-2018 :

Tableau 10 Evolution de l'encours brut par produits entre 2016 et 2018

	2016		2017			2018			TCAM 16-18
	En MMAD	En %	En MMAD	En %	Var. 17/16	En MMAD	En %	Var. 18/17	
Prêts affectés	23 121	51%	26 692	55%	15,4%	30 126	58%	12,86%	14,1%
Véhicules	22 769	50%	26 297	54%	15,5%	29 703	61%	13,0%	14,2%
Crédit Auto	8650	19%	9732	20%	12,5%	10858	22%	11,6%	12,0%
LOA	14093	31%	16561	34%	17,5%	18843	39%	13,8%	15,6%
MOURABAHA	26	0%	4	0%	-83,7%	1	0%	-68,9%	-77,5%
Equipement domestique	330	1%	376	1%	14,1%	402	1%	7,0%	10,5%
Autres	22	0%	19	0%	-15,0%	21	0%	9,4%	-3,6%
Prêts non affectés	22 381	49%	21 937	45%	-2,0%	22 009	42%	0,3%	-0,8%
Crédit personnel	22 231	49%	21 779	45%	-2,0%	21 762	45%	-0,1%	-1,1%
Prélèvements PPR et CMR	14 731	32%	14 146	29%	-4,0%	13 612	28%	-3,8%	-3,9%

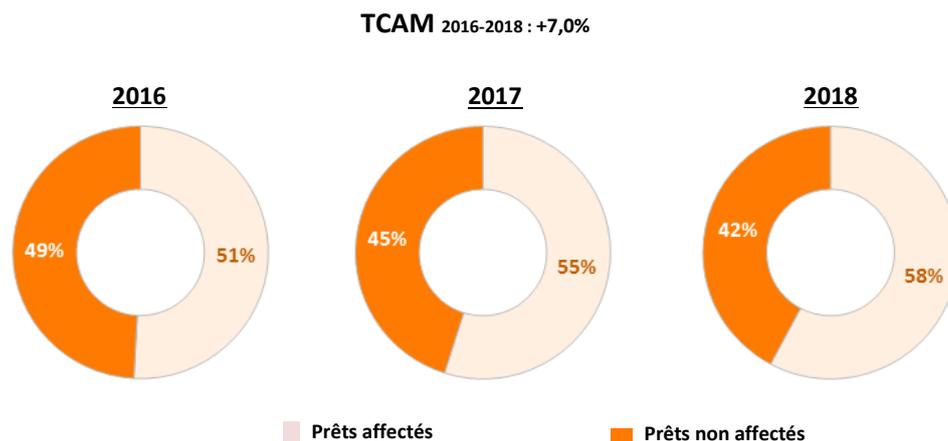
Convention	2 959	7%	2 800	6%	-5,4%	2 703	6%	-3,5%	-4,4%
Prélèvements bancaires	4 541	10%	4 834	10%	6,5%	5 447	11%	12,7%	9,5%
Revolving	150	0%	158	0%	5,0%	248	1%	56,6%	28,3%
TOTAL	45 502	100%	48 629	100%	6,9%	52 135	100%	7,2%	7,0%

Source : APSF

▪ **Evolution de l'encours brut par catégorie entre 2016 et 2018**

Les graphiques ci-contre retracent l'évolution de l'encours du secteur du crédit à la consommation par catégorie entre 2016 et 2018 :

Evolution de l'encours brut par catégorie entre 2016 et 2018

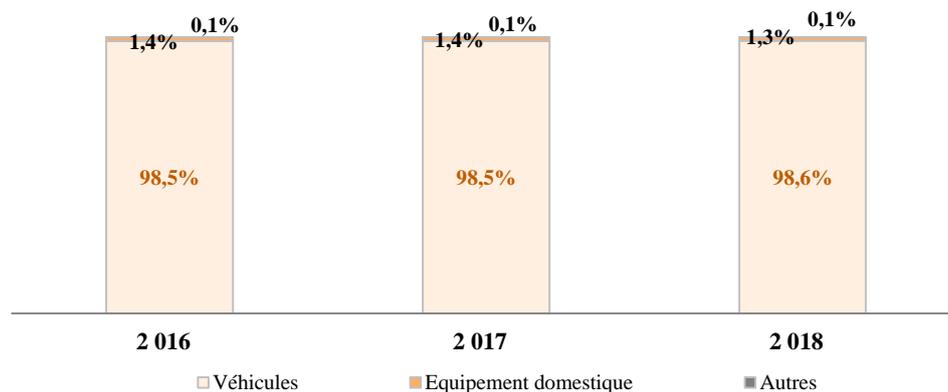


Source : APSF

La proportion des crédits non affectés dans l'encours brut global du secteur s'inscrit en baisse sur la période en faveur des prêts affectés. En effet, la part des prêts non affectés enregistre une baisse de 7 points entre 2016 et 2018.

Ventilation des prêts affectés

La répartition de l'encours des prêts affectés par catégorie entre 2016 et 2018 se présente ainsi :

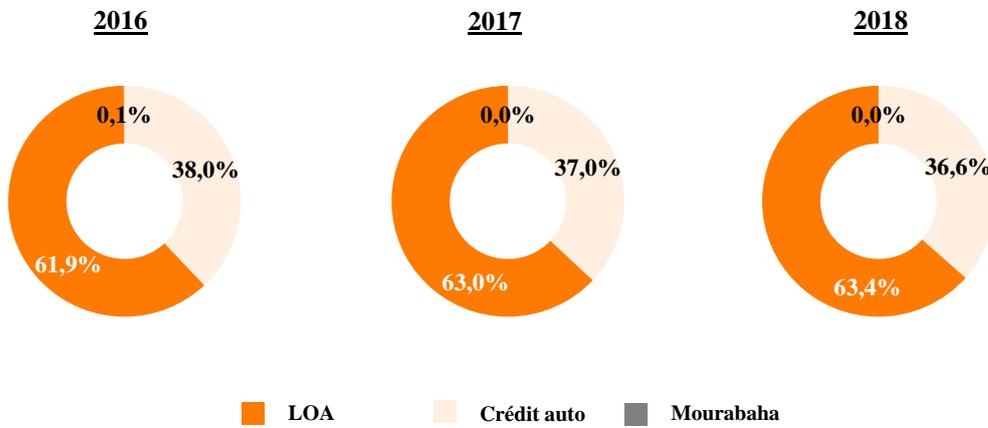


Source : APSF

Sur la période 2016-2018, l'encours brut comptable des prêts affectés a enregistré une croissance annuelle moyenne de 14,1%. Cette progression est liée à la bonne tenue des crédits automobiles. En effet, ces derniers ont crû annuellement de 14,2%, représentant ainsi à fin 2018, 98,6% des prêts affectés. Cette tendance s'explique par l'augmentation du nombre de véhicules neufs vendus durant cette période.

La répartition de l'encours des crédits affectés au financement de véhicules se détaille comme suit sur la période 2016-2018 :

Evolution de la répartition des crédits affectés au financement de véhicules entre 2016 et 2018

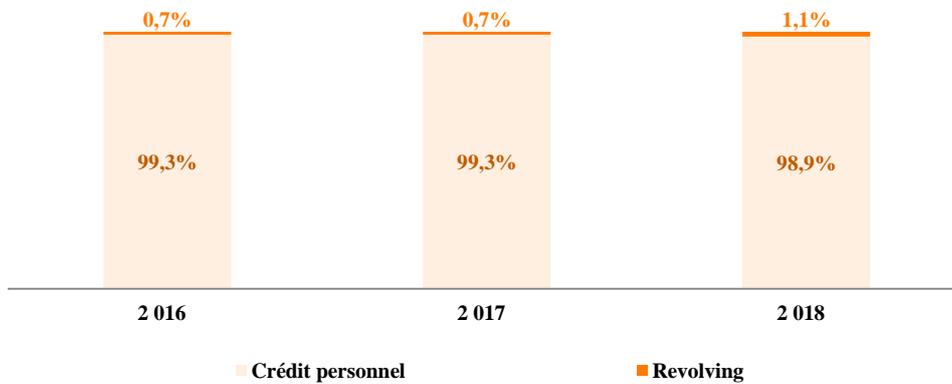


Source : APSF

Sur la période 2016-2018, le financement de véhicules est dominé par les crédits LOA qui représentent en moyenne 62,8% sur la période étudiée. On assiste ainsi à une augmentation de leur part au détriment des crédits automobiles classiques dont la part enregistre une baisse passant de 38,0% en 2016 à 37,0% en 2017 puis à 36,6% en 2018.

Ventilation des prêts non affectés

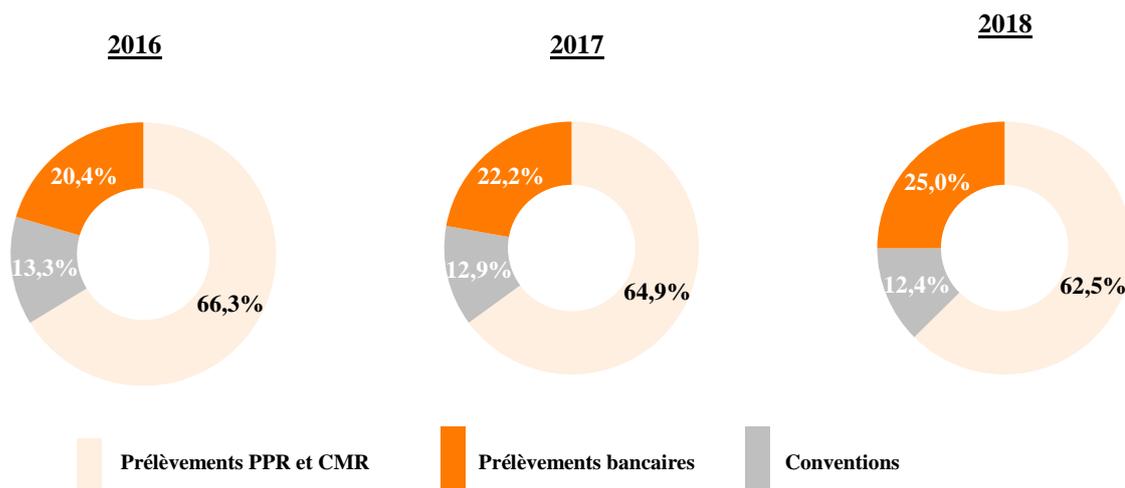
La répartition de l'encours de prêts non affectés par catégorie entre 2016 et 2018 se présente ainsi :



Source : APSF

L'encours des prêts non affectés a connu une baisse annuelle moyenne de -0,8% entre 2016 et 2018 passant ainsi de 22 381 MMAD à 22 009 MMAD.

La répartition de l'encours des crédits personnels par catégorie de prêts sur la période 2016 - 2018 se détaille comme suit :



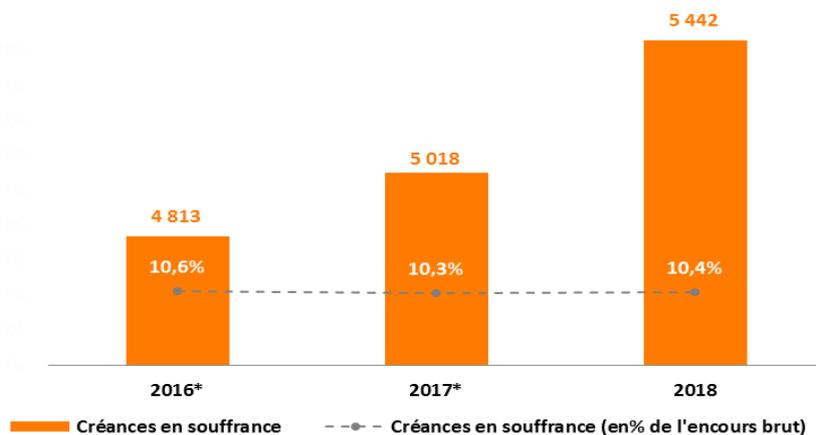
Source : APSF

Entre 2016 et 2018, la part des PPR et CMR passe de 66,3% à 62,5%, dominant ainsi les crédits personnels. En effet les PPR et CMR présentent un risque de crédit moins élevé que les autres catégories de prêts personnels. Les prélèvements bancaires voient leur part augmenter de 20,4% en 2016 à 25,0% en 2018, au détriment des conventions dont la part se réduit passant de 13,3% en 2016 à 12,4% en 2018.

IV.5.3. Evolution des créances en souffrances entre 2016 et 2018

Le graphique ci-dessous représente l'évolution du poids des créances en souffrance¹³ dans l'encours de 2016 à 2018:

Evolution du poids des créances en souffrance dans l'encours brut de 2016 à 2018



Source : APSF

Sur la période 2016 – 2017, on note une baisse de la part des créances en souffrance dans l'encours brut total notamment grâce à une croissance de l'encours brut (+7,0%) supérieure à la croissance des créances en souffrance (+4,4%). La croissance de l'encours brut s'explique notamment par une nette amélioration de la conjoncture avec un taux de croissance du PIB de 4,0% en 2017 contre 1,1% en 2016 selon le HCP.

Entre 2017 et 2018, la part des créances en souffrance dans l'encours brut total s'élève à 10,4% et s'affiche à 5 442 MMAD soit une augmentation de 8,4% par rapport à 2017. Cette évolution résulte principalement de la hausse des créances en souffrance des prêts affectés de 356,6 MMAD soit +20,2%.

¹³ Encours Comptable

V. Produits de RCI Finance Maroc

Filiale à 100% du Groupe RCI Bank and Services, RCI Finance Maroc assure le financement des ventes des marques du Groupe Renault au Maroc. Son activité est scindée en deux pôles proposant chacun des solutions de financement et de services :

- Le pôle activité crédit clientèle ;
- Le pôle activité crédit réseau et affacturage.

RCI Finance Maroc propose en outre un service d'assurances à travers sa filiale RDFM.

Les produits commercialisés par RCI Finance Maroc sont distribués par le biais de l'ensemble des concessionnaires Renault et Dacia du Royaume du Maroc.

A l'exception de la période du salon biennuel de l'automobile de Casablanca qui a un impact sur l'activité clientèle et, des périodes de fortes facturations de véhicules en fin de semestre, l'activité de RCI Finance Maroc n'est soumise à aucun type de saisonnalité.

V.1. Activité crédit clientèle

Un panel de produits et services est proposé aux clients de la marque à travers :

Une offre à destination des particuliers :

Des solutions de financement :

- ✓ Formules d'accès à la propriété (crédit auto) ;
- ✓ Formules locatives orientées usage ou budget (LOA).

Des solutions de services :

- ✓ Gamme d'assurances à la personne et au véhicule.

Une offre à destination des professionnels :

Des solutions de financement :

- ✓ Formules d'acquisition de la flotte : crédit-bail / Leasing financier¹⁴ pour les artisans-commerçants, flottes de proximité ;
- ✓ Formules locatives : flottes de proximité, grands comptes. Le but étant d'offrir une solution complète et adaptée aux impératifs de gestion des gérants de flotte.

Des solutions de services¹⁵ :

- ✓ Assurance tous risques / Dommages pour les sociétés (hors loueurs);
- ✓ Assurance perte totale pour les loueurs ;
- ✓ Assurance Décès Invalidité + perte totale pour les taxis

¹⁴ Le crédit-bail inclut toujours une option d'acquisition alors que le leasing n'inclut pas automatiquement cette option.

¹⁵ Optionnels dans le cas du leasing financier.

Tableau 11 Tableau récapitulatif des produits et offres de RCI finance Maroc à destination des particuliers et des professionnels :

Type	Solutions de financements	Descriptif	Clients Cibles	Durée de remboursement	Montant du crédit (min - max)
Offre pour le Grand Public	<i>Financement ZEN</i>	Crédit classique automobile	Particuliers-Fonctionnaires-commerçants (Personnes Physiques)	de 24 Mois à 84 Mois	Sous réserve de la capacité de crédit du client (TED) Min : A partir de 0% d'apport du prix du véhicule Max : Jusqu'à 80% d'apport du prix du véhicule
	<i>Financement Gratuit</i>	Décliné en deux formules : - Crédit Classique à taux 0% pour les modèles Logan & Sandéro - LOA à taux 0% pour les modèles hors Logan & Sandéro	Particuliers-Fonctionnaires-commerçants (Personnes Physiques)	de 36 Mois à 60 Mois	Sous réserve de la capacité de crédit du client (TED) Min : A partir de 50% d'apport du prix du véhicule Max : Jusqu'à 60% d'apport du prix du véhicule
	<i>Financement Easy</i>	Crédit Classique avec Valeur résiduelle, avec possibilité de lever l'option d'achat	Particuliers-Fonctionnaires	42 Mois	Sous réserve de la capacité de crédit du client (TED) Min : A partir de 0% d'apport du prix du véhicule Max : Jusqu'à 40% d'apport du prix du véhicule Valeur Résiduelle : 30% du prix du véhicule
	<i>Financement UP SELL</i>	Décliné en deux formules : - Crédit Classique à taux 0% pour les modèles Logan & Sandéro - LOA à taux 0% pour les modèles hors Logan & Sandéro	Particuliers-Fonctionnaires-commerçants (Personnes Physiques)	Crédit Classique : 24 Mois LOA : 30 Mois	Sous réserve de la capacité de crédit du client (TED) Min : A partir de 70% d'apport du prix du véhicule Max : Jusqu'à 80% d'apport du prix du véhicule
Offre pour les professionnels	<i>Crédit Easy PRO</i>	Formules Leasing avec services adaptés selon l'usage du véhicule	Entreprises-Professionnels-Loueurs	Hors Loueurs : de 12 Mois à 60 Mois Loueurs : de 12 Mois à 48 Mois	Sous réserve de la capacité de crédit du client (TED) et selon l'option choisie Min : A partir de 0% d'apport du prix du véhicule Max : Jusqu'à 80% d'apport du prix du véhicule
	<i>Crédit Classique</i>	Crédit Classique	Entreprises-Professionnels-Loueurs	Hors Loueurs : de 12 Mois à 60 Mois Loueurs : de 12 Mois à 36 Mois	Sous réserve de la capacité de crédit du client (TED) et selon l'option choisie Min : A partir de 0% d'apport du prix du véhicule Max : Jusqu'à 80% d'apport du prix du véhicule

Source : RCI Finance Maroc

V.1.1.Principaux indicateurs de l'activité crédit clientèle

Au cours des trois dernières années, l'activité crédit clientèle de RCI Finance Maroc a évolué comme suit :

Tableau 12 Principaux indicateurs de l'activité crédit clientèle par marque sur la période 2016 - 2018

Activité crédit clientèle par marque	2016	2017	Var.16/17	2018	Var.17/18
Nombre de dossiers produits	21 039	22 689	7,84%	25 196	11,05%
<i>Renault</i>	6 002	7 969	32,77%	8 861	11,19%
<i>Dacia</i>	15 037	14 720	-2,11%	16 335	10,97%
Montant des financements (en KMAD)	2 054 395	2 273 103	10,65%	2 711 555	19,29%
<i>Renault</i>	796 103	1 040 341	30,68%	1 188 064	14,20%
<i>Dacia</i>	1 258 292	1 232 762	-2,03%	1 523 491	23,58%

Source : RCI Finance Maroc

A noter que la ventilation du nombre de dossier produits et du montant des financements par marque entre 2016 et 2018 a évolué de la façon suivante :

Revue analytique 2016 – 2017 :

- Le nombre de dossiers produits a enregistré une hausse de 7,8% à 22 689 sur la période 2016 – 2017. La Performance de RCI est principalement entraînée par l’augmentation de 32,8% des dossiers de la marque Renault (7 969 dossiers à fin 2017) qui contrebalance la baisse des dossiers de la marque Dacia (-2,1% soit 14 720 dossiers pour le compte de l’exercice 2017).
- Le montant des financements a suivi la même évolution s’établissant à 2 273 MMAD à fin 2017, soit une hausse de 10,65% comparativement à l’exercice 2016. Cette évolution est due à la hausse des financements de marque Renault de 30,68% à 1 040 MMAD qui contrebalance la baisse de 2,03% des financements de marque Dacia à 1 233 MMAD.
- La hausse plus importante des montants de financement comparativement à celle des dossiers produits a porté le montant moyen financé par dossier à 100,2 KMAD / dossier en 2017 (Vs. 97,65 KMAD / dossier soit une hausse de 2,6%)

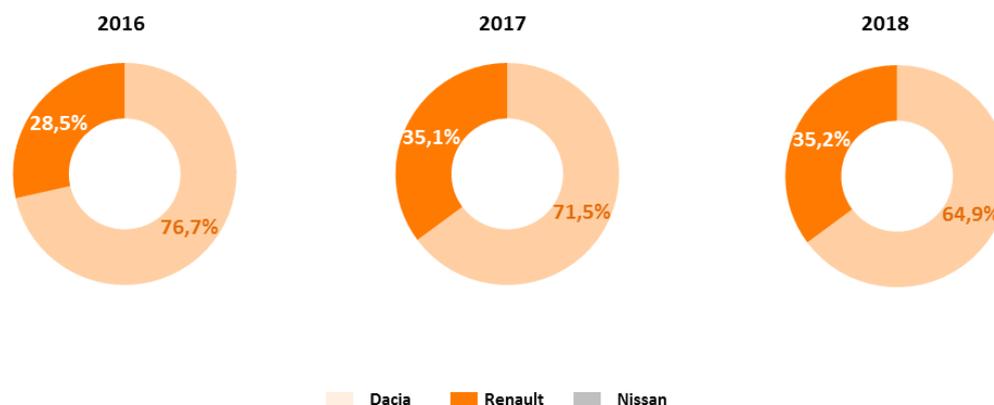
Revue analytique 2017 – 2018 :

- Le nombre de dossiers produits a progressé de 11,05% pour s’élever à 25 196 dossiers à fin 2018, dans un marché automobile en hausse de 5,2% et une part de marché constructeur en augmentation à 42,5% (+0,7 pts vs 2017). Cette évolution est due à l’augmentation des dossiers de la marque Renault de 11,19% (8 861 dossiers à fin 2018) et celle des dossiers de la marque Dacia de 10,97% (16 335 dossiers) suite au succès des nouveaux modèles lancés par les deux marques.
- Le montant des financements a suivi la même tendance haussière en augmentant de 19,29% à 2 712 MMAD, compte tenu de l’appréciation des financements des deux marques Renault et Dacia de 14,20% à 1 188 MMAD et de 23,58% à 1 523 MMAD par rapport à l’année 2017.
- Le montant moyen financé par dossier s’inscrit également en hausse de 7,48% à 107,6 KMAD / dossier, en lien avec la progression plus importante des montants financés comparativement à celle du nombre de dossiers produits.

La ventilation du nombre de dossiers produits par marque sur la période 2016-2018 se détaille comme suit :

V.1.2. Ventilation du nombre de dossiers et du montant de financement par marque

Evolution de la ventilation du nombre de dossiers financés par marque* entre 2016 et 2018

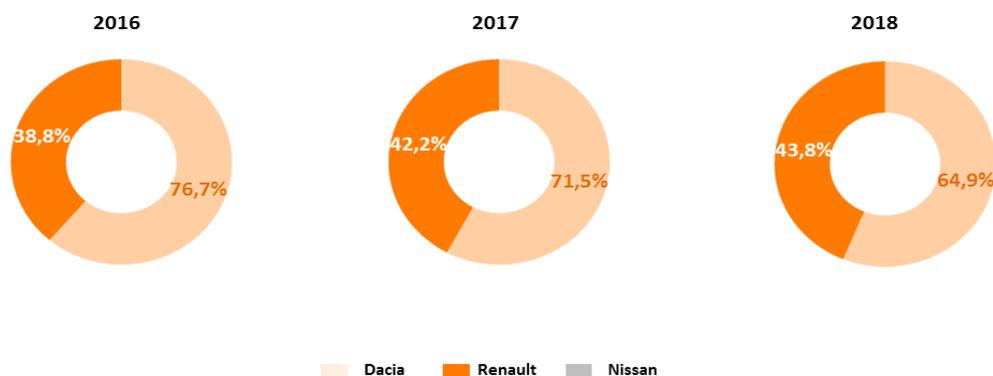


Source : RCI Finance Maroc

(*) Le nombre de dossiers Nissan est marginal et représente un volume non significatif

La ventilation du montant des financements par marque sur la période 2016-2018 se détaille comme suit :

Evolution de la ventilation du montant des financements par marque* entre 2016 et 2018



Source : RCI Finance Maroc

(* Le financement des véhicules Nissan est marginal et représente un volume non significatif.

V.1.3.Taux de pénétration de l'activité crédit clientèle

L'évolution du taux de pénétration de l'activité crédit clientèle se présente comme suit :

Tableau 13 Evolution du taux de pénétration de l'activité crédit clientèle sur la période 2016-2018

	2016	2017	Var.16/17	2018	Var.17/18
Immatriculation Groupe Renault Maroc	61 728	70 540	14,28%	75 418	6,91%
Nombre de dossiers RCI Finance Maroc	21 039	22 689	7,84%	25 196	11,05%
Encours sain moyen en MMAD	2 982	3 330	11,67%	3 867	16,13%
Taux de pénétration	34,1%	32,1%	-1,91 pts	33,3%	1,24 pts

(dossiers RCI VN/ Immatriculations groupe Renault Maroc)

Revue analytique 2016 – 2017 :

- Le groupe Renault a réalisé des ventes de 70 540 unités en 2017 contre 61 728 unités en 2016, soit une hausse de 14,3%.
- Dans un contexte marqué par une forte concurrence entre les établissements financiers, RCI Finance Maroc a réalisé un taux de financement de 32,1%, en baisse de 1,92 pts comparativement à 2016.
- L'encours sain moyen enregistre quant à lui une hausse de 11,7% en 2017 pour atteindre 3 330 MMAD (Vs. 2 982 MMAD en 2016).

Revue analytique 2017 – 2018 :

- Les ventes du groupe Renault ont atteint un nouveau record de 75 418 unités en 2018, en progression de 6,91% par rapport à 2017 où les ventes s'étaient établies à 70 524 unités.
- Dans un marché automobile en progression, RCI Finance Maroc a réalisé un taux de pénétration de 33,41%, en amélioration de 1,24 pt comparé à 2017.
- De même, l'encours sain moyen enregistre une hausse de 16,13% en 2018 s'établissant à 3 867 MMAD contre 3 330 MMAD en 2017.

V.1.4. Evolution du taux de couverture de l'activité clientèle

L'évolution du risque client et du taux de couverture pour l'activité clientèle sur la période 2016-2018 se présente comme suit :

Tableau 14 Evolution du taux de couverture (en base sociale) de l'activité clientèle

En KMAD	2016	2017	Var.17/16	2018	Var.17/18
Encours brut créances en souffrances déduction faite des garanties (1)	191 939	183 346	-4,48%	248 669	35,63%
Créances en souffrance (brutes)*	211 813	202 007	-4,63%	283 121	40,15%
<i>Créances pré-douteuses</i>	33 849	33 645	-0,60%	47 663	41,66%
<i>Créances douteuses</i>	18 518	18 045	-2,55%	28 883	60,06%
<i>Créances compromises**</i>	159 446	150 317	-5,73%	206 575	37,43%
Provisions pour créances en souffrance*** (2)	169 783	161 371	-4,95%	222 091	37,63%
Taux de couverture (2)/(1)	88,46%	88,01%	-0,45 pts	89,31%	1,30 pts

Source : RCI Finance Maroc

(*) Encours brut en souffrance garanties comprises

(**) Hors agios réservés

(***) Les provisions pour créances en souffrance sont constituées par la méthode de provision de BAM (dite locale)

A fin 2017, l'activité clientèle affiche un taux de couverture des créances en souffrance à 88,01% en baisse de 0,44 point par rapport à l'année précédente. Ce résultat est dû à la baisse plus importante des provisions (-4,95%) en comparaison aux encours bruts des créances en souffrances déduction faite des garanties (-4,48%).

En 2018, le taux de couverture a progressé de 1,30 point à 89,31%, compte tenu d'une augmentation des provisions pour créances en souffrance supérieure à celle de l'encours brut des créances en souffrance de (+37,63% Vs +35,63%). La hausse des créances en souffrance (pré-douteuses, douteuses et compromises) en 2018 est liée au changement du mix des ventes de Renault et Dacia, et donc de la production de financements de RCI, au profit des personnes morales. La baisse du poids des personnes physiques et l'augmentation du poids des personnes morales, notamment des loueurs, a entraîné une hausse du risque. Le risque demeure sous contrôle, notamment grâce au renforcement des processus de recouvrement.

V.1.5. Politique des prix de l'activité clientèle

La tarification des financements Crédit, LOA et Leasing s'opère par une analyse du marché concurrentiel, qui définit la zone de tarification (taux de crédit, loyers) permettant de répondre à l'équation Volume/Rentabilité. Chaque produit fait l'objet d'une fiche de tarification dans laquelle sont définis le taux global Client, le coût de refinancement, la part de frais de fonctionnement à couvrir et le coût du risque prévisionnel; et par conséquent la rentabilité finale du produit. De plus, la rentabilité de la production est consolidée pour vérifier l'atteinte des objectifs de rentabilité et fait l'objet d'une revue et d'une prévision lors des comités mensuels de tarification.

V.2. Activité crédit réseau

RCI Finance Maroc réaffirme son engagement d'accompagner financièrement les concessionnaires du Groupe Renault Maroc en finançant tout ce qui conditionne et pérennise l'activité d'un concessionnaire de marque à travers :

- La Convention affacturage et convention rachat de créance

RCI Finance Maroc propose aux concessionnaires du Réseau du Groupe Renault Maroc, les financements de leurs stocks de Véhicules Neufs et Pièces de Rechange. Ces financements portent exclusivement sur les produits de marques Renault et/ou Dacia, commercialisés par le constructeur sur le territoire marocain (dits- Produits Contractuels). Les financements de stocks de Véhicules Neufs et Pièces de Rechange du Réseau marocain sont effectués par voie d'affacturage.

Renault Maroc et RCI Finance Maroc, ayant conclu le 1^{er} décembre 2007 un contrat de cession de créances au titre duquel le concédant (Renault Maroc) s'engage à céder au cessionnaire (RCI Finance Maroc), l'ensemble des créances naissant des factures correspondant au prix de vente des produits contractuels aux concessionnaires faisant partie du réseau national. En contrepartie des services de rachat de créances de Renault et des services de gestion des créances (services recouvrement, suivi des paiements, analyse du risque crédit, suivi de la solvabilité des concessionnaires), Renault Maroc verse à RCI Finance Maroc des intérêts calculés sur la base d'un barème de taux convenu entre les deux parties, et sur la base d'un nombre de jours appelé « Période de franchise » ainsi qu'une commission de gestion calculée en fonction de l'encours des créances « Réseaux » porté par RCI Finance Maroc (Opération régie par les dispositions du Chapitre VII de la loi 15-95 portant Code de Commerce marocain).

- Des solutions de services :
 - ✓ Crédits de trésorerie accordés à des concessionnaires du réseau Renault Maroc en cas de défauts de paiement supportés par ces derniers sur certains marchés.

V.2.1.Principaux indicateurs de l'activité crédit réseau

Sur la période 2016 -2018 l'activité crédit réseau de RCI Finance Maroc a évolué de la façon suivante :

Tableau 15 Principaux indicateurs de l'activité crédit réseau par catégorie sur la période 2016 - 2018

Activité crédit réseau par catégorie	2016	2017	Var.17/16	2018	Var.18/17
Nombre d'entrées de financement*	30 569	38 717	26,65%	43 346	11,96%
<i>Véhicules neufs (VN) Renault</i>	9 966	13 118	31,63%	14 771	12,60%
<i>Véhicules neufs (VN) Dacia</i>	20 603	25 599	24,25%	28 575	11,63%
<i>Pièces de rechange</i>	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
<i>Crédit de trésorerie</i>	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Montant d'entrées en financement** (KMAD)	4 675 709	5 799 038	24,02%	6 642 152	14,54%
<i>Véhicules neufs (VN) Renault</i>	1 693 384	2 277 705	34,51%	2 641 893	15,99%
<i>Véhicules neufs (VN) Dacia</i>	2 571 508	3 148 547	22,44%	3 639 056	15,58%
<i>Pièces de rechange</i>	250 280	285 064	13,90%	320 831	12,55%
<i>Crédit de trésorerie</i>	160 537	87 722	-45,36%	40 372	-53,98%

Source : RCI Finance Maroc

(*) Nombre de véhicules financés en portage crédit Réseau

(**) Montants financés par portage crédit Réseau

Revue analytique 2016 – 2017 :

A fin 2017, le nombre d'entrées de financement a progressé de 26,65%. Cette progression résulte de la hausse des entrées en financement des marques Renault et Dacia de respectivement 31,63% et 24,25%.

Le montant d'entrées en financement ressort ainsi à 5 799 MMAD en 2017 contre 4 676 MMAD en 2016, soit une hausse de 24,02%. Cette hausse s'explique par l'augmentation combinée des montants d'entrées en financement des Véhicules Neufs Renault et Dacia de respectivement 34,5% et 22,44%.

Revue analytique 2017 – 2018 :

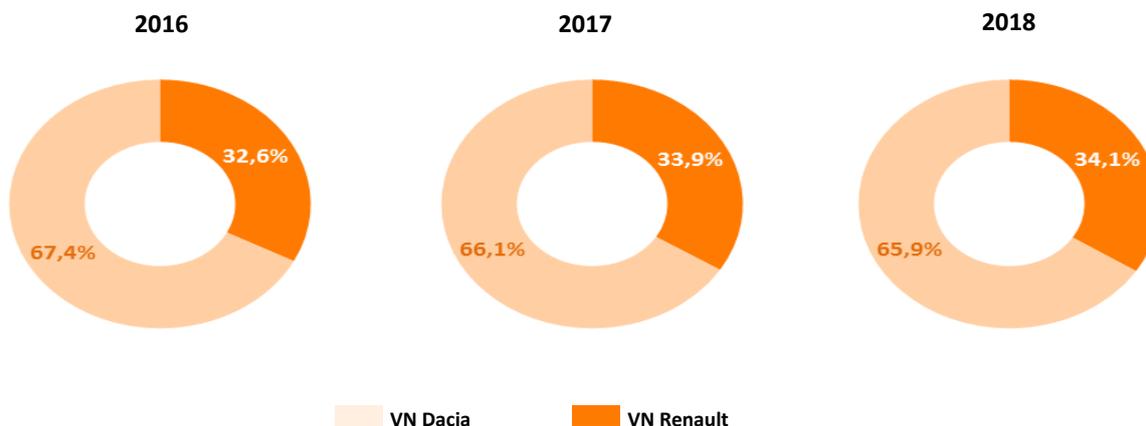
Le nombre d'entrées de financement a augmenté de 11,96% en 2018, impacté favorablement par la hausse (i) des entrées en financement de Renault de 12,60% et (ii) celle des véhicules Dacia de 11,63%.

Le montant d'entrées en financement s'élève à 6 642 MMAD en hausse de 14,54% par rapport à l'exercice précédent, conséquence directe de la hausse du nombre d'entrées de financement.

V.2.2.Ventilation du nombre d'entrées de financement par marque et du montant d'entrées de financement par catégorie

La ventilation du nombre d'entrées de financement par catégorie entre 2016 et 2018 ressort comme suit :

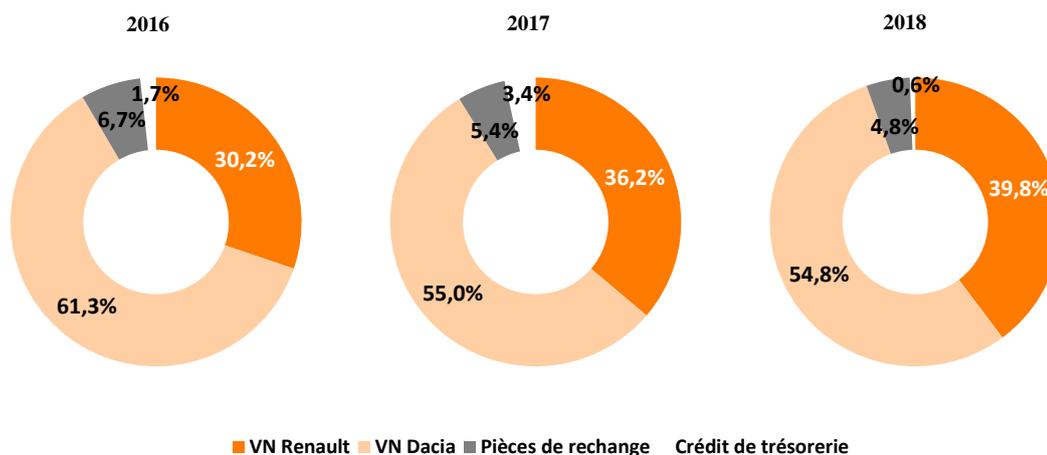
Ventilation du nombre d'entrées de financement par marque



Source : RCI Finance Maroc

La répartition du montant d'entrées de financement par catégorie sur la période 2016 – 2018 se présente comme suit :

Répartition du montant d'entrées de financement par catégorie sur la période 2016 - 2018



Source : RCI Finance Maroc

V.2.3.Ventilation de l'encours sain moyen du réseau par concessionnaire

La ventilation de l'encours sain moyen de l'activité de crédit réseau par clients se présente comme suit sur la période 2016-2018 :

Tableau 16 Ventilation de l'encours sain moyen « réseau » sur la période 2016-2018

En KMAD	2016		2017		2018	
	Part de marché*	Encours sain moyen	Part de marché*	Encours sain moyen	Part de marché*	Encours sain moyen
Concessionnaire 1	14%	85 286	14%	100 103	15%	129 239
Concessionnaire 2	13%	75 392	14%	97 179	13%	116 042
Concessionnaire 3	13%	75 151	13%	91 677	12%	105 925

Concessionnaire 4	9%	52 848	10%	74 193	11%	93 150
Concessionnaire 5	8%	45 956	7%	47 198	7%	60 349
Concessionnaire 6	8%	45 490	6%	40 886	6%	52 344
Concessionnaire 7	5%	31 146	6%	40 337	4%	39 259
Concessionnaire 8	5%	31 101	5%	37 025	4%	37 968
Concessionnaire 9	4%	24 397	4%	29 838	4%	34 425
Concessionnaire 10	4%	22 389	3%	24 840	3%	27 013
Autres concessionnaires	19%	111 489	18%	128 422	21%	183 028
Encours sain Moyen Crédit Réseau	100%	600 645	100%	711 698	100%	878 742

Source : RCI Finance Maroc

(*) Part de marché du concessionnaire dans l'encours crédit réseau

Les 3 concessionnaires les plus importants représentent à eux seuls 40% de l'encours sain moyen du réseau en 2018 avec 351,2 MMAD d'encours sain moyen. La part de ces trois concessionnaires dans l'encours sain moyen « réseau » de RCI reste relativement stable puisqu'ils représentaient 41% et 40% de cet encours en 2017 et 2016 respectivement.

Les 10 plus importants concessionnaires concentrent en moyenne 81,4% de l'encours sain moyen du réseau entre 2016 et 2018. Ces dix concessionnaires ont vu leur part de l'encours sain moyen « réseau » passer de 83% en 2016 à 82% en 2017 puis à 79% en 2018.

V.2.4. Taux de couverture de l'activité réseau

A partir de 2013, et suite à une revue de la méthode de provisionnement des créances réseau, en accord avec les commissaires aux comptes, il n'existe plus à fin 2015, de créances en souffrance et aucune provision pour créances en souffrance n'a été constatée. En 2016, et suite à la défaillance de deux concessionnaires, il a été constaté une provision sur créance en souffrance de 15,5 MMAD conformément à la procédure de provisionnement du groupe RCI et la réglementation de Bank Al-Maghrib.

En effet, RCI Finance Maroc propose aux concessionnaires les financements de leurs stocks de véhicules et de leurs stocks de marchandises par voie d'affacturage.

La méthode qui a été retenue auparavant institue une correspondance entre des statuts de concessionnaires en normes financières RCI (statut financier incidenté sans événement d'impayés avec un taux de provisionnement forfaitaire) et le statut BAM qui génère un provisionnement BAM sur les créances en souffrance qui couvre le risque résultant d'un nombre d'impayés de crédit.

Aussi, la méthode de détermination des statuts locaux pour les créances générait auparavant un sur-provisionnement. Ce sur-provisionnement s'expliquant par le fait qu'il ne couvre pas des impayés mais résulte d'un statut prudentiel financier. De plus, les taux de provisionnement en financier sont beaucoup moins élevés que les taux de provisionnement en local pour un statut correspondant:

Statut financier ¹⁶	Sain	Incidenté	Incidenté Pré-alerte	Douteux Alerte	Douteux compromis
Taux de prov. Financier (au 31/12/2018)	3,64% (collectif)	3,71% (taux forfaitaire)	8,90% (taux forfaitaire)	15% (VN) * 70% (PR) ** 70% (CT) *** 100% (intérêts)	100% (VN, PR, CT, intérêts)
Statut local ¹⁷	Sain	Sain	Pré-douteux	Douteux	Compromis

¹⁶ Statut financier : statut utilisé en interne par le groupe RCI, relatif à des cotations techniques liées à une matrice d'indicateurs financiers et économiques.

¹⁷ Statut local : correspond aux statuts BAM (sain, pré-douteux, douteux, compromis), basé sur la présence effective d'impayés sur des créances.

Taux de prov. local	0%	0%	20%	50%	100%
---------------------	----	----	-----	-----	------

* VN : véhicules neufs / ** PR : pièces de rechange / *** CT : crédit de trésorerie

Les nouvelles règles préconisées par RCI Finance Maroc prévoient d'appliquer les mêmes taux de provisionnement en local qu'en financier, appliqués à des créances en fin de période.

Il est à noter que les statuts **Sain, Incidenté, Incidenté pré-alerte et douteux alerte** en financier sont la résultante d'une cotation technique sans évènement d'impayé. La circulaire 19/G/2002 de la BAM précise qu'une provision doit être constituée à partir du statut de pré-douteux. En aucun cas, un provisionnement collectif n'est exigé pour les créances saines.

Ainsi, il a été uniquement constaté un provisionnement collectif prudentiel en risques et charges pour des créances saines, incidentées, incidentées pré-alerte et douteux alerte.

Correspondance Statut local des concessionnaires / taux de provisionnement prudentiel

Statut Financier Technique	Sain	Incidenté	Incidenté pré-alerte	Douteux Alerté
Statut BAM équivalent	Sain	Sain	Sain	Sain
Taux de provision financier RCI (Risque et charge)	0%	0%	8,90%	15% (VN) 70% (PR) 70% (CT) 100% (intérêts)

A noter donc qu'en cas d'impayé sur une créance Crédit Réseau, l'encours est déclassé en créance en souffrance, et la norme de provisionnement BAM régie par la circulaire 19/G/2002 s'applique en lieu et place du provisionnement prudentiel :

Statut BAM	Pré-douteux	Douteux	Compromis
Taux de provision BAM (sur créances en souffrance)	20%	50%	100%

L'évolution du taux de couverture de l'activité réseau sur la période 2016-2018 se présente comme suit :

Tableau 17 Evolution du taux de couverture (en base sociale) de l'activité réseau

En KMAD	2016	2017	Var. 16/17	2018	Var. 17/18
Encours brut créances en souffrances déduction faite des garanties (1)	15 504	32 598	110,26%	32 598	0,00%
Créances en souffrance (brutes)	15 504	32 598	110,26%	32 598	0,00%
Créances pré-douteuses	0	0	n/a	0	n/a
Créances douteuses	0	0	n/a	0	n/a
Créances compromises*	15 504	32 598	110,26%	32 598	0,00%
Provisions pour créances en souffrance (2)**	15 504	32 598	110,26%	32 598	0,00%
Taux de couverture (2)/(1)	100,00%	100,00%	+0,00pt	100,00%	+0,00pt

Source : RCI Finance Maroc

(*) Sans prise en compte des agios réservés

(**) Les provisions pour créances en souffrance sont constituées par la méthode de provision de BAM (dite locale)

A fin 2018, les créances en souffrance de l'activité réseau se sont élevées à 32,6 MMAD. Celles-ci sont restées stables et sont uniquement composées de créances compromises qui, en application de la circulaire 19/G/2002 de BAM, ont été provisionnées à 100%.

L'augmentation des créances compromises de l'activité Réseau en 2017 s'explique par le passage en contentieux des créances envers le concessionnaire Jnane Auto (provisionnés à 100%).

A cet effet, le taux de couverture de l'activité réseau s'élève à 100%.

V.2.5. Politique des prix de l'activité réseau

La tarification des activités Crédit Réseau et Affacturage est revue annuellement. Ces facturations sont faites à destination de Renault Maroc et du réseau de concessionnaires. Aussi la tarification est faite dans le but de couvrir les frais de fonctionnement engagés ainsi que le risque sur ces activités et de garantir un niveau de marge minimum pour répondre aux objectifs de ROE Groupe.

V.3. Encours Brut et Production annuelle de crédit des activités crédit clientèle et crédit réseau

V.3.1. Structure des encours brut comptables de RCI Finance Maroc

L'évolution des encours bruts de RCI Finance Maroc, sur les 3 derniers exercices, se présente de la manière suivante :

en KMAD	2 016	2 017	Var.16/17	2 018	Var.17/18
Créance client*	3 220 681	3 576 744	11,06%	3 987 745	11,49%
Affacturage	389 743	218 226	-44,01%	314 139	43,95%
Opérations de crédit-bail**	763 969	1 107 729	45,00%	1 388 475	25,34%
Encours Brut	4 374 394	4 902 699	12,08%	5 690 360	16,07%

Source : RCI Finance Maroc

(*)créance clientèle (Grand public et professionnel) et créance réseau

(**)créance clientèle (Grand public et professionnel)

En 2017, l'encours brut des créances de RCI Finance Maroc a augmenté de 12,08% pour s'établir à 4 903 MMAD. Cette hausse résulte de la progression de 11,06% des créances client à 3 577 MMAD et de la croissance de 45,00% des opérations de crédit-bail à 1 108 MMAD qui ont pu compenser la baisse de 44,01% des opérations d'affacturage qui se chiffrent à 218 MMAD.

L'encours brut des créances de RCI Finance Maroc s'élève à 5 690 MMAD en 2018, soit une hausse de 16,07% par rapport à 2017. Cette progression est portée par la hausse combinée (i) des créances envers la clientèle et le réseau qui progressent de 11,49% à 3 988 MMAD, (ii) des opérations de crédit-bail en croissance de 25,34% à 1 388 MMAD et (iii) des opérations d'affacturage qui augmentent de 43,95% et dont l'encours atteint 314 MMAD.

V.3.2. Structure de la production annuelle de crédit de RCI Finance Maroc

La répartition de la production de RCI Finance Maroc, sur les 3 derniers exercices, se présente de la manière suivante :

(En KMAD)	2 016	2 017	Var.16/17	2 018	Var.17/18
Production de crédit clients *	1 325 216	1 232 707	-6,98%	1 422 755	15,42%
Production financement LOA	729 178	1 040 395	42,68%	1 311 198	26,03%
Total production crédit	2 054 394	2 273 102	10,65%	2 733 953	20,27%

Source : RCI Finance Maroc

(*)crédit Clientèle (Grand public et professionnel) et réseau

La production annuelle de crédit de RCI finance Maroc s'établit à 2 273 MMAD en 2017, en hausse de 10,65% par rapport à 2016. Cette hausse est portée par la progression de 42,68% de la production de financement LOA qui s'élève à 1 040 MMAD et qui a permis de compenser la baisse de 6,98% de la production de crédits pour la clientèle et le réseau (qui atteint 1 233 MMAD en 2017).

En 2018, la production de crédit de RCI Finance Maroc a augmenté de 20,27% pour atteindre 2 734 MMAD. Cette hausse s'explique par la progression des crédits produits en 2018 pour les clients de 15,42% à 1 423 MMAD combinée à la croissance de 26,03% de la production de financement LOA à 1 311 MMAD.

PARTIE V. INFORMATION ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

I. Politique RSE

Le groupe Renault est présent au Maroc à travers ses activités de production (Casablanca et Tanger) et de commercialisation automobile ainsi que ses activités de financement. Il est l'unique constructeur automobile à disposer au Maroc d'une filiale spécialisée dans le financement des ventes. RCI Finance Maroc propose des solutions de financement et de services à la clientèle (particuliers et professionnels) et au réseau du Groupe Renault (concessionnaires). RCI finance Maroc permet ainsi de dynamiser les ventes et de consolider la présence commerciale du Groupe Renault au Maroc.

La RSE constitue pour le groupe Renault un levier de création de valeur pour l'entreprise, la société et pour les territoires sur lesquels il est présent. Au Maroc, le groupe Renault s'engage également dans une stratégie RSE de l'entreprise. A cet effet, le groupe a créé en 2018, la fondation Renault Maroc dont les actions s'inscrivent dans la continuité des objectifs RSE du groupe.

Le groupe Renault Maroc, fort de la complémentarité et de l'apport de toutes ses filiales, met en œuvre l'ensemble des mesures et actions en faveur de l'environnement et du développement social. RCI Finance Maroc, au même titre que les autres filiales du groupe, ne prend pas de mesures RSE spécifique au-delà de celles portées au niveau du groupe.

I.1. Environnement

I.1.1. Les activités du Groupe Renault au Maroc ayant un impact sur l'environnement

De part leur nature, les activités de financement automobile de RCI Finance Maroc ne génèrent pas de pollution et ne présentent pas d'impact environnemental avéré.

L'activité industrielle (usines de production automobile) est susceptible d'avoir un impact sur l'environnement. Les principaux impacts concernent la consommation d'énergies et de ressources et l'émission de déchets et de carbone.

De plus, les voitures étant à moteur thermique¹⁸ génèrent des émissions de CO2 lors de la combustion du carburant.

A cet effet, le groupe Renault Maroc a pris différentes mesures et actions en vue de réduire ces impacts.

I.1.2. Politique du Groupe Renault en matière d'environnement

Les sites industriels du groupe Renault Maroc ont bénéficié des meilleures pratiques du groupe et des dernières avancées technologiques en matière environnementale.

- **Préservation de l'eau et réduction des effluents industriels :**

Le site de Tanger participe de manière significative à la préservation de l'eau dans la région de Melloussa. Un dispositif de traitement des eaux usées en circuit fermé de l'usine Renault de Tanger permet d'économiser 70% de la consommation d'eau et d'éviter tout effluent.

Ce dispositif représente une innovation mondiale dans le processus de production automobile, faisant du site de Tanger l'usine présentant le plus faible ratio de prélèvement d'eau externe par véhicule dans le Groupe Renault. Le site de Casablanca bénéficie également d'un investissement continu du Groupe Renault pour la réduction de son impact écologique et l'amélioration de son efficacité. A cet effet, La Somaca a inauguré sa station d'épuration des eaux usées industrielles en 2017. Cette station d'épuration permet de traiter les rejets liquides industriels via un processus physicochimique et limite ainsi leur impact environnemental. Elle dispose également d'une unité de prétraitement des boues.

- **Développement des énergies renouvelables :**

Le site de Tanger présente également une innovation en terme de réduction des émissions de CO2 dans la région dans la mesure où l'usine puise l'énergie nécessaire à partir d'une chaudière biomasse alimentée par des résidus agricoles locaux¹⁹, ainsi que l'énergie produite par les éoliennes pour le fonctionnement de la plantation.

¹⁸ Les moteurs thermiques équipant les Dacia produites au Maroc ne sont pas produits au Maroc.

I.2. Autres aspects de la démarche RSE du Groupe Renault Maroc

I.2.1. Impact économique des activités du Groupe Renault au Maroc

Renault, pilier du développement du secteur automobile au Maroc

L'implantation du groupe Renault Maroc a contribué au développement du tissu industriel et du secteur automobile marocain.

Les sites industriels du groupe Renault Maroc ont favorisé l'installation de divers fournisseurs et équipementiers (assemblage, câblage, plasturgie, maintenance, électronique, sidérurgie etc.).

Dans cette continuité, le groupe Renault s'engage d'avantages dans la création de valeur ajoutée au Maroc à travers la signature :

- d'une convention avec l'Etat Marocain en 2016 pour la création d'un écosystème local visant à doubler la base des fournisseurs locaux (le taux d'intégration local devrait atteindre 65 % en 2023 contre 50 % en 2018) ;
- d'un accord avec l'État en 2018 afin de doubler la capacité annuelle de production de SOMACA d'ici 2022 (en vue d'atteindre 160 000 véhicules par an).

L'impact économique des activités du Groupe Renault au Maroc se mesure également en termes de création d'emplois. En 2018, le Groupe Renault, dans son ensemble, emploie 11.000 salariés au Maroc.

La formation aux métiers de l'automobile

Le groupe Renault a inauguré en 2011 l'Institut de Formation aux Métiers de l'Industrie Automobile à Tanger Med (l'IFMIA-TM) dans le cadre d'un partenariat public-privé avec l'Etat Marocain.

Financé par l'État marocain, cet institut a été conçu par Renault Tanger qui en assure aujourd'hui la gestion déléguée afin d'assurer un service public de formation aux métiers de l'automobile.

Inscrit dans le cadre du pacte national pour l'émergence industrielle²⁰, l'IFMIA-TM a formé la totalité des employés de Renault Tanger et une grande partie des employés de l'usine de Casablanca et de Renault Commerce. L'institut assure également la formation et l'accompagnement des employés de diverses entreprises partenaires.

I.2.2. Impact social des activités du Groupe Renault au Maroc

La création en 2018 de la Fondation Renault Maroc souligne l'importance accordée au développement humain et social par le Groupe Renault Maroc. Cette institution porte la vision du Groupe et a pour mission de concevoir et de développer un ensemble d'actions autour des 2 piliers centraux : l'inclusion et la mobilité durable.

Favorisation de l'inclusion :

La Fondation Renault Maroc s'engage à favoriser l'inclusion à travers plusieurs initiatives permettant de promouvoir l'accès à l'éducation et de lutter contre l'abandon scolaire dans ses zones d'implantation telles que :

- **les programmes de transport scolaire en régions rurales :**
 - Programme de mobilité Scolaire à Fahs Anjra : amélioration de l'accessibilité des collèges-lycées publics de la province de Fahs-Anjra à travers la mise à disposition aux communes de 13 bus Renault Master transformés pour le transport scolaire et la prise en charge du financement de leur gestion globale par le Groupe Renault Maroc.
 - Ramassage scolaire des filles dans la région de Melloussa.

¹⁹ Il s'agit de résidus de production d'huile d'olive et déchets de bois broyés provenant notamment des déchets d'emballages du site.

²⁰ Il s'agit d'un contrat programme visant à développer l'industrie au Maroc à travers le développement des métiers mondiaux du Maroc, à mettre à niveau le tissu de PME marocain, à améliorer la formation professionnelle et le climat des affaires.

- **Développement du Préscolaire :**
 - Ouverture en octobre 2018 de quatre classes préscolaires sur la commune de Melloussa. Menée en partenariat avec des acteurs locaux, cette initiative intègre l'équipement de ces classes, ainsi que le recrutement, la formation et la prise en charge des enseignantes.
- **Démarche éducative parascolaire :**
 - Lancement en 2019 d'une bibliothèque mobile appelée « BIBLIOBUS » en partenariat avec l'association Al Jisr et la Fondation Hiba. Cette bibliothèque se déplace dans les écoles publiques mettant à la disposition des enfants un large choix de livres de différents niveaux en arabe et en français.

Favorisation de la mobilité durable et de la prévention routière:

Le Groupe Renault Maroc est engagée dans la promotion de la sécurité routière, en particulier, en faveur des jeunes usagers de la route âgés entre 9 et 14 ans à travers les programmes scolaires « Tkayes school » et « Tkayes Village ». Ces programmes ont permis aux enfants et à leurs familles de bénéficier de kits pédagogiques autour de la sécurité routière.

I.2.3. Condition de dialogue avec les parties prenantes et des partenaires

La démarche RSE du Groupe Renault Maroc se construit en amont sur la base d'écoute et d'échange avec les parties prenantes. L'objectif du groupe est de mieux comprendre les besoins et priorités des régions d'implantation afin de proposer des solutions adéquates.

I.2.4. Objectifs et engagements de Renault en matière de RSE

La stratégie RSE est conduite par le groupe Renault Maroc pour l'ensemble de ses filiales au Maroc (y compris RCI Finance Maroc) à travers différentes actions environnementale et sociale. Toutefois, à la date d'enregistrement du présent Document de Référence, le groupe Renault Maroc ne dispose pas d'objectifs en termes d'engagement RSE.

II. Ressources humaines

II.1. Politique RH

II.1.1. Formation du personnel

L'évolution des formations dispensées au sein de RCI Finance Maroc entre 2016 et 2018 se présente comme suit :

	2016	2017	2018
Budget de formation en KMAD	365	338	377
Nombre de participants	30	26	40
Nombre d'heures de formation	1 272	967	1 370

Source : RCI Finance Maroc

II.1.2. Rémunération du personnel

Le système de rémunération en vigueur au sein de RCI Finance Maroc comprend plusieurs composantes :

- Une rémunération annuelle fixe avec un salaire de base accompagné d'une augmentation globale de salaire et d'une augmentation individuelle de salaire ;
- Des gratifications et primes diverses : une prime d'ancienneté, une indemnité de logement, une prime de panier, des tickets restaurant pour les cadres, une prime de transport, des indemnités déplacement, une prime variable suivant la performance individuelle des collaborateurs et la performance de RCI Finance Maroc.

II.1.3. Intéressement et participation du personnel

Aucun programme d'intéressement et de participation du personnel n'a été lancé à ce jour par RCI Finance Maroc.

L'adossement de RCI Finance Maroc au Groupe Renault lui a permis de bénéficier des politiques d'intéressement de Renault S.A. réservées aux salariés du groupe. Ainsi les salariés de RCI Finance Maroc ont participé à la cession d'actions réservée aux salariés du groupe en septembre 2018. A ce titre, Sept salariés de RCI Finance Maroc ont souscrit à cette offre de cession.

II.1.4. Politique de communication interne

La communication interne a pour rôle de diffuser l'information auprès des collaborateurs de Renault Finance Maroc. Ainsi, il existe un journal interne mensuel, le FlashNews qui est diffusé par mail aux collaborateurs, et qui est également mis à leur disposition via un espace de partage. Par ailleurs, des tableaux d'affichage se trouvent à chaque étage pour diffuser les messages de l'entreprise.

II.1.5. Les procédures de sécurité et d'hygiène

Les procédures de sécurité et d'hygiène se présentent comme suit :

- La prévention en dotant les salariés des équipements de protection individuelle nécessaires ;
- L'information par le biais d'un système d'affichage visible et compréhensible ;
- La sensibilisation et la formation.

II.1.6. La politique de gestion de carrières

RCI FM a mis en place un dispositif pour la gestion des carrières et de la mobilité. Ce dispositif se base principalement sur la mise en place des mesures suivantes :

- Le Plan de succession ;
- La Bourse d'emploi interne ;
- L'Entretien individuel annuel de Bilan (dans lequel le salarié et manager aborde les orientations d'évolutions et les choix de mobilité) ;

- L'évaluation du potentiel sur People Review (évaluation de la capacité d'un salarié à occuper un poste supérieur dans un comité)

II.1.7. Les mesures prises pour promouvoir l'égalité Hommes / Femmes

Dans le cadre de sa politique Diversité, RCI FM met en œuvre plusieurs champs d'actions prioritaires pour favoriser la mixité Homme/Femme. Le Groupe s'est engagé dans la mise en œuvre d'une démarche spécifique sur le positionnement des femmes dans l'entreprise qui se traduit par une évolution de ses processus RH, en termes de recrutement et de gestion de carrière.

Ces mesures ont permis de porter la part des femmes dans l'effectif global de RCI FM à 46% en 2018 (Vs. 32,5% en 2017 et 36,1% en 2016).

II.2. Evolution de l'effectif

L'évolution du personnel de RCI Finance Maroc depuis 2016 se présente comme suit :

Evolution de l'effectif permanent de RCI Finance Maroc

	2016	2017	2018
Effectif permanent*	36	40	48

Source : RCI Finance Maroc

(* Effectif permanent en fin d'exercice)

L'effectif de RCI Finance Maroc s'établit à 48 personnes à fin décembre 2018 soit +8 personnes par rapport à fin 2017. L'augmentation des effectifs en 2018 est principalement portée par le recrutement de quatre nouvelles personnes chargées du financement clientèle.

RCI Finance Maroc a de même augmenté sa force commerciale avec le recrutement de deux nouveaux marketeurs en 2018. Le réseau RCI s'est également renforcé avec le recrutement de deux animateurs réseau dans un contexte de forte croissance des volumes de ventes de véhicules et de dossiers de financement.

La direction Financière a accueilli un nouveau financier tandis que le contrôle interne a en revanche vu ses effectifs baisser d'une personne en 2018.

II.2.1. Structure de l'effectif

L'évolution de l'effectif par catégorie sur la période 2016-2018 se présente comme suit :

Répartition de l'effectif par catégorie entre 2016 et 2018

	2016	2017	2018
Cadre*	20	21	26
Maitrise*	16	19	22
Effectif global	36	40	48

Source : RCI Finance Maroc

(* Effectif en fin d'exercice)

Au 31/12/2018, RCI Finance Maroc dispose d'une structure caractérisée par 54,2% de cadres et 45,8% d'agents de maîtrise.

La répartition de l'effectif de RCI Finance Maroc par nature du contrat de travail se détaille comme suit :

Répartition de l'effectif de RCI Finance Maroc par nature du contrat de travail entre 2016 et 2018 :

	2016	2017	2018
CDI	34	36	44
Intérimaire	0	1	1
Expatrié	2	3	3

Effectif global	36	40	48
-----------------	----	----	----

Source : RCI Finance Maroc

Au 31/12/2018, les salariés en CDI représentent 91,7% de l'effectif de RCI Finance Maroc. Le reste de l'effectif est constitué d'une personne en intérim et de 3 expatriés.

La répartition de l'effectif de RCI Finance Maroc par sexe se détaille comme suit :

Répartition de l'effectif de RCI Finance Maroc par sexe entre 2016 et 2018 :

	2016	2017	2018
Hommes	23	27	26
Femmes	13	13	22
Total	36	40	48

Source : RCI Finance Maroc

A fin 2018, 54% du personnel de RCI Finance Maroc est composé d'hommes.

La structure de l'effectif de RCI Finance Maroc par tranche d'âge et par ancienneté se présente comme suit :

Structure de l'effectif de RCI Finance Maroc par tranche d'âge entre 2016 et 2018

	2016	2017	2018
<30 ans	10	9	9
entre 31 et 40 ans	20	23	30
entre 41 et 50 ans	4	5	7
Supérieur à 50 ans	2	3	2
Effectif global	36	40	48

Source : RCI Finance Maroc

Structure de l'effectif de RCI Finance Maroc par ancienneté entre 2016 et 2018

	2016	2017	2018
entre 0 et 1 an	7	8	12
entre 1 et 2 ans	11	7	7
entre 2 et 3 ans	3	10	7
entre 3 et 5 ans	4	6	11
supérieur à 5 ans	11	9	11
Effectif global	36	40	48

Source : RCI Finance Maroc

Répartition des effectifs par pôle d'activité entre 2016 et 2018

	2016	2017	2018
Animation réseau	9	10	12
Contrôle interne	1	2	1
Direction Générale	2	2	2
Finance	6	7	8
Financement clientèle	8	8	12
Financement réseau	3	3	3
Informatique	0	2	2
Marketing	4	3	5
Risque	3	3	3
Effectif global	36	40	48

Source : RCI Finance Maroc

II.2.2. Evolution du turnover

	2016	2017	2018
Recrutements	9	8	12
Départs	3	4	4
Total	6	4	8

Source : RCI Finance Maroc

L'évolution des effectifs de RCI Finance Maroc fait ressortir un effort important de recrutement réalisé par le Groupe. Le niveau des recrutements se maintient à un niveau élevé en 2018 et s'explique principalement par le recrutement le renforcement des équipes commerciales et du réseau ainsi que par le développement des équipes Marketing. Ces recrutements s'inscrivent dans le cadre de la nouvelle organisation interne en vente et en marketing permettant de réaliser des synergies avec l'équipe Entreprise du constructeur.

II.2.3. Indicateurs Ressources Humaines

Les indicateurs RH entre 2016 et 2018 se présentent comme suit :

	2016	2017	2018
Nombre de représentant du personnel	2	2	1
Nombre de jours de grève	1	1	1
Nombre de licenciement	0	1	0
Nombre de démissions	3	3	4
Nombre de litiges sociaux	0	0	0
Nombre d'accidents de travail	0	0	0

Source : RCI Finance Maroc

La répartition des recrutements, des licenciements et des démissions par catégorie entre 2016 et 2018 se présente comme suit :

	2016	2017	2018
Recrutement Cadre	2	6	6
Recrutement Maitrise	7	2	6
Total Recrutement	9	8	12

Source : RCI Finance Maroc

	2016	2017	2018
Démission Cadre	2	2	2
Démission Maitrise	1	1	2
Total Démissions	3	3	4

Source : RCI Finance Maroc

	2016	2017	2018
Licenciement Cadre	0	1	0
Licenciement Maîtrise	0	0	0
Total Licenciement	0	1	0

Source : RCI Finance Maroc

PARTIE VI. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT ET MOYENS TECHNIQUES

I. Stratégie d'investissement

Au 31/12/2018, la société RCI Finance Maroc dispose de 260 625 MAD d'immobilisations corporelles nettes correspondant essentiellement à du mobilier et matériel de bureau, et à du matériel informatique. L'ensemble des biens et services nécessaires à l'activité font l'objet de prestations de services auprès de la société mère ou de Renault Maroc.

Les acquisitions réalisées par RCI Finance Maroc évoluent comme suit entre 2016 et 2018 :

En MAD	2016	2017	2018
- Droit au bail	-	-	-
- Immobilisations en recherche et développement	-	-	-
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	-	-	-
- Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-	-
IMMEUBLES D'EXPLOITATION			
MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION			
. Mobilier de bureau d'exploitation	-	123 316	19 862
. Matériel de bureau d'exploitation	-	-	-
. Matériel informatique	-	117 302	-
AUTRES IMMOB. CORPORELLES D'EXPLOITATION	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPLOITAT.	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	240 618	19 862
Total Acquisitions	0	240 618	19 862

Source : RCI Finance Maroc

L'exercice 2017 a été marqué par un niveau d'acquisitions élevé de 240,6 KMAD en raison des achats de matériel informatique (117,3 KMAD) et des achats de mobilier de bureau d'exploitation (123,3 KMAD).

En 2018, la baisse des acquisitions réalisée à 19,9 KMAD est due à la diminution des achats de matériels de bureau et à la non reconduction des achats de matériel informatique.

I.1. Grandes lignes de la stratégie de développement suivie depuis 3 ans par RCI FM

La stratégie de développement de RCI Finance Maroc suivie depuis 3 ans a consisté en l'accompagnement des marques Renault et Dacia afin de soutenir leurs réseaux de distribution et proposer les meilleures offres de financements et services à leurs clients, particuliers et professionnels.

I.2. Principaux investissements de RCI Finance Maroc en cours

Aucun investissement significatif n'est en cours.

I.3. Principaux investissements de RCI Finance Maroc pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes

Aucun investissement significatif n'a fait l'objet d'engagements des organes de direction.

II. Moyens techniques et informatiques de RCI Finance Maroc

II.1. Moyens informatiques

Les moyens informatiques disponibles au sein de RCI Finance Maroc au 31/12/2018 se détaillent comme suit :

Quantité	2018
Ordinateurs Fixes	1
Ordinateurs Portables	49
Imprimantes	3
Serveurs informatiques	1

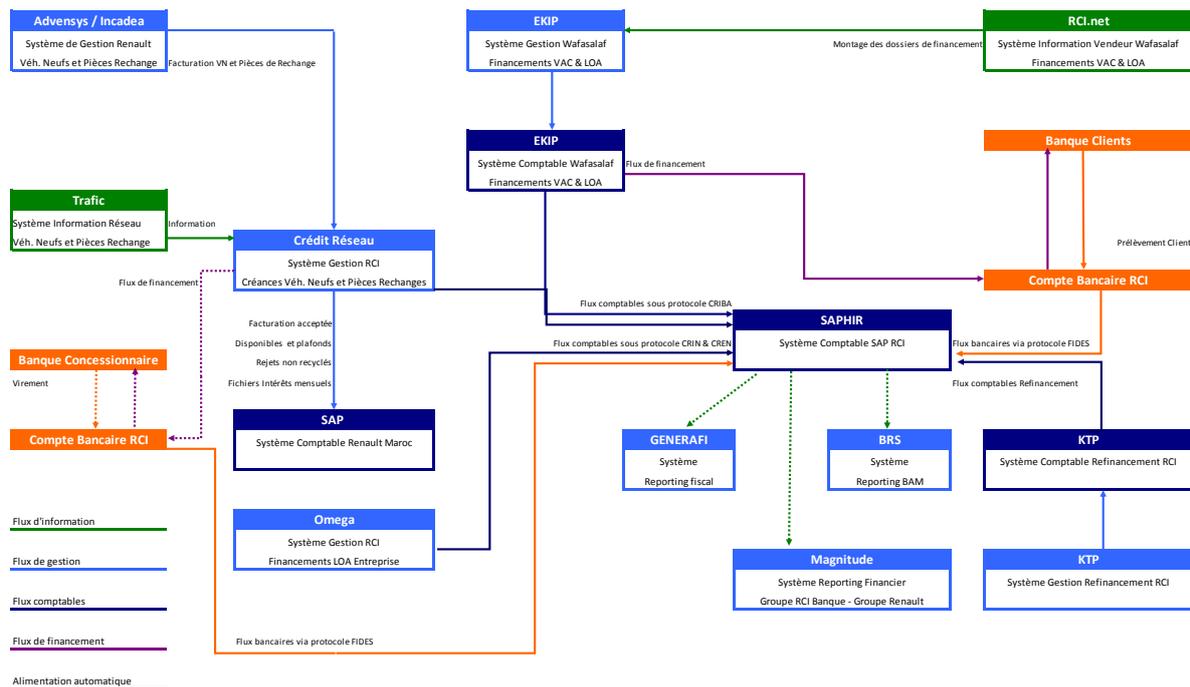
Source : RCI Finance Maroc

RCI Finance Maroc dispose en outre des moyens mis à disposition dans le cadre de prestations de service Renault Maroc (locaux, outils informatiques, gestion des ressources humaines, véhicules de services), des moyens techniques de Wafasalaf dans le cadre de la Gestion pour compte déléguée de l'activité Clientèle. De plus, RCI Finance Maroc dispose également des moyens techniques du groupe RCI Banque et notamment en termes de systèmes de gestion et comptables pour les activités Crédit Réseau et Refinancement des serveurs informatiques afférents.

II.2. Les systèmes d'information et de gestion comptable et financière

L'architecture du système d'information mis en place par RCI Finance Maroc se présente comme suit :

Système d'information de RCI Finance Maroc



Source : RCI Finance Maroc

Les systèmes d'informations de RCI Finance Maroc sont bâtis selon l'architecture suivante :

Une spécification de gestion par métier ;

Une intégration dans un système comptable unique SAP développé et maintenu par le Groupe RCI Banque, SAPHIR.

III.1.1. Système d'information et de gestion de l'activité Réseau

Le système de gestion Crédit Réseau est un applicatif métier développé par le Groupe RCI Banque pour gérer l'activité Crédit Réseau dans l'ensemble de ses filiales dans le monde. L'exploitation et la maintenance de Crédit Réseau est assurée par les équipes informatiques du siège du Groupe RCI Banque à Paris – France. Le Crédit Réseau est alimenté automatiquement par deux systèmes d'information Renault, un pour les flux de facturations Véhicules Neufs et un pour les flux de Pièces de Rechange. L'exploitation et la maintenance sont assurées respectivement par les équipes informatiques centrales Renault en France et les équipes informatiques locales de Renault Maroc. L'activité Crédit Réseau est également alimentée par le système d'information du Réseau de Concessionnaire. Les flux comptables alimentent automatiquement le système comptable SAPHIR.

III.1.2. Système d'information et de gestion de l'activité Clientèle (hors Leasing Entreprises)

Cette activité est en gestion déléguée pour compte auprès de Wafasalaf. A ce titre, cette activité utilise les systèmes d'information de Wafasalaf. Le système central d'information est l'outil EKIP qui assure l'ensemble des fonctionnalités des productions crédits et locations clientèle à savoir la mise en production, la gestion et le recouvrement. Les flux comptables de l'activité sont également générés dans EKIP et se déversent quotidiennement et automatiquement dans l'outil comptable RCI SAPHIR via un protocole informatique CRIBA (soldes d'inventaire). En amont, les informations des clients sont alimentées dans EKIP à partir d'un applicatif RCI.net présent dans l'ensemble du réseau de prescripteurs.

III.1.3. Système d'information et de gestion de l'activité Clientèle de Leasing Entreprises

Depuis avril 2015, afin de répondre aux exigences du Groupe RCI Bank and Services en matière de financement de Leasing Entreprises avec services packagés, RCI Finance Maroc a déployé le système de gestion Omega pour cette activité spécifique. Ce système avait déjà été déployé au préalable dans un certain nombre de filiales du groupe.

III.1.4. Système d'information et de gestion de l'activité Refinancement

Le Groupe RCI Banque dispose d'un système de gestion et comptable KTP, utilisé par RCI Finance Maroc. Il permet la saisie des opérations de refinancement de l'entité ainsi que l'alimentation automatique des flux comptables dans SAPHIR.

II.3. Dispositifs de contrôle

La production d'encours est gérée en propre pour le Leasing Entreprises, le Crédit Réseau et l'Affacturage, et en gestion pour compte (via le partenaire Wafasalaf) pour le Crédit classique et le Leasing Particuliers.

Dans les deux cas, les dispositifs de contrôle sont issus des procédures du Groupe RCI Banque, transposées chez RCI Finance Maroc. En complément du rôle du Directeur des Risques et du Directeur Financement Réseaux et Engagements Entreprises, le Comité Risque et crédit veille à la qualité des encours et de la nouvelle production sous l'autorité du PDG.

Enfin, la Direction du Contrôle Interne et de la Conformité veille à l'application des procédures du Groupe RCI Banque.

II.4. Politique de recouvrement

La gestion opérationnelle des chaînes d'acceptation et de recouvrement est déléguée à Wafasalaf avec des règles et un pilotage défini par RCI Finance Maroc (Cf partie II.6.3. Politique de recouvrement de RCI Finance Maroc).

II.5. Réseau d'agences

RCI Finance pas Maroc ne dispose d'un réseau propre. La commercialisation des financements de RCI Finance Maroc s'opère à travers les vendeurs de l'ensemble des concessions et succursales de Renault.

La distribution des produits d'assurances de RDFM est quant à elle limitée à un nombre restreint de corner du fait de la nouveauté des produits d'assurances et de la spécificité de ce service.

II.6. Politique de partenariat de RCI FM.

II.6.1. Relation de Gestion pour Compte avec Wafasalaf

Dans une logique d'optimisation et de mise à profit des compétences et pour lui permettre d'exercer son activité de financement, RCI Finance Maroc a décidé de confier à Wafasalaf la réalisation de prestations de services concourant à la réalisation de son activité de financement clientèle dont notamment la gestion, le recouvrement amiable, la gestion extrajudiciaire, l'administration des contentieux, la gestion comptable, les informations nécessaires aux déclarations fiscales et sociales.

Wafasalaf est une société dotée des compétences, des outils et du personnel ainsi que de l'expérience nécessaires pour assurer la gestion et l'administration des financements accordés par RCI Finance Maroc.

Il est important de noter que bien que la gestion pour compte est confiée à Wafasalaf, RCI Finance Maroc, est le seul prêteur et responsable vis-à-vis de la clientèle du financement accordé.

RCI Finance Maroc et Wafasalaf gèrent leurs activités de manière autonome et indépendante.

Le contrat d'opérateur entre Wafasalaf et RCI Finance Maroc a été conclu le 22 novembre 2007 pour une durée indéterminée, sauf résiliation par l'une des parties moyennant un préavis de douze mois. Ce contrat a fait l'objet de plusieurs avenants mais ne remettant pas en cause le caractère indéterminé de sa durée.

La tarification est construite autour de trois principes : un pourcentage de l'encours en gestion (représentant environ 67% des fees), des commissions suivant le volume de dossiers saisis (environ 19% des fees) et des commissions suivant des critères qualitatifs comme le délai de traitements des dossiers (environ 14% des fees). Ces modalités de rémunération sont revues régulièrement. La dernière mise à jour date du 24 mai 2019.

Responsabilités de RCI Finance Maroc dans le cadre du partenariat

RCI Finance Maroc est notamment responsable des missions suivantes :

- Etablir et exécuter la stratégie commerciale ;
- Fixer conjointement avec Wafasalaf les lignes directrices en matière de risque de crédit, en déterminant notamment la cible du coût du risque ;
- Définir la stratégie marketing ;
- Accorder les pouvoirs nécessaires pour que Wafasalaf puisse exécuter ses obligations ;
- Ouvrir les comptes bancaires à son propre nom qui seront nécessaires pour recevoir les règlements des clients et pour pouvoir procéder aux règlements des sommes dues aux concessionnaires notamment au titre des financements.

En outre, RCI Finance Maroc a mis en place une équipe pour l'accomplissement des activités ci-après :

- Gestion de la relation quotidienne entre RCI Finance Maroc et Wafasalaf ;
- Fourniture de renseignements et informations en matière comptable, financière, commerciale et de risques ;
- Contrôle de l'évolution du coût du risque ;
- Contrôle de la qualité des services fournis par Wafasalaf et de leur disponibilité ;
- Contrôle interne.

Responsabilités de Wafasalaf dans le cadre du partenariat commercial

La gestion pour compte est ainsi confiée à Wafasalaf qui prend notamment en charge les éléments suivants :

▪ **Mise en place informatique de l'offre de financement**

Wafasalaf est en charge de la mise en place informatique de l'offre commerciale produits et services à la demande de RCI Finance Maroc.

▪ **Acceptation**

RCI Finance Maroc définit et pilote la politique d'acceptation dont la mise en place et la gestion opérationnelle sont déléguées à Wafasalaf qui traite les demandes de financement des clients qui lui sont adressées par le Réseau selon les principes définis dans le contrat et dans le respect des règles d'acceptation définies par le comité des risques.

A noter que l'acceptation des dossiers de la Clientèle Entreprise est assurée par un analyste Engagements Entreprises RCI Finance Maroc.

▪ **Reporting des financements**

Wafasalaf établit et envoie quotidiennement à RCI Finance Maroc la liste des financements octroyés durant la journée ainsi que celle des vendeurs du réseau ayant prescrit ces financements.

▪ **Gestion des contrats de financement**

Wafasalaf assure la gestion des contrats conclus avec les clients depuis la date de leur conclusion jusqu'à leur clôture et l'administration de la relation avec les clients selon une procédure « gestion SAV et réclamations » mise en place lors de la signature du contrat entre les deux parties.

Wafasalaf est notamment en charge des missions suivantes :

- ✓ Préparer tout courrier afférent aux financements aux clients ;
- ✓ Facturer, prélever et/ou encaisser les mensualités sur les comptes bancaires ouverts au nom de RCI Finance Maroc ;
- ✓ Mettre à disposition une plateforme électronique dédiée pour la gestion des événements pouvant survenir durant la vie des contrats ;
- ✓ Mettre en place les procédures et formalités de clôture des financements clients ;
- ✓ Archiver et conserver les dossiers selon les dispositions et la réglementation en vigueur au Maroc.

▪ **Recouvrement amiable et contentieux des financements**

Wafasalaf assure pour le compte de RCI Finance Maroc, le recouvrement amiable et contentieux de ses créances issues des financements clients.

▪ **Suivi de l'évolution du coût du risque de l'activité de financement clientèle**

Wafasalaf a pour mission de préparer, mensuellement ou sur demande de RCI Finance Maroc, un tableau d'indicateurs de risque de crédits afin de piloter l'évolution du coût du risque sur l'activité de financement clientèle.

▪ **Gestion administrative et comptable**

Wafasalaf assure sa responsabilité et dans le cadre de la législation marocaine en vigueur la sous-traitance des traitements comptables, fiscaux et sociaux.

Par ailleurs, Wafasalaf prend en charge la production de l'ensemble des informations nécessaires pour le reporting, la comptabilité et les déclarations fiscales et sociales de RCI Finance Maroc.

II.6.2. Contrat de Prestation de services Renault Maroc

La gestion des ressources humaines, du matériel et des applicatifs informatiques locaux, ainsi que la trésorerie sont déléguées à Renault Maroc par le biais d'un contrat de prestations de services.

Le développement et la maintenance informatique des applications propres au groupe RCI Bank and Services sont assurés et gérés par la société Diac-Sogesma, filiale du groupe français RCI Bank and Services, par le biais d'une convention signée en novembre 2007.

II.6.3. Politique de recouvrement de RCI Finance Maroc

La gestion opérationnelle des chaînes d'acceptation et de recouvrement est déléguée à Wafasalaf avec des règles et un pilotage défini par RCI Finance Maroc. Depuis septembre 2011, un responsable RCI Risque et Opérations a été nommé pour le pilotage de ces process chez Wafasalaf.

A noter que les règles d'acceptation sont définies par RCI en fonction du type de produits et de clientèle dans l'étude des dossiers RCI sur la plateforme dédiée chez Wafasalaf. Aussi les règles d'acceptation de RCI sont indépendantes de celles de Wafasalaf. De plus, l'acceptation des dossiers de la Clientèle Entreprise est assurée par un analyste Engagements Entreprises RCI Finance Maroc.

Le processus de Recouvrement des dossiers de RCI Finance Maroc sont scindés en trois phases:

- Recouvrement amiable (ressources mutualisées Wafasalaf):

Recouvrement téléphonique appuyé par l'envoi de SMS, de courriers et de représentations des impayés sur les comptes clients. Cette étape concerne les impayés dits "à chaud" inférieurs à 30 jours et les dossiers avec un nombre d'impayés inférieur à 4.

- Opérations transverses (ressources mutualisées Wafasalaf):

Relais terrain du recouvrement amiable et judiciaire²¹ et cadrage des clients injoignables²². Cette étape concerne les dossiers en phase amiable de 4 à 8 impayés et les dossiers du portefeuille contentieux.

- Recouvrement judiciaire (ressources mutualisées Wafasalaf):

Traitement administratif des dossiers en contentieux, suivi des procédures judiciaires avec assignation et gestion des avocats, animation des huissiers de justice et gestion du processus de revente de véhicules saisis.

La gestion du process de recouvrement RCI est adossée aux process de Wafasalaf. Cependant, RCI a toute la latitude pour adapter ou optimiser le process par des actions ciblées (animation recouvreurs, action de récupération des véhicules, etc.).

A noter que le recouvrement des activités Crédit Réseau et Affacturage est géré en interne selon les standards de RCI Finance Maroc.

²¹ Relais avec Wafasalaf pour les missions de recouvrement des sommes dues par les débiteurs

²² Ressources mutualisées avec Wafasalaf pour cadrer les adresses précises des débiteurs. Il s'agit de la première étape dans le processus de recouvrement amiable, indispensable aussi pour la notification dans le cadre d'une procédure judiciaire.

PARTIE VII. SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE DE RCI FINANCE MAROC

I. Informations financières consolidées sélectionnées entre 2016 et 2018

En MMAD	2016	2017	2018	TCAM16-18
Produit Net Bancaire	261	271	298	6,7%
Résultat Brut d'Exploitation	162	161	182	5,9%
Résultat net	81	101	89	4,5%

Source : RCI Finance Maroc

L'évolution des principaux indicateurs d'exploitation du Groupe RCI Finance Maroc sur la période 2016-2018 se présente comme suit :

- ✓ Une hausse moyenne du PNB de 6,7% sur la période en revue, passant de 261 MMAD en 2016 à 298 MMAD en 2018;
- ✓ Une amélioration du résultat d'exploitation de 5,9% en moyenne chaque année en passant de 162 MMAD en 2016 à 182 MMAD en 2018 ;
- ✓ Et, un TCAM de +4,5% du résultat net qui est passé de 81 MMAD à 89 MMAD.

- Evolution des principaux indicateurs bilanciers consolidés entre 2016 et 2018

En MMAD	2016	2017	2018	TCAM 16-18
Créances sur la clientèle	3 221	3 577	3 988	11,3%
Dettes envers les établissements de crédit	3 126	3 167	3 597	7,3%
Total Bilan	4 819	5 296	6 372	15,0%

Source : RCI Finance Maroc

L'évolution des principaux indicateurs bilanciers du Groupe RCI Finance Maroc sur la période 2016-2018 se présente comme suit :

- ✓ Une amélioration des créances sur à la clientèle qui s'affiche avec un TCAM de +11,3% entre fin décembre 2016 et fin décembre 2018 ;
- ✓ En parallèle, les dettes envers les établissements de crédit le ont enregistré une hausse annuelle moyenne de 7,3%, passant de 3 126 MMAD en 2016 à 3 597 MMAD en 2018 ;

Le total bilan a affiché un TCAM de +15,0% entre fin décembre 2016 et fin décembre 2018.

II. Rapport des commissaires aux comptes

II.1. Rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés

Rapport des auditeurs indépendants sur les comptes consolidés : Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2016

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société RCI Finance Maroc et sa filiale (Groupe RCI Finance Maroc), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2016, ainsi que le compte de produits et de charges, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 604 809 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 81 395.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes marocaines telles qu'adoptées par le CNC du 15 juillet 1999. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble du Groupe RCI Finance Maroc constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes marocaines telles qu'adoptées par le CNC le 15 juillet 1999.

Casablanca, le 12 avril 2017

ERNST & YOUNG

KPMG

Abdeslam Berrada Allam

Associé

Fouad Lahgazi

Associé

Rapport des auditeurs indépendants sur les comptes consolidés : Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société RCI Finance Maroc et sa filiale (Groupe RCI Finance Maroc), comprenant le bilan au 31 décembre 2017, ainsi que le compte de produits et de charges, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant des capitaux propres consolidés de KMAD 646 119 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 101 310.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble du Groupe RCI Finance Maroc constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2017, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable au Maroc.

Casablanca, le 28 mars 2018

DELOITTE AUDIT**Sakina Bensouda Korachi**

Associée

KPMG**Fouad Lahgazi**

Associé

Rapport des auditeurs indépendants sur les comptes consolidés : Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2018

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société RCI Finance Maroc et sa filiale (Groupe RCI Finance Maroc), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2018, ainsi que le compte de produits et de charges, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 704 994 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 88 875.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble du Groupe RCI Finance Maroc constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2018, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable au Maroc.

Casablanca, le 27 mars 2019

DELOITTE AUDIT

Sakina Bensouda Korachi

Associée

KPMG

Fouad Lahgazi

Associé

II.2. Rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux

Rapport général des commissaires aux comptes : exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société RCI FINANCE MAROC comprennent le bilan, le hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 603 863 dont un bénéfice de KMAD 93 816.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société RCI FINANCE MAROC au 31 décembre 2016, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 27 Mars 2017

Ernst & Young

Abdeslam Berrada Allam

Associé

KPMG

Fouad Lahgazi

Associé

Rapport général des commissaires aux comptes : exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de RCI FINANCE MAROC, comprenant le bilan, le hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 659 872 dont un bénéfice de KMAD 116 005.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au deuxième paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société RCI FINANCE MAROC au 31 décembre 2017 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 28 mars 2018

Deloitte Audit**Sakina Bensouda Korachi**

Associée

KPMG**Fouad Lahgazi**

Associé

Rapport général des commissaires aux comptes : exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société RCI FINANCE MAROC comprenant le bilan, le hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 743 232 dont un bénéfice de KMAD 113 358.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au deuxième paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société RCI FINANCE MAROC au 31 décembre 2018 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 27 mars 2019

Deloitte Audit**Sakina Bensouda Korachi**

Associée

KPMG**Fouad Lahgazi**

Associé

III. Périmètre et méthodes de consolidation

III.1. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2018

Filiale	% de participation	% de contrôle	Méthode de consolidation
RCI Finance Maroc			
RDFM	100%	100%	Intégration globale
<i>Source : RCI Finance Maroc</i>			

III.2. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2017

Filiale	% de participation	% de contrôle	Méthode de consolidation
RCI Finance Maroc			
RDFM	100%	100%	Intégration globale
<i>Source : RCI Finance Maroc</i>			

III.3. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2016

Filiale	% de participation	% de contrôle	Méthode de consolidation
RCI Finance Maroc			
RDFM	100%	100%	Intégration globale
<i>Source : RCI Finance Maroc</i>			

IV. Analyse du compte de résultat consolidé

Le compte de résultat consolidé de RCI Finance Maroc sur la période 2016-2018 se présente comme suit :

En KMAD	2016	2017	Var 17/16	2018	Var 18/17
Produits d'exploitation bancaire	386 839	404 622	4,60%	451 514	11,59%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	1 502	2 882	91,87%	5 118	77,58%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	310 661	323 395	4,10%	361 481	11,78%
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	37 948	37 207	-1,95%	37 573	0,98%
Commissions sur prestations de services	34 547	39 050	13,03%	40 794	4,47%
Autres produits bancaires	2 180	2 089	-4,18%	6 549	213,52%
Charges d'exploitation bancaire	125 545	133 471	6,31%	153 950	15,34%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	109 718	114 814	4,64%	122 637	6,81%
Intérêt et charges assimilées sur titres de créances émis	15 749	17 200	9,22%	30 046	74,68%
Autres charges bancaires	79	1 457	1754,61%	1 267	-13,06%
Produit net bancaire	261 294	271 151	3,77%	297 564	9,74%
Produits d'exploitation non bancaire	31 652	38 689	22,23%	46 901	21,22%
Charges d'exploitation non bancaire	0	0	na	0	na
Charges générales d'exploitation	130 786	148 399	13,47%	162 688	9,63%
Charges de personnel	15 116	16 769	10,93%	22 090	31,73%
Impôts et taxes	548	421	-23,05%	425	0,84%
Charges externes	112 865	128 841	14,15%	139 129	7,99%
Autres charges générales d'exploitation	2 192	2 271	3,57%	925	-59,26%
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	64	98	51,74%	119	21,86%
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	79 102	60 602	-23,39%	67 874	12,00%
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	47 254	36 958	-21,79%	50 639	37,02%
Pertes sur créances irrécouvrables	23 253	15 937	n.s	423	n.s
Autres dotations aux provisions	8 594	7 708	-10,32%	16 812	118,13%
Reprises de provisions et récupération sur créances amorties	56 024	45 273	-19,19%	28 101	-37,93%
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	49 886	28 276	-43,32%	16 890	-40,27%
Récupérations sur créances amorties	105	491	367,19%	272	-44,63%
Autres reprises de provisions	6 032	16 506	173,62%	10 939	-33,73%
Résultat courant	139 082	146 113	5,05%	142 004	-2,81%
Produits non courants	703	1346	91,36%	409	-69,61%
Charges non courantes	8 063	185	-97,71%	239	29,34%
Résultat avant impôt	131 722	147 274	11,81%	142 174	-3,46%
Impôts sur les résultats	50 328	45 964	-8,67%	53 297	15,95%
Résultat net de l'exercice	81 395	101 310	24,47%	88 875	-12,27%

Source : RCI Finance Maroc

IV.1. Produits d'exploitation bancaire

Evolution 2017/2016 :

A fin 2017, les produits d'exploitation bancaires ont affiché une hausse de 4,60% par rapport à l'année précédente pour ressortir à 405 MMAD. Cette évolution s'explique par les éléments conjugués suivants :

- La hausse de 4,10% des intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle qui s'établissent à 323,4 MMAD et dont l'évolution s'explique par la poursuite du développement de l'activité de financement clientèle. La progression de 13,03% des commissions sur prestations de services correspondant à des management fees perçus de la part du groupe Renault pour la gestion du crédit réseau et aux frais de dossiers perçus sur les contrats de financements des clients particuliers et entreprises comptabilisés à partir de 2010 dans le poste commissions sur prestations de service. La commission de gestion des créances nées de la relation Renault – Concessionnaires est calculée en fonction de l'encours des créances « Réseaux » porté par RCI Finance Maroc
- La hausse de 91,87% des intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit qui passent de 1,5 MMAD en 2016 à 2,9 MMAD en 2017.
- Le repli de 1,95% des produits sur immobilisations en crédit-bail et en location à 37,2 MMAD.

Evolution 2018/2017 :

En 2018, les produits d'exploitation bancaire enregistrent une hausse de 11,59% par rapport à l'exercice 2017 s'établissant ainsi à 451,5 MMAD. Cette évolution est due principalement à l'effet combiné de :

- Une hausse des intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle qui augmentent de 11,78% à 361 MMAD, en lien avec le développement de l'activité de financement clientèle.
- Une progression des autres produits bancaires de 4,5 MMAD à 6,5 MMAD, en raison d'une progression des divers autres produits bancaires de 4,4 MMAD.
- Une augmentation des intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit de 77,58% pour ressortir à 5,1 MMAD. Cette augmentation s'explique par la hausse des intérêts sur valeurs reçues en pension, prêts et autres comptes débiteurs de 2,3 MMAD, en lien avec les intérêts sur placements de trésorerie à court terme.
- Une croissance des commissions sur prestations de services de 4,47% à 40,8 MMAD, porté principalement par une hausse des management fees versés par Renault pour la gestion du crédit réseau.

IV.2. Marge d'intérêt

Tableau 18 Evolution de la marge d'intérêt sur la période 2016-2018

En KMAD	2016	2017	Var 17/16	2018	Var 18/17
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	1 502	2 882	91,87%	5 118	77,58%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	310 661	323 395	4,10%	361 481	11,78%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	109 718	114 814	4,64%	122 637	6,81%
Intérêt et charges assimilées sur titres de créances émis	15 749	17 200	9,22%	30 046	74,68%
Marge d'intérêt	186 697	194 263	4,05%	213 915	10,12%
Produit net bancaire	261 294	271 151	3,77%	297 564	9,74%
Marge d'intérêt (en % du PNB)	71,45%	71,64%	0,19 pts	71,89%	0,25 pts

Source : RCI Finance Maroc

A fin 2017, la marge d'intérêt a enregistré une hausse de 4,05% pour s'établir à 194,3 MMAD. En effet, la hausse de 4,10% des intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle (à 323,4 MMAD) ainsi que la progression des intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit de 91,87% (à 2,9 MMAD) contrebalancent l'augmentation de 4,64% des intérêts et charges assimilées sur opérations avec les

établissements de crédit (à 114,8 MMAD) et la croissance de 9,22% des intérêts et charges assimilés sur titres de créances émis (à 17,2 MMAD).

La hausse des intérêts et charges sur les titres de créances émis s'explique par la progression des encours de Bons de Sociétés de Financement de 430 MMAD fin 2016 à 880 MMAD fin 2017.

La marge d'intérêt a contribué à 71,64% du Produit Net Bancaire de RCI Finance Maroc en 2017 contre 71,45% en 2016 soit une progression de 0,19 points en lien avec une hausse de la marge d'intérêt plus importante que celle du Produit Net Bancaire (+4,05% Vs. +3,77%)

En 2018, la marge d'intérêt s'établit à 297,6 MMAD, en augmentation de 9,74% comparativement à l'exercice précédent principalement grâce à la hausse de 11,78% des intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle à 361 MMAD. Cette hausse a permis de contrebalancer (i) la croissance de 74,68% des intérêts et charges assimilés sur titres de créances émis dû à la croissance de l'encours BSF (1 220 MMAD à fin 2018 contre 880 MMAD à fin 2017) et (ii) l'augmentation de 6,81% des intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit en lien avec la hausse des dettes envers les établissements de crédit et assimilés.

En 2018, la contribution de la marge d'intérêt au Produit Net bancaire a progressé de 0,25 points pour s'établir à 71,89% contre 71,64% en 2017 en raison d'une augmentation de la marge d'intérêt plus importante que du Produit Net Bancaire (+10,1% Vs. +9,7%).

IV.3. Marge sur commissions

Tableau 19 Evolution de la marge sur commissions de RCI Finance Maroc

En KMAD	2016	2017	Var 17/16	2018	Var 18/17
Commissions sur prestations de services	34 547	39 050	13,03%	40 794	4,47%
Commissions servies*	0	0	na	0	na
Marge sur commissions	34 547	39 050	13,03%	40 794	4,47%
Produit net bancaire	261 294	271 151	3,77%	297 564	9,74%
Marge sur commissions (en % du PNB)	13,22%	14,40%	1,18 pts	13,71%	-0,69 pts

Source : RCI Finance Maroc

(*) Les commissions servies aux apporteurs d'affaires sont comptabilisées en charges externes

Les commissions sur prestations de service correspondent principalement aux frais de dossiers facturés sur les contrats de crédit et sur certains contrats de LOA. Ces commissions comprennent également les managements fees versés par Renault pour la gestion du crédit réseau.

Les commissions sur prestations de service ont connu une hausse de 13,03% en 2017 pour s'établir à 39,1 MMAD, portées principalement par la hausse des frais de dossier de 4,2 MMAD.

A fin 2018, les commissions perçues ont augmenté de 4,47% pour s'établir à 40,8 MMAD, portés par la hausse des management fees versés par Renault pour la gestion du crédit réseau de 1,8 MMAD ayant pu compenser la légère baisse des commissions relatives aux dossiers de financement (-0,02 MMAD). Cette légère baisse des commissions sur frais de dossiers malgré l'augmentation du nombre de dossiers de financements de 13,2% en 2018 s'explique par la poursuite de la politique de baisse des frais de dossiers pratiquée par RCI Finance Maroc.

IV.4. Résultat des opérations de crédit-bail et de location

Tableau 20 Evolution du résultat des opérations de crédit-bail et de location de RCI Finance Maroc

En KMAD	2016	2017	Var 17/16	2018	Var 18/17
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	37 948	37 207	-1,95%	37 573	0,98%
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	0	0	na	0	na
Résultat des opérations de crédit-bail et location	37 948	37 207	-1,95%	37 573	0,98%

Source : RCI Finance Maroc

Depuis 2013, le dépôt de garantie est assujéti à une TVA de 20% dans le cadre des nouvelles dispositions réglementaires de la loi de finances 2013. Cette nouvelle disposition a impacté négativement le volume des dossiers traités dans le cadre du financement en LOA, le produit étant moins intéressant qu'auparavant. Au niveau des comptes consolidés, un retraitement de consolidation est effectué sur les opérations de location avec option d'achat (reclassement des immobilisations en encours financier, calcul de l'impôt différé et de la plus-value latente, etc.). Il n'est donc comptabilisé que le solde de l'opération dans le compte résultat (produits ou charges sur immobilisation en crédit-bail et en location).

En 2017, le résultat des opérations de crédit-bail et en location s'établit à 37,2 MMAD, en baisse de 1,95% par rapport à l'exercice précédent.

En 2018, le résultat des opérations de crédit-bail et en location ressort en progression de 0,98% à 37,6 MMAD.

IV.5. Autres produits et charges bancaires

Tableau 21 Evolution des autres produits et charges bancaires sur la période 2016-2018

En KMAD	2016	2017	Var 17/16	2018	Var 18/17
Autres produits bancaires	2 180	2 089	-4,18%	6 549	213,52%
Autres charges bancaires	79	1457	1754,61%	1267	-13,06%
Autre résultat bancaire	2 101	632	-69,95%	5 282	736,38%

Source : RCI Finance Maroc

En 2017, les autres résultats bancaires affichent une baisse de 69,95% ressortant à 0,6 MMAD comparativement à l'exercice auparavant. Cette baisse est due principalement à la progression des autres charges bancaires de 1,38 MMAD.

La hausse des autres charges bancaires s'explique par (i) la hausse de 153,08% des charges sur opérations de change qui s'élèvent à 0,199 MMAD en 2017 contre 0,08 MMAD en 2016 ainsi que par (ii) la constatation de charges sur les dettes subordonnées pour un montant de 1,0 MMAD (correspondant aux intérêts annuels sur le prêt subordonné contracté après de la maison mère de RCI Banque SA en juin 2014).

La non constatation des intérêts sur le prêt subordonné en 2015 et 2016 s'explique par un reclassement de ce poste à partir de 2017. Ce reclassement est en conformité avec le Plan Comptables des Etablissements de Crédit (PCEC), qui prévoit de classer les charges sur dettes subordonnées au niveau des « Autres charges bancaires » au lieu des « Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit ».

La hausse des charges sur opérations de change s'explique par (i) le paiement des Fees RCI Banque de 2016 et (ii) le paiement de DIAC au titre de la maintenance informatique des applications de RCI Finances Maroc.

En 2018, les autres résultats bancaires ont connu une hausse de 736,38% à 5,3 MMAD, sous l'effet de l'augmentation des autres produits bancaires de 213,52% à 6,5 MMAD combinée à la baisse des autres charges bancaires de 13,06% à 1,3 MMAD.

La progression des autres produits bancaires de 4,4 MMAD en 2018 s'explique par la constatation d'une participation aux bénéfices reçus de compagnies d'assurances au titre de la période d'assurance 2017. Cette participation au bénéfice correspond à une rémunération variable versée par l'assureur à RCI FM. Elle est comptabilisée en autres produits bancaires car il s'agit d'un produit exceptionnel lié à l'activité assurance.

La baisse des autres charges bancaires de 0,19 MMAD en 2018 est due à l'effet combiné de (i) la non constatation des diverses autres charges (0,25 MMAD en 2017), (ii) le recul des charges sur opérations de change de 0,15 MMAD en lien avec le paiement d'un dividende moins élevé (30 MMAD contre 60 MMAD) et (iii) la constatation d'autres charges sur prestations de services pour 0,21 MMAD.

IV.6. Produit net bancaire

Le produit net bancaire (PNB), correspond à l'écart entre les produits et charges d'exploitation bancaires :

En KMAD	2016	2017	Var 17/16	2018	Var 18/17
---------	------	------	-----------	------	-----------

Produits d'exploitation bancaire	386 839	404 622	4,60%	451 514	11,59%
Charges d'exploitation bancaire	125 545	133 471	6,31%	153 950	15,34%
PNB	261 294	271 151	3,77%	297 564	9,74%
Taux de sortie* (1)	9,73%	8,92%	-0,81 pt	8,41%	-0,51 pt
Coût de refinancement **(2)	3,80%	3,46%	-0,34 pt	3,43%	-0,03 pt
Marge d'intermédiation (1)-(2)	5,93%	5,46%	-0,47 pt	4,98%	-0,48 pt

Source : RCI Finance Maroc

(*) Le taux de sortie correspond au taux de rendement moyen du portefeuille clientèle et est calculé à partir de l'encours brut

Taux de sortie : (Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle + Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location) / Encours clientèle moyen²³

(**) Le coût du refinancement correspond au coût moyen des passifs financiers (dettes envers les établissements de crédit et assimilés + titres de créances émis).

Coût du refinancement : (Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit + Intérêts et charges assimilées sur titres de créances émis) / moyenne de l'année N-1 et N des (dettes envers les établissements de crédit et assimilés + titres de créances émis)

En 2017, le taux de sortie et le coût de refinancement ont connu des baisses respectives de 0,81 point et de 0,34 point pour s'établir à 8,92% et 3,46% respectivement. Le repli de la marge d'intermédiation de 0,47 point à 5,46% s'explique par une baisse du taux de sortie plus importante que celle du coût de refinancement.

En 2018, le taux de sortie a baissé de 0,51 point pour s'établir à 8,41%. Le coût de refinancement a connu un recul de 0,03 point pour ressortir à 3,43%, en lien avec un recours plus important et optimisé aux émissions de BSF pour le financement de l'activité. En effet, depuis le doublement du plafond du programme en 2017, les émissions sont proposées avec une fourchette de spread (contre un spread fixe auparavant) et la méthode d'adjudication favorise les spreads les plus faibles. La baisse plus importante du taux de sortie comparativement au coût de refinancement explique la diminution de 0,48 point de la marge d'intermédiation à 4,98%.

En KMAD	2016	2017	Var 17/16	2018	Var 18/17
PNB	261 294	271 151	3,77%	297 564	9,74%
Encours brut moyen	4 060 667	4 638 546	14,23%	5 296 530	14,19%
Marge Opérationnelle	6,43%	5,85%	-0,59 pt	5,62%	-0,23 pt

Source : RCI Finance Maroc

(*) Encours brut moyen = moyennes de l'encours début de période et fin de période de : (créances sur la clientèle) + (opérations de location et de crédit-bail) + (créances acquises par affacturage)

Sur la période 2016-2017, la marge opérationnelle se déprécie de 0,59 point. Cette baisse est due à une augmentation moins soutenue du PNB par rapport à celle de l'encours brut moyen.

En 2018, la marge opérationnelle s'est réduite de 0,23 point. Cette évolution est due à une augmentation du produit net bancaire inférieure à celle de l'encours brut moyen.

IV.7. Frais généraux

Tableau 22 Frais généraux de RCI Finance Maroc sur la période 2016-2018

En KMAD	2016	2017	Var 17/16	2018	Var 18/17
Charges de personnel	15 116	16 769	10,93%	22 090	31,73%
Impôts et taxes	548	421	-23,05%	425	0,84%
Charges externes	112 865	128 841	14,15%	139 129	7,99%
Autres charges générales d'exploitation	2 192	2 271	3,57%	925	-59,26%
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	64	98	51,74%	119	21,86%
Charges générales d'exploitation	130 786	148 399	13,47%	162 688	9,63%

Source : RCI Finance Maroc

En 2017, les charges d'exploitation s'établissent à 148,4 MMAD, en hausse de 13,47% par rapport à 2016. Cette hausse est due à :

²³ Moyenne glissante du capital dû par les clients et/ou le Réseau, pendant une période considérée de un an

- L'augmentation des charges externes de 16 MMAD (soit une hausse de 14,15%) sur la période 2016-2017 pour s'établir à 128,8 MMAD. Cette évolution s'explique essentiellement par les éléments conjugués suivants:
 - La hausse des refacturations informatiques intra-groupe (+3,8 MMAD), liée à la maintenance évolutive du système Omega.
 - L'augmentation des fees versés à Wafasalaf (+5,7 MMAD), en lien avec la croissance du portefeuille de l'encours géré dans le cadre de la gestion pour compte.
 - La croissance des coûts de distribution des financements²⁴ (+12,0 MMAD), sous l'effet de la hausse du volume de dossiers en 2017.
 - La baisse du poste des honoraires divers, constitué en grande partie de frais juridiques, de 3,0 MDH sous l'effet de la baisse des affaires contentieuses en 2017
 - La diminution des frais de contrôle de stock du poste « Autres services extérieurs » de 2,8 MDH. Les frais de contrôle de stock sont induits par les contrôles effectués sur les stocks de voitures financés en Crédit Réseau, afin de s'assurer que l'encours Crédit Réseau correspond bien à un stock physiquement disponible chez les concessionnaires.
- La hausse des charges de personnel de 10,93% pour s'établir à 16,8 MMAD en 2017, en lien avec l'augmentation des effectifs de 36 personnes en 2016 à 40 personnes en 2017.
- La baisse des impôts et taxes de 23,05% pour ressortir à 0,4 MMAD.

En 2018, les charges générales d'exploitation s'alourdissent de 9,63% atteignant 162,7 MMAD.

Par poste, les charges externes ressortent à 139 MMAD, en hausse de 7,99% compte tenu essentiellement de la :

- Hausse concentrée sur les refacturations intragroupes liées à la maintenance évolutive du système Omega (+1,2 MMAD).
- Hausse des coûts de distribution des financements de 1,7 MMAD en lien avec la hausse du volume de dossiers en 2018.
- Progression des honoraires versés à Wafasalaf au titre de la gestion pour compte de 2,7 MMAD induite par la croissance de l'encours géré.

Par ailleurs, les charges de personnel augmentent de 31,73% en 2018, s'établissant ainsi à 22,1 MMAD, portés par l'augmentation de l'effectif du groupe de 40 personnes en 2017 à 48 personnes en 2018.

Les autres charges d'exploitation ont connu une baisse de 59,26% en lien avec la baisse des commissions de placement des BSF qui sont passées de 1 MMAD en 2017 à 0,2 MMAD en 2018 (soit -0,8 MMAD).

En KMAD	2016	2017	Var 17/16	2018	Var 18/17
Charges générales d'exploitation (1)	130 786	148 399	13,47%	162 688	9,63%
PNB (2)	261 294	271 151	3,77%	297 564	9,74%
Coefficient d'exploitation (1)/(2)	50,05%	54,73%	4,68 pts	54,67%	-0,06 pts
Encours brut moyen (3)	4 060 667	4 638 546	14,23%	5 296 530	14,19%
Coût d'exploitation (1)/(3)	3,22%	3,20%	-0,02 pts	3,07%	-0,13 pts

Source : RCI Finance Maroc

Du fait d'une croissance des charges d'exploitation de 13,47% entre 2016 et 2017 supérieure à celle du PNB (+3,77% sur la même période), le coefficient d'exploitation ressort en hausse de 4,68 points et s'établit à 54,73%.

A fin 2017, le coût d'exploitation se contracte de 0,02 point par rapport à 2016 et s'établit à 3,20%.

En 2018, les charges d'exploitation ont connu une croissance légèrement inférieure à celle du PNB (+9,63% Vs +9,74%), permettant au coefficient d'exploitation de se contracter de 0,06 points pour s'établir à 54,67%.

Le coût d'exploitation se contracte de 0,13 point par rapport à 2017 et s'établit à 3,07%.

²⁴ Les coûts de distribution de financement incluent : (i) La rémunération du réseau (concessionnaires, chefs de vente ...), (ii) La rémunération fixe commerce (par dossier de financement) et (iii) la rémunération variable commerce (en fonction des objectifs mensuels)

IV.8. Résultat brut d'exploitation

Tableau 23 Evolution du résultat brut d'exploitation sur la période 2016-2018

En KMAD	2016	2017	Var 17/16	2018	Var 18/17
Produit net bancaire	261 294	271 151	3,77%	297 564	9,74%
Produits d'exploitation non bancaire	31 652	38 689	22,23%	46 901	21,22%
Charges générales d'exploitation	130 786	148 399	13,47%	162 688	9,63%
Résultat brut d'exploitation	162 160	161 441	-0,44%	181 777	12,60%

Source : RCI Finance Maroc

Les produits d'exploitation non bancaire sont principalement constitués des commissions d'assurances perçues par la filiale de courtage RDFM. Ils s'inscrivent en hausse de 22,23% en 2017 pour s'établir à 38,7 MMAD. A noter que l'évolution du portefeuille de polices d'assurance, est elle-même corrélée à celle des financements RCI, en effet, la majeure partie des assurances proposées sont adossés à un financement de véhicules (décès, incapacité, Dommages, Perte Totale...).

Cette hausse est liée à la stratégie de RCI Finance Maroc de développer la commercialisation des services et des produits d'assurances liés à l'automobile, via notamment les offres packagées.

Les charges générales d'exploitation sont en hausse de 13,47% entre 2016 et 2017. Elles sont principalement constituées des charges de personnel et des charges externes. La diminution, en 2017, du résultat brut d'exploitation de 0,44% est essentiellement due à la hausse plus importante des charges générales d'exploitation comparée à :

- L'augmentation de 3,77% du produit net bancaire qui s'établit à 271,1 MMAD à fin 2015 ;
- La progression de 22,23% des produits d'exploitation non bancaire qui s'établissent à 38,7 MMAD sur la même période.

A fin 2018, les produits d'exploitation non bancaires se sont appréciés de 21,22% (46,9 MMAD en 2018 Vs. 38,7 MMDH en 2017). Cette hausse correspond à la progression des commissions d'assurances qui se sont élevés à 45,7 MMAD en 2018.

Les charges générales d'exploitation ont augmenté entre 2017 et 2018 de 9,63%. Elles sont principalement constituées des charges de personnel et des charges externes. L'augmentation, en 2018, du résultat brut d'exploitation de 12,60% est essentiellement engendrée par :

- L'accroissement de 9,74% du produit net bancaire qui s'établit à 297,6 MMAD à fin 2018 ;
- L'augmentation des autres produits d'exploitation non bancaire de 21,22%.

IV.9. Dotations nettes aux provisions

La méthode de provisionnement adoptée par RCI Finance Maroc relative à l'activité de crédit réseau est basée sur un provisionnement prudentiel collectif par concessionnaire. Un statut par concessionnaire (sain/incidenté/pré-douteux/douteux/douteux/compromis) est déterminé mensuellement en fonction d'indicateurs financiers, économiques et commerciaux. A chaque statut, il est appliqué à l'encours du concessionnaire un taux de provisionnement forfaitaire et graduel, non corrélé du risque d'impayés inhérent aux encours (réglementation BAM). En cas d'impayé réel, la réglementation BAM est alors appliquée.

La méthode de provisionnement Crédit Réseau a été adaptée en mai 2012, afin de limiter les évolutions erratiques des provisions pour risques notamment du fait de la variation des encours en fin de semestre.

En effet les créances de l'activité crédit réseau en statut incidenté étaient classées, avant mai 2012, en créances pré-douteuses induisant un provisionnement de ces dernières. A partir de mai 2012 les créances en statut incidenté sont classées en créances saines conformément à la circulaire de Bank Al Mahgrib. En effet, Il est à noter que le statut incidenté est la résultante d'une cotation technique sans événement d'impayé, il ne peut donc pas être assimilé à un statut de pré-douteux tel que spécifié par la circulaire n°19 de la BAM (90 jours d'arriéré)

En KMAD	2016	2017	Var 17/16	2018	Var 18/17
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	79 102	60 602	-23,39%	67 874	12,00%
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	47 254	36 958	-21,79%	50 639	37,02%
Pertes sur créances irrécouvrables	23 253	15 937	-31,46%	423	-97,35%
Autres dotations aux provisions*	8 594	7 708	-10,32%	16 812	118,13%
Reprises de provisions et récupération sur créances amorties	56 024	45 273	-19,19%	28 101	-37,93%
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	49 886	28 276	-43,32%	16 890	-40,27%
Récupérations sur créances amorties	105	491	367,19%	272	-44,63%
Autres reprises de provisions**	6 032	16 506	173,62%	10 939	-33,73%
Dotations nettes aux provisions (1)	23 078	15 329	-33,58%	39 773	159,47%
Encours net en fin d'exercice (dont activité LOA) (3)	4 605 389	5 324 056	13,50%	6 357 619	16,26%
Coût du risque sur encours net (1/3)	0,50%	0,29%	-0,21 pts	0,63%	0,34 pts

Source : RCI Finance Maroc

(*) Dotations issues des provisions collectives de l'encours Affacturation et Crédit Réseau

(**) Reprises de provisions liées à l'activité de financement de stocks du réseau et d'affacturation

En 2017, le coût du risque est en baisse par rapport à l'exercice 2016 et ressort à 0,29%. Cette baisse est due d'une part à la baisse des dotations nettes aux provisions de 33,58% pour atteindre 15,3 MMAD. D'autre part l'encours net a connu un accroissement de 13,50% et s'établit à 5 324,1 MMAD à fin 2017.

En 2017, les dotations nettes aux provisions s'établissent à 15,3 MMAD, affichant ainsi une baisse par rapport à 2016 de 33,58%, cette évolution s'explique par la baisse des dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables (60,6 MMAD contre 79,1 MMAD en 2016) partiellement atténuée par la diminution des reprises de provisions et récupérations sur créances amorties (45,4 MMAD contre 56,0 MMAD en 2016).

La baisse des dotations aux provisions et des pertes sur créances irrécouvrables s'explique principalement par la diminution des dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance de 21,79%, conséquences de la poursuite du plan d'action sur le contentieux et le recouvrement. Le coût du risque de l'activité de financement de stocks du réseau et d'affacturation baisse quant à lui et s'établit à 7,7 MMAD contre 8,6 MMAD en 2016, du fait de l'assainissement de la structure du réseau (après la défaillance de 2 concessionnaires en 2016, la majorité des concessionnaires restants présentent un niveau de risque associé faible).

Les reprises sur provisions ressortent en baisse de 19,19% et s'établissent à 45,3 MMAD en 2017. L'évolution des reprises sur provisions s'expliquent par les éléments conjugués suivants :

- La baisse des reprises sur provisions pour créances et engagements par signature en souffrance qui s'élèvent à 28,3 MMAD sur 2017 contre 49,9 MMAD en 2016 (2016 constituait une année exceptionnelle en terme de reprise sur provisions pour créances en souffrance suite à la reprise de provisions liées à des passages à perte de créances compromises de plus de 5 ans d'un montant de 23,2 MMAD)
- La hausse des reprises aux provisions liées à l'activité de financement de stocks du réseau et d'affacturage de 173,62 % à 16,5 MMAD.

En 2018, le coût du risque a progressé de 0,34 point par rapport à l'exercice 2017 et s'établit à 0,63%. Cette augmentation s'explique par une hausse des dotations nettes aux provisions supérieure à celle de l'Encours Brut net en 2018. En effet, les dotations nettes aux provisions sont hausses de 159,47% pour atteindre 39,8 MMAD en 2018 (contre 15,3 MMAD en 2017) quand l'encours brut net s'est accru de 16,26% pour atteindre 6 358 MMAD.

La hausse des dotations nettes aux provisions en 2018 s'explique par la croissance des dotations aux provisions et perte sur créance de 12,00% (67,9 MMAD contre 60,6 MMAD en 2017) combinée à la baisse de 37,93% des reprises de provisions et récupérations sur créances amorties (28,1 MMAD contre 45,3 MMAD en 2017).

La hausse des dotations aux provisions de 12,00% s'explique par l'effet combiné de (i) l'augmentation des dotations aux provisions pour créances en souffrance de 37,02% (+13,7 MMAD), (ii) la hausse des autres dotations aux provisions de 118,12% (+9,1 MMAD) et (iii) la baisse de 97,34% des pertes sur créances irrécouvrables (-15,5 MMAD). La hausse des autres dotations aux provisions et des dotations aux provisions sur créances en souffrances s'explique par la progression de la provision pour risques et charges (provision collective de l'encours Affacturage et Crédit Réseau).

La baisse des reprises sur provisions en 2018 s'explique de son côté par la combinaison des éléments suivants :

- La baisse des reprises sur provisions pour créances et engagements par signature en souffrance qui s'élèvent à 19,9 MMAD sur 2018 contre 28,3 MMAD en 2017.
- La baisse des autres reprises de provisions de 33,73% (-5,7 MMAD) en lien avec la baisse des reprises sur les provisions collectives de l'encours Affacturage et crédit réseau

La baisse des reprises sur provisions en 2018 s'explique par la hausse des créances en souffrance et plus précisément des créances compromises provisionnées à hauteur de 100%.

IV.10. Résultat net

Tableau 24 Résultat net de RCI Finance Maroc sur la période 2016-2018

En KMAD	2016	2017	Var 17/16	2018	Var 18/17
Résultat courant	139 082	146 113	5,05%	142 004	-2,81%
Résultat non courant	-7 360	1 161	-115,78%	170	-85,36%
Résultat avant impôts sur les résultats	131 722	147 274	11,81%	142 173	-3,46%
Impôts sur les résultats	50 328	45 964	-8,67%	53 297	15,95%
Résultat net	81 395	101 310	24,47%	88 875	-12,27%
PNB	261 294	271 151	3,77%	297 564	9,74%
Marge nette (en % du PNB)	31,15%	37,36%	6,21 pts	29,87%	-7,49 pts

Source : RCI Finance Maroc

En 2017, le résultat courant est en hausse de 7,0 MMAD à 146,1 MMAD (soit une progression de 5,05%).

La marge nette s'est établie à 37,36% du PNB en 2017, en hausse de 6,21 points. Cette évolution s'explique par la progression du résultat net de 24,47% à 101,3 MMAD et par une hausse plus mesurée du PNB (+3,77%) à 271,2 MMAD.

Sur la période 2017-2018, le résultat courant est en repli de 2,81% et s'établit à 142,0 MMAD.

Le résultat net baisse de 12,27% et ressort à 88,9 MMAD suite à une hausse des charges générales d'exploitation, du coût du risque et de l'impôt sur les sociétés ayant absorbé l'augmentation du PNB.

La hausse de l'impôt sur les résultats s'explique par des réintégrations nettes des déductions fiscales courantes de 10 MMAD en 2018 (contre une déduction de 26 MMAD en 2017) en lien avec hausse des provisions pour créances en souffrances client et LOA.

La marge nette recule de 7,49 points en 2018 par rapport à 2017 s'établissant à 29,87% du PNB 2018, sous l'effet combiné de la réduction du résultat net de 12,27% et de la progression du PNB de 9,74%.

Tableau 25 Contribution de RCI et de RDFM dans la formation du résultat avant impôt

(En KMAD)	2 016	2 017	Var.16/17	2 018	Var.17/18
RCI FM	101 636	109 290	7,53%	96 808	-11,42%
RDFM	30 086	37 984	26,25%	45 365	19,43%
Total Résultat avant impôt	131 722	147 274	11,81%	142 173	-3,46%

Source : RCI Finance Maroc

Sur la période étudiée, le résultat avant impôt de RCI FM représente en moyenne 73,2% du résultat avant impôt total.

En 2017, le résultat avant impôt de RCI FM a connu une hausse de 7,53% à 109,3 MMAD. Sa part dans le résultat avant impôt global a baissé de 3 points pour s'établir à 74,2% en 2017, en raison d'une progression plus importante du résultat net de RDFM (+26,25% à 38,0 MMAD).

Le résultat avant impôt global de RCI FM a baissé de 3,46% en 2018 pour se chiffrer à 142,2 MMAD, en raison d'une baisse du résultat avant impôt de RCI FM de 11,42% à 96,8 MMAD que la hausse de 19,43% du résultat avant impôt de RDFM n'a pas pu compenser. La part de RCI dans le résultat avant impôt global a ainsi baissé de 6,1 points pour atteindre 68,1%.

Capacité d'autofinancement

Tableau 26 Capacité d'autofinancement de RCI Finance Maroc sur la période 2016-2018

En KMAD	2016	2017	Var. 17/16	2018	Var. 18/17
Résultat net de l'exercice	81 395	101 310	24,47%	88 875	-12,27%
+ Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	64	98	51,74%	119	21,86%
+ Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	0	0	na	0	na
+ Dotations aux provisions pour risques généraux	8 594	7 708	-10,32%	16 812	118,13%
+ Dotations aux provisions réglementées	0	0	na	0	na
+ Dotations non courantes	8 063	185	-97,71%	239	29,34%
- Reprises de provisions	6 032	16 506	173,62%	10 939	-33,73%
- Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	0	0	na	0	na
+ Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	0	0	na	0	na
- Plus-values de cession des immobilisations financières	0	0	na	0	na
+ Moins-values de cession des immobilisations financières	0	0	na	0	na
- Reprises de subventions d'investissement reçues	0	0	na	0	na
+ Capacité d'autofinancement	92 084	92 794	0,77%	95 108	2,49%
- Bénéfices distribués	0	60 000	na	30 000	na
+ Autofinancement	92 084	32 794	-64,39%	65 108	98,54%

Source : RCI Finance Maroc

En 2017, la société a distribué pour la première fois un dividende de 60 MMAD au titre de l'exercice 2016.

En 2017, la capacité d'autofinancement reste quasi-stable (+0,77% à 92,8 MMAD) comparativement à la même période de l'exercice précédent. Cette croissance est essentiellement due à :

- La hausse du résultat net de 19,9 MMAD à 101,3 MMAD (soit une hausse de 24,47%) ;
- La baisse des dotations non courantes de 7,8 MMAD à 0,19 MMAD (soit une baisse de 97,7% qui s'explique par des pénalités de 8 MMAD enregistrées suite à un redressement fiscal effectué en 2016) ;
- La progression de 173,62% des autres reprises de provisions qui ressortent à 16,5 MMAD sur la même période contre 6,0 MMAD en 2016, suite à une reprise de provision pour risque et charges divers de 6,0 MMAD (constituée initialement afin de couvrir le risque social CNSS lié aux apporteurs d'affaires) ;
- La baisse de 10,32% des dotations aux provisions pour risques généraux à 7,7 MMAD (Vs. 8,6 MMAD en 2016).

A fin 2018, la capacité d'autofinancement, s'élève à 95,1 MMAD, en progression de 2,49% par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution s'explique par l'effet combiné de :

- Une baisse du résultat net de 12,27% qui s'élève à fin 2018 à 88,9 MMAD ;
- Une augmentation des dotations aux provisions pour risques généraux de 118,13% pour atteindre 16,8 MMAD suite à la hausse de la provision pour risque et charge sur les créances affacturage et crédit réseau ;
- Une baisse des reprises de provisions 33,73% pour s'établir à 10,9 MMAD.

V. Analyse de la solvabilité et Structure du bilan consolidé

V.1. Etude de la structure bilancielle consolidée

Tableau 27 Structure bilancielle consolidée de RCI Finance Maroc sur la période 2016-2018

Actif	2016		2017		Var. 17/16	2018		Var. 18/17
	En KMAD	En %	En KMAD	En %		En KMAD	En %	
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des Chèques Postaux	6 303	0,13%	341	0,01%	-	2 889	0,05%	747,67%
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	218 892	4,54%	184 774	3,49%	-	417 904	6,56%	126,17%
<i>A vue</i>	218 892		184 774			48 829	0,77%	-73,57%
<i>A terme</i>						369 075	5,79%	
Créances sur la clientèle	3 220 681	66,84%	3 576 744	67,53%	11,06%	3 987 745	62,58%	11,49%
Crédits de trésorerie et à la consommation	3 180 085	66,00%	3 537 497	66,79%	11,24%	3 928 449	61,65%	11,05%
Autres crédits	40 596	0,84%	39 247	0,74%	-3,32%	59 297	0,93%	51,09%
Opérations de crédit-bail et de location	763 969	15,85%	1 107 729	20,91%	45,00%	1 388 475	21,79%	25,34%
Créances acquises par affacturage	389 743	8,09%	218 226	4,12%	-	314 139	4,93%	43,95%
Titres de transaction et de placement	0	0,00%	0	0,00%	n.a	0	0,00%	n.a
Autres actifs	218 830	4,54%	208 253	3,93%	-4,83%	260 334	4,09%	25,01%
Immobilisations incorporelles	0	0,00%	0	0,00%	n.a	0	0,00%	n.a
Immobilisations corporelles	217	0,00%	360	0,01%	65,91%	261	0,00%	-27,48%
Total Actif	4 818 636	100,00%	5 296 426	100,00%	9,92%	6 371 747	100,00%	20,30%

Source : RCI Finance Maroc

Passif	2016		2017		Var. 17/16	2018		Var. 18/17
	En KMAD	En %	En KMAD	En %		En KMAD	En %	
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	3 125 525	64,86%	3 166 820	59,79%	1,32%	3 597 341	56,46%	13,59%
<i>A vue</i>	74 991	1,56%	30 846	0,58%	-58,87%	112 195	1,76%	263,72%
<i>A terme</i>	3 050 534	63,31%	3 135 974	59,21%	2,80%	3 485 146	54,70%	11,13%
Dépôts de la clientèle	0	0,00%	0	0,00%	n.a	0	0	n.a
Titres de créances émis	438 279	9,10%	890 492	16,81%	103,18%	1 238 718	19,44%	39,10%
Autres passifs	603 141	12,52%	554 909	10,48%	-8,00%	786 733	12,35%	41,78%
Provisions pour risques et charges	26 168	0,54%	17 370	0,33%	-33,62%	23 242	0,36%	33,81%
Provisions réglementées	0	0,00%	0	0,00%	n.a	0	0,00%	n.a
Dettes subordonnées	20 713	0,43%	20 716	0,39%	0,01%	20 719	0,33%	0,01%
Capitaux propres	604 809	12,55%	646 119	12,20%	6,83%	704 994	11,06%	9,11%
<i>Capital Social</i>	289 784	6,01%	289 784	5,47%	0,00%	289 784	4,55%	0,00%
<i>Réserves consolidées</i>	233 631	4,85%	255 026	4,82%	9,16%	326 335	5,12%	27,96%
<i>Résultat net</i>	81 395	1,69%	101 310	1,91%	24,47%	88 875	1,39%	-12,27%
Total Passif	4 818 636	100,00%	5 296 426	100,00%	9,92%	6 371 747	100,00%	20,30%

Source : RCI Finance Maroc

V.1.1. Structure de l'actif consolidé

Evolution 2017/2016

A fin 2017, le total de l'actif de RCI Finance Maroc enregistre une hausse de 9,92% comparativement à l'année 2016, s'établissant à 5 296 MMAD. Cette évolution résulte principalement de :

- L'augmentation des créances sur la clientèle de 11,06% à 3 577 MMAD à fin 2017 suite à la progression de l'activité clientèle de RCI Finance Maroc sur la période étudiée, représentant ainsi 67,53% du total de

l'actif. Cette augmentation est portée par la hausse de 11,24% des crédits de trésorerie et à la consommation à 3 537 MMAD qui a pu contrebalancer la baisse de 3,32% des autres crédits qui s'affichent à 39,2 MMAD.

- La hausse des opérations de crédit-bail et de location qui ressortent à 1 108 MMAD à fin 2017 contre 764,0 MMAD en 2016 (soit une évolution de +45,00%), représentant ainsi 20,91% de l'actif total de RCI Finance Maroc.
- Ces hausses contrebalancent (i) la baisse de 44,01% des créances acquises par affacturage qui s'établissent à 218,2 MMAD sur la période étudiée ainsi que (ii) le repli de 15,59% des créances sur les établissements de crédit et assimilés à 185 MMAD en 2017. La baisse de l'activité d'affacturage de créances s'explique par la décision fin 2016 d'arrêter d'affacturer les subventions de l'Etat (dans le cadre du programme de renouvellement des taxis). La diminution des créances envers les établissements de crédit s'explique par un excédent de trésorerie moindre à la fin de l'exercice 2017 comparativement à la fin de l'exercice 2016.

Evolution 2018/2017

A fin 2018, le total actif s'établit à 6 372 MMAD, en hausse de 20,30% par rapport à l'exercice 2017. Cette croissance s'explique principalement par les éléments suivants :

- L'augmentation des créances sur la clientèle qui enregistre une variation de 11,49% pour s'établir à 3 988 MMAD représentant ainsi 62,58% de l'actif total de RCI Finance Maroc. Cette augmentation est portée par la hausse combinée des crédits de trésorerie et à la consommation de 11,05% (à 3 928 MMAD) et des autres crédits de 51,09% (à 59,3 MMAD) ;
- La hausse des opérations de crédit-bail et de location de 25,34% pour s'établir à 1 388 MMAD, représentant ainsi 21,79% de l'actif total de RCI Finance Maroc à fin 2018 ;
- La hausse des créances sur les établissements de crédit de 126,17%, pour s'établir à 417 MMAD représentant ainsi 6,56% de l'actif total de RCI Finance Maroc. Cette hausse s'explique par la comptabilisation de créances à terme sur les établissements de crédit et assimilés d'un montant de 369 MMAD à fin décembre 2018 ayant pu compenser la baisse des créances à vue sur les établissements de crédit et assimilés de 135,9 MMAD. La constatation de créances à termes envers les établissements de crédit provient d'un reclassement des excédents de trésorerie en créances à terme à fin 2018.
- La progression des autres actifs de 25,01% pour s'élever à 260,3 MMAD, représentant ainsi 4,09% de l'actif total de RCI Finance Maroc à fin 2018. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des sommes dues par l'Etat (+32,9 MMAD) et par divers autres débiteurs (+ 10,9 MMAD) à RCI Finance Maroc.
- La croissance des autres créances acquises par affacturage de 43,95% pour atteindre 314 MMAD, soit 4,93% de l'actif total de RCI Finance Maroc à fin 2018, en augmentation des créances d'affacturage prise en charge par RCI concernant des ventes de Renault auprès d'administrations publics et de loueurs.

La structure du bilan met en évidence la prépondérance, en 2018, de l'encours (créances sur la clientèle, crédit réseau ainsi que les opérations en crédit-bail et de location) qui représente 89,31% du total bilan.

V.1.2. Structure du passif consolidé

Evolution 2017 / 2016 :

- A fin 2017, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés constituent l'essentiel du passif de la société, y contribuant à hauteur de 59,79%. Le niveau de dettes envers les établissements de crédit s'inscrit en légère hausse de 1,32% suite à l'évolution de l'activité de financement de RCI Finance Maroc et s'établissant à 3 167 MMAD en 2017. Ces dettes sont largement constituées de dettes à termes envers les établissements de crédit qui atteignent 3 136 MMAD à fin 2018.
- Les titres de créances émis se sont appréciés de 103,18% et ressortent à 890,5 MMAD sur la période étudiée. Cette hausse s'explique par l'effet combiné des 4 nouvelles émissions de Bons de Société de Financement effectuées en 2017 (d'un montant total de 550 MMAD) et du remboursement de la 3^{ème} émission de 100 MMAD émise en juillet 2015 et arrivée à échéance en juillet 2017. Les Bons de Sociétés de Financement sont ainsi devenus le 2^{ème} contributeur dans l'encours de refinancement de RCI Finance Maroc.
- Les autres passifs enregistrent sur la période étudiée une baisse de 8,00% pour s'établir à 554,9 MMAD en 2017. Cette baisse résulte de la diminution du poste « fournisseurs concessionnaires » de 58 MDH due à un nombre de dossiers gérés et en cours de financement moins important à fin 2017 (comparativement à fin 2016).

- Les provisions pour risques et charges enregistrent une baisse de 33,62% en 2017 pour s'établir à 17,4 MMAD. Cette baisse s'explique principalement par la reprise de 7,1 MMAD de la provision prudentielle pour risques et charges constituée en 2016 suite à la défaillance d'un concessionnaire. La provision pour risques et charges constituée en 2016 ayant fait l'objet (i) d'une reprises de provisions pour risques et charges et (ii) d'une constatation de dotations aux provisions pour créances compromises suite au passage en contentieux des créances envers ce concessionnaire.
- Les dettes subordonnées s'élèvent à 20,7 MMAD en 2017, soit un niveau quasi similaire à 2016 (+0,39%).
- Les capitaux propres augmentent de 6,83% en 2017 et s'établissent à 646,1 MMAD. Cette progression est due à la hausse de 21,4 MMAD des réserves consolidées (impactées par la distribution d'un dividende en 2017) ainsi qu'à l'augmentation de 20 MMAD du résultat net.

Evolution 2018/2017

- En 2018, les dettes envers les établissements de crédit enregistrent une hausse de 13,59% pour s'établir à 3 597 MMAD contre 3 167 MMAD en 2017 et représentent 56,46% du total du bilan. Cette hausse s'explique par la bonne dynamique de l'activité financement de RCI Finance Maroc. Ces dettes restent principalement constituées de dettes à terme envers les établissements de crédits qui ont vu leur encours progresser de 11,13% à 3 485 MMAD.
- Les titres de créance émis ont progressé de 39,10% pour s'établir à 1 238,7 MMAD, suite à l'effet combiné (i) de deux nouvelles émissions de BSF ayant eu lieu en 2018 d'un montant total de 670 MMAD et (ii) du remboursement de deux émissions de BSF émises en respectivement en mars et juin 2016 arrivées à échéance d'un montant total de 330 MMAD.
- Les autres passifs affichent une hausse de 41,78% en 2018 pour s'établir à 787 MMAD (Vs 555 MMAD en 2017 soit + 232 MMAD) compte tenu de la progression du poste « Fournisseurs concessionnaire » de 100 MMAD du fait d'un volume de dossiers de financement plus important en crédit affacturation et en LOA durant le pic d'activité de fin 2018 ;
- Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 23,2 MMAD en 2018, en hausse de 33,81% par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique par (i) la progression des provisions pour risques généraux de 3,5 MMAD et (ii) par la croissance des provisions pour autres risques e charges de 2,3 MMAD au niveau de l'entité RCI Finance Maroc.
- Les dettes subordonnées, sont quasi-stables à fin 2018 (+0,01%) et s'élèvent à 20,7 MMAD.
- Les capitaux propres augmentent de 9,11% en 2018 pour s'afficher à 705,0 MMAD. Cette évolution est due à l'effet combiné de (i) la hausse des réserves consolidées 27,96% à 326,3 MMAD, (ii) la baisse du résultat net consolidé en 2018 de 12,27% par rapport à 2017 pour se chiffrer à 88,9 MMAD

V.2. Ratio de solvabilité réglementaire de RCI Finance Maroc

Tableau 28 Evolution du ratio de solvabilité réglementaire de RCI Finance Maroc sur la période 2016-2018

base sociale	2016	2017	Var. 17/16	2018	Var. 18/17
Ratio de solvabilité*	13,79%	12,79%	-1,00 pt	12,76%	-0,03 pt

Source : RCI Finance Maroc

(*)Le ratio de solvabilité présenté est transmis à Bank Al-Maghrib périodiquement. Il est calculé sur la base des règles établies par Bank Al-Maghrib. Le ratio de solvabilité prudentiel imposé par Bank Al-Maghrib est de 12%.

En base sociale, RCI Finance Maroc affiche un ratio de solvabilité de 12,76% à fin 2018 contre 12,79% en 2017. Le ratio de solvabilité s'élevait à 13,79% en 2016.

En base consolidée, le ratio de solvabilité réglementaire s'élève à 13,03% contre 12,35% à fin 2017, soit une hausse de 0,68 point par rapport à 2017. Le ratio de solvabilité réglementaire en base consolidée s'élevait à 12,91% à fin 2016.

Tableau 29 Evolution du ratio de solvabilité Tier I de RCI Finance Maroc sur la période 2016-2018

base sociale	2016	2017	Var. 17/16	2018	Var. 18/17
Ratio de solvabilité Tier I*	12,82%	12,12%	-0,70 pt	12,05%	-0,07 pt

Source : RCI Finance Maroc

(*) Le ratio de solvabilité Tier I présenté est transmis à BAM périodiquement. Il est calculé selon la Méthode de Calcul de BAM.

La circulaire n°14/G/13 porte le ratio règlementaire Tier I à 9% à compter de 2013.

En base sociale, RCI Finance Maroc affiche un ratio de solvabilité Tier I de 12,05% à fin 2018, en baisse par rapport à fin 2017 (12,12%). Le ratio de solvabilité s'élevait à 12,82% en 2016.

En base consolidée, le ratio de solvabilité Tier I s'élève à 12,27%, en hausse de 0,64 point par rapport à 2017 (vs. une exigence règlementaire de 9%). En 2016, le ratio de solvabilité Tier I s'élevait à 11,88%.

V.3. Rentabilité financière

Tableau 30 Evolution de la rentabilité financière de RCI Finance Maroc sur la période 2016-2018 (base consolidée)

En KMAD	2016	2017	Var. 17/16	2018	Var. 18/17
Résultat net	81 395	101 310	24,47%	88 877	-12,27%
Fonds propres	604 809	646 119	6,83%	704 994	9,11%
Fonds propres retraités des Résultats Nets	523 414	544 809	4,09%	616 116	13,09%
ROAE (*)	14,43%	16,20%	1,77 pts	13,16%	-3,04 pts
ROAE (**)	16,36%	18,97%	2,61 pts	15,31%	-3,66 pts

Source : RCI Finance Maroc

(*) ROE = Résultat net / moyenne capitaux propres n et n-1

(**) ROAE = Résultat Net / Moyenne capitaux propres n et n-1 retraités des résultats nets

A fin 2017, le ROAE enregistre une hausse de 1,77 point et s'établit à 16,20%. Cette évolution est due à une augmentation du résultat net (+24,47%) supérieure à celle des fonds propres (+6,83%). En 2018, le ROAE baisse de 3,04 pts et ressort à 13,16%, suite à une baisse du résultat net (-12,27%) combinée à une hausse des fonds propres (+9,11%).

Le ROAE calculé sur la moyenne des fonds propres retraités des résultats nets ressort à 18,97% en 2017, en hausse de 2,61 points en raison d'une progression du résultat net supérieure à celle des fonds propres retraités des résultats nets (+24,47% Vs. +4,09%). En 2018, le ROAE s'inscrit en baisse de 3,66 points pour revenir à 15,31%, en lien avec la baisse de résultat net de 12,27% combiné à une hausse des fonds propres retraités des résultats nets de 13,09%.

V.4. Rentabilité des actifs

Tableau 31 Evolution de la rentabilité des actifs sur la période 2016-2018 (base consolidée)

En KMAD	2016	2017	Var. 17/16	2018	Var. 18/17
Résultat net consolidés	81 395	101 310	24,47%	88 875	-12,27%
Total Actif consolidés	4 818 636	5 296 426	9,92%	6 371 747	20,30%
ROA (*)	1,85%	2,00%	0,15 pts	1,52%	-0,48 pts

(*) ROA = Résultat net / moyenne actifs n et n-1

Source : RCI Finance Maroc

En 2017, le ROA enregistre une légère hausse de 0,15 point par rapport à l'année précédente et s'établit à 2,00%, porté par la croissance du résultat net sur la période.

En 2018, le ROA baisse de 0,48 point par rapport à l'exercice précédent, s'établissant ainsi à 1,52%.

V.5. Analyse du risque client

En tant qu'établissement de crédit, les sociétés de crédit à la consommation, sont tenues, selon la circulaire 19/G/2002 de BAM entrée en vigueur le 1er janvier 2003, de procéder au déclassement de leurs créances en souffrance et de les provisionner selon les règles édictées.

Les créances pré-douteuses, douteuses et compromises sont respectivement provisionnées à hauteur de 20%, 50% ou 100% de leur montant, déductions faites des garanties, selon leur classification par degré de risque.

V.6. Méthode de classification et taux de provision

Opérations de crédit :

Tableau 32 Classification des opérations de crédit

Classification	Base provisionnable ²⁵	Nb jours suivant échéance	Taux de provision
Créances pré-douteuses	KRD + Impayés	90 j <= impayés < 180 j	20,0%
Créances douteuses	KRD + Impayés	181 <= impayés < 360 j	50,0%
Créances compromises	KRD + Impayés	impayés >=360 j	100,0%

Opérations LOA :

Tableau 33 Classification des opérations de LOA

Classification	Base provisionnable ²⁶	Nb jours suivant échéance	Taux de provision
Créances pré-douteuses	Impayés	90 j <= impayés < 180 j	20,0%
Créances douteuses	Impayés	181 <= impayés < 360 j	50,0%
Créances compromises	KRD + Impayés	impayés >=360 j	100,0%

Source : RCI Finance Maroc

La circulaire n°19/G/2002 de BAM précise qu'une provision doit être constituée à partir du statut de pré-douteux. En aucun cas, un provisionnement collectif n'est exigé pour les créances saines.

V.7. Base de calcul de la provision

En se référant toujours à la circulaire précitée de Bank Al Maghrib, les dotations aux provisions pour dépréciation des créances clients sont calculées individuellement, client par client, en tenant compte de la totalité de la créance. Celle-ci comprend aussi bien le capital restant dû que les impayés échus et non réglés, déduction faite des garanties

²⁵ Pour les financements affectés (véhicules), la valeur du bien est déduite de la créance à provisionner, 50% pour la première et la deuxième année, 25% pour la 3^{ème} année et 0% à partir de la 4^{ème} année.

²⁶ La valeur du bien est déduite de la créance à provisionner, 50% pour la première et la deuxième année, 25% pour la 3^{ème} année et 0% à partir de la 4^{ème} année (uniquement pour les créances pré-douteuses et douteuses).

Tableau 34 Couverture du risque (en base sociale) sur la période 2016-2018

En KMAD	2016	2017	Var.17/16	2018	Var.18/17
Provisions (1)	185 287	193 969	4,69%	227 718	17,40%
Encours brut créances en souffrance déduction faite des garanties* (2)	207 443	215 944	4,10%	281 267	30,25%
Encours brut créances en souffrance (2 bis)	227 317	234 605	3,21%	284 073	21,09%
Encours net des créances en souffrance (3)	42 030	40 637	-3,32%	61 610	51,61%
<i>Créances pré douteuses</i>	28 877	28 482	-1,37%	39 548	38,85%
<i>Créances douteuses</i>	11 719	10 765	-8,14%	19 749	83,45%
<i>Créances compromises</i>	0	0		0	
<i>Créances en souffrance crédit-bail et location</i>	1 435	1 390	-3,14%	2 313	66,43%
Taux de couverture = (1)/(2)	89,30%	89,82%	0,52 pts	80,96%	-8,86 pts
Taux de couverture = (1)/(2 bis)	81,51%	82,68%	1,17 pts	80,16%	-2,52 pts
Créances sur la clientèle, créances acquises par affacturage et immobilisations données en crédit-bail et location (4)	4 605 389	5 324 056	15,60%	6 357 619	19,41%
Taux de contentialité = (2)/(4) (**)	4,5%	4,1%	-0,45 pts	4,4%	0,37 pts
Taux de contentialité = (2 bis)/(4) (***)	4,9%	4,4%	-0,53 pts	4,5%	0,06 pts

(*) Encours brut des créances en souffrance déduction faite des garanties = Créances brutes en souffrance clientèle (pré-douteux / douteux et compromis) + Créances brutes en souffrance réseau – garanties sur créances en souffrance

(**) Le taux de contentialité est le rapport entre l'encours net des créances en souffrance et les créances sur la clientèle (hors financement réseau) et acquises par affacturage.

(***) taux de contentialité prenant en compte l'encours brut des créances en souffrance sans déduction des garanties

Source : RCI Finance Maroc

En 2018, le taux de couverture des encours en souffrance s'élève à 80,96% en baisse par rapport à 2017 (-8,86 point) et s'explique essentiellement par une hausse des encours brut créances en souffrance (hors garanties) plus importante que celle des provisions (+30,25% Vs. +17,40%). La hausse de l'encours brut des créances en souffrance en 2018 s'explique par la progression de la part de la clientèle entreprise dans les encours de RCI, notamment la part des loueurs de voitures dont le risque est plus élevé.

En prenant en compte l'encours brut des créances en souffrance sans déduction des garanties, le taux de couverture des encours en souffrance s'élève à 80,2% en 2018.

VI. Tableau des flux de trésorerie

Tableau 35 Tableau de flux de trésorerie de RCI Finance Maroc sur la période 2016-2018

En KMAD	2016	2017	2018
Produits sur opérations bancaires perçus	737 633	907 530	1 205 104
Récupérations sur créances amorties	105	491	272
Produits divers d'exploitation perçus	31 652	38 955	46 307
Charges sur opérations bancaires versées	-480 038	-612 655	-863 921
Charges diverses d'exploitation payées	0	0	0
Charges générales d'exploitation payées	-137 525	-147 406	-161 807
Impôts sur les résultats payés	-32 236	-58 168	-60 390
Flux de trésorerie net provenant du compte de produits et charges	119 591	128 748	165 565
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>33,14%</i>	<i>7,66%</i>	<i>28,60%</i>
<u>Variation des actifs d'exploitation</u>	-620 923	-723 419	-1 494 491
Créances sur les établissements de crédit et assimilés (hors liquidités)	0	0	-369 075
Créances sur la clientèle	-406 003	-199 874	-546 687
Titres de transaction et de placement (hors liquidités)	0	0	0
Autres actifs	-72 744	10 577	-52 081
Opérations de crédit-bail et de location	-142 176	-534 122	-526 648
<u>Variation des passifs d'exploitation</u>	662 894	658 879	1 144 200
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	639 445	85 440	349 173
Dépôts de la clientèle	-224 395	-6 048	-253
Titres de créance émis	-97 720	452 214	348 226
Autres passifs	345 563	127 273	447 054
Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	41 971	-64 541	-350 291
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>-135,05%</i>	<i>-253,77%</i>	<i>442,74%</i>
Flux de trésorerie nette provenant des activités d'exploitation	161 562	64 207	-184 726
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>-639,66%</i>	<i>-60,26%</i>	<i>-387,70%</i>
Produit des cessions d'immobilisations financières	0	0	0
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	0	0
Acquisition d'immobilisations financières	0	0	0
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	-143	-20
Intérêts reçus	0	0	0
Dividendes reçus	0	0	0
Flux de trésorerie nette provenant des activités d'investissement	0	-143	-20
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>-100,00%</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>
Subventions, fonds publics reçus	0	0	0
Fonds spéciaux de garantie reçus	0	0	0
Emission d'emprunts et de titres subordonnés	0	0	0
Emission d'actions	0	0	0
Remboursement des capitaux propres et assimilés	0	0	0
Intérêts versés	0	0	0
Dividendes versés	0	-60 000	-30 000
Flux de trésorerie nette provenant des activités de financement	0	-60 000	-30 000
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>-100%</i>	<i>-100%</i>	<i>-100%</i>
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	161 562	4 064	-214 746
Liquidités et équivalents de liquidité à l'ouverture de l'exercice	-11 358	150 204	154 268
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>2,7%</i>
Liquidités et équivalents de liquidité à la clôture de l'exercice	150 204	154 268	-60 478
<i>Variation annuelle en %</i>	<i>ns</i>	<i>2,7%</i>	<i>-139,2%</i>

Source : RCI Finance Maroc

En 2017, les flux de trésorerie provenant du compte de produits et charges sont en hausse de 7,66% et s'établissent à 128,7 MMAD en 2017 (Vs. 119,6 MMAD en 2016).

Les flux de trésorerie nette provenant des activités d'exploitation sont quant à eux en baisse de 60,26% à 64,2 MMAD en 2017. Cette baisse est essentiellement due à une baisse combinée des actifs d'exploitation de 102,5 MMAD pour s'établir à -723,4 MMAD et des passifs d'exploitation de 4,0 MMAD à 658,9 MMAD.

La baisse des actifs d'exploitation en 2017 s'explique principalement par :

- L'augmentation des créances sur la clientèle de 206,1 MMAD pour s'établir à -199,9 MMAD en 2017 ;
- La baisse des flux de trésorerie sur les opérations de crédit-bail et de location de 391,9 MMAD pour atteindre -534,1 MMAD en 2017 contre -142,2 MMAD en 2016.

La légère baisse des passifs d'exploitation en 2017 s'explique par une combinaison des éléments suivants :

- La baisse des dettes envers les établissements de crédits de 554 MMAD pour s'établir à 85,4 MMAD ;
- La hausse des flux de trésorerie sur les titres de créances émis, qui passent de -97,7 MMAD en 2016 à 452,2 MMAD ;
- Le repli des autres passifs de 345,6 MMAD en 2016 à 127,3 MMAD en 2017 ;
- L'augmentation des dépôts de la clientèle de 218 MMAD pour s'établir à -6,0 MMAD.

Les flux de trésorerie nette provenant des activités de financement ressortent à -60,0 MMAD en 2017 ce qui s'explique par le versement d'un dividende de 60 MMAD (au titre de l'année 2016).

Les flux de trésorerie de RCI Finance Maroc proviennent essentiellement des flux de trésorerie provenant du compte de produits et charges qui ressortent à 165,6 MMAD en 2018 contre 128,7 MMAD en 2017.

Les flux de trésorerie nette provenant des activités d'exploitation passent de 64,2 MMAD en 2017 à -184,7 MMAD en 2018. Cette baisse s'explique par la diminution des actifs d'exploitation de 0,8 MMAD s'établissant ainsi à -1494 MMAD à fin 2018 qui contrebalancent la hausse des passifs d'exploitation de 0,5 MMAD à 1 144 MMAD.

Le recul des actifs d'exploitation en 2018 s'explique principalement par :

- La constatation de créances sur les établissements de crédit et assimilés d'un montant de 369,0 MMAD ;
- La baisse des flux de trésorerie sur les opérations de crédit-bail et de location de 391,9 MMAD pour atteindre -534,1 MMAD en 2017 contre -142,2 MMAD en 2016.

L'augmentation des passifs d'exploitation en 2018 s'explique par une combinaison des éléments suivants :

- La hausse des autres passifs de 319,8 MMAD pour s'établir à 447,1 MMAD (soit +319,8 MMAD) ;
- La progression des dettes envers les établissements de crédit, qui passent de 85,4 MMAD en 2017 à 349,2 MMAD (soit +263,7 MMAD) ;
- Le repli des titres de créances émis passifs de 452,2 MMAD en 2018 à 348,2 MMAD en 2017 (soit -104,0 MMAD) ;

Les flux de trésorerie nette provenant des activités de financement ressortent à -30,0 MMAD en 2018 ce qui s'explique par le versement d'un dividende de 30 MMAD (au titre de l'année 2017).

La trésorerie de clôture de RCI Finance Maroc passe de 150,2 MMAD en 2016 à 154,2 MMAD en 2017 puis à -60,5 MMAD en 2018.

PARTIE VII. SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE SEMESTRIELLE DE RCI FINANCE MAROC

I. Présentation de l'activité et des principaux indicateurs semestriels

L'analyse des principaux indicateurs d'exploitation semestriels du Groupe RCI Finance Maroc se présente comme suit :

- Evolution des principaux indicateurs d'exploitation semestriels consolidés

En MMAD	30/06/2018	30/06/2019	Var. 06/2018-06/2019
Produit Net Bancaire	145	164	13,1%
Résultat Brut d'Exploitation	80,7	91,8	13,7%
Résultat net	36,2	25,8	-28,9%

Source : Groupe BMCI

L'évolution des principaux indicateurs d'exploitation du Groupe RCI Finance Maroc entre le premier semestre 2018 et le premier semestre 2019 se présente comme suit :

- ✓ Une hausse du PNB de 13,1% sur la période en revue, passant de 145 MMAD à 164 MMAD ;
- ✓ Une amélioration du résultat d'exploitation de 13,7% en passant de 80,7 MMAD à 91,8 MMAD ;
- ✓ Une baisse du résultat net qui est passé de 36,2 MMAD à 25,8 MMAD.

- Evolution des principaux indicateurs bilanciers consolidés

L'évolution des principaux indicateurs bilanciers semestriels du Groupe RCI Finance Maroc se présente comme suit :

En MMAD	31/12/2018	30/06/2019	Var. 31/12/2018-06/2019
Créances sur la clientèle	3 988	3 970	-0,4%
Dettes envers les établissements de crédit	3 597	3 539	-1,6%
Total Bilan	6 372	6 575	3,2%

Source : Groupe BMCI

- ✓ Une légère baisse des créances sur la clientèle de 0,4% ;
- ✓ En parallèle, les dettes envers les établissements de crédit ont enregistré une diminution de 1,6% ;
- ✓ Le total bilan a affiché une croissance de +3,2% entre fin décembre 2018 et fin juin 2019.

II. Attestations des auditeurs indépendants sur les comptes semestriels

II.1. Attestations des auditeurs indépendants sur les comptes consolidés

Attestation d'examen limité de la situation intermédiaire consolidée au 30 juin 2018

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de RCI FINANCE MAROC et sa filiale (Groupe RCI FINANCE MAROC) comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme du semestre couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2018. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 652.352 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 36.233.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du groupe RCI FINANCE MAROC arrêtés au 30 juin 2018, conformément aux normes comptables nationales en vigueur.

Casablanca, le 26 septembre 2018

Deloitte Audit

Sakina Bensouda Korachi

Associée

KPMG

Fouad Lahgazi

Associé

Attestation d'examen limité de la situation intermédiaire consolidée au 30 juin 2019

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de RCI FINANCE MAROC et sa filiale (Groupe RCI FINANCE MAROC) comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 700.746 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 25.752.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états consolidés ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du groupe RCI FINANCE MAROC arrêtés au 30 juin 2019, conformément aux normes comptables nationales en vigueur.

Casablanca, le 25 septembre 2019

Deloitte Audit

Sakina Bensouda Korachi

Associée

KPMG

Fouad Lahgazi

Associé

II.2. Attestations des auditeurs indépendants sur les comptes sociaux

Attestation d'examen limité sur la situation intermédiaire : période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018

En application des dispositions du Dahir portant loi n 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la Société RCI FINANCE MAROC S.A comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et les états des informations complémentaires (ETIC) ci-joints relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 690.692, dont un bénéfice net de KMAD 61.322, relève de la responsabilité des organes de gestion de l'émetteur.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société RCI FINANCE MAROC arrêtés au 30 juin 2018, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 26 septembre 2018

Deloitte Audit

Sakina Bensouda Korachi

Associée

KPMG

Fouad Lahgazi

Associé

Attestation d'examen limité sur la situation intermédiaire : période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019

En application des dispositions du Dahir portant loi n 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la Société RCI FINANCE MAROC S.A comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et les états des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 735.659, dont un bénéfice net de KMAD 22.931, relève de la responsabilité des organes de gestion de l'émetteur.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société RCI FINANCE MAROC arrêtés au 30 juin 2019, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 25 septembre 2019

Deloitte Audit

Sakina Bensouda Korachi

Associée

KPMG

Fouad Lahgazi

Associé

III. Périmètre et méthodes de consolidation

III.1. Périmètre de consolidation au 30 juin 2019

Filiale	% de participation	% de contrôle	Méthode de consolidation
RCI Finance Maroc			
RDFM	100%	100%	Intégration globale

Source : RCI Finance Maroc

III.2. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2018

Filiale	% de participation	% de contrôle	Méthode de consolidation
RCI Finance Maroc			
RDFM	100%	100%	Intégration globale

Source : RCI Finance Maroc

III.3. Périmètre de consolidation au 30 juin 2018

Filiale	% de participation	% de contrôle	Méthode de consolidation
RCI Finance Maroc			
RDFM	100%	100%	Intégration globale

Source : RCI Finance Maroc

IV. Compte de résultat consolidé semestriel

Le compte de résultat consolidé de RCI Finance Maroc entre le 30 juin 2018 et le 30 juin 2019 se présente comme suit :

En KMAD	30/06/2018	30/06/2019	Var 18/19
Produits d'exploitation bancaire	218 873	247 893	13,3%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	2 112	4 962	>100%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	177 356	199 758	12,6%
Intérêts et produits assimilés sur titres de créances	-	-	n/a
Produits sur titres de propriété	-	-	n/a
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	19 037	12 536	-34,1%
Commissions sur prestations de services	19 815	26 274	32,6%
Autres produits bancaires	552	4 363	>100%
Charges d'exploitation bancaire	73 934	83 934	13,5%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	59 024	60 743	2,9%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	-	-	n/a
Intérêt et charges assimilées sur titres de créances émis	14 226	22 621	59,0%
Charges sur opérations de crédit-bail et de location	-	-	n/a
Autres charges bancaires	684	570	-16,7%
Produit net bancaire	144 939	163 959	13,1%
Produits d'exploitation non bancaire	22 094	20 494	-7,2%
Charges d'exploitation non bancaire	-	-	n/a
Charges générales d'exploitation	86 315	92 652	7,3%
Charges de personnel	10 879	12 249	12,6%
Impôts et taxes	217	4 100	>100%
Charges externes	74 897	74 930	0,0%
Autres charges générales d'exploitation	263	1 308	>100%
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	61	66	8,0%
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	32 430	49 714	53,3%
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	17 697	44 911	>100%
Pertes sur créances irrécouvrables	97	71	-26,3%
Autres dotations aux provisions	14 637	4 732	-67,7%
Reprises de provisions et récupération sur créances amorties	11 412	7 956	-30,3%
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	4 840	6 525	34,8%
Récupérations sur créances amorties	137	89	-35,2%
Autres reprises de provisions	6 435	1 343	-79,1%
Résultat courant	59 699	50 043	-16,2%
Produits non courants	0	82	>100%
Charges non courantes	176	1 486	>100%
Résultat avant impôt	59 523	48 639	-18,3%
Impôts sur les résultats	23 290	22 887	-1,7%
Résultat net de l'exercice	36 233	25 752	-28,9%

Source : RCI Finance Maroc

IV.1. Produits d'exploitation bancaire semestriels

Au cours du premier semestre 2019, les produits d'exploitation bancaire enregistrent une hausse de 13,3% par rapport au premier semestre 2018, s'établissant ainsi à 247,9 MMAD. Cette évolution est due principalement à l'effet combiné de :

- Une hausse des intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle de 12,6% à 199,8 MMAD, en lien avec le développement de l'activité de financement clientèle.
- Une augmentation des intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit à 5,0 MMAD, en lien avec le rehaussement du niveau des placements d'excédents de trésorerie à court terme.
- Une progression des commissions sur prestations de services de 32,6% à 26,3 MMAD, en lien avec l'optimisation de la politique tarifaire²⁷.
- Une baisse des produits sur immobilisation en crédit-bail et en location de 34,1% à 12,5 MMAD, en lien principalement avec la hausse des locations avec options d'achat à Taux 0 depuis 2018.

IV.2. Marge d'intérêt

En KMAD	30/06/2018	30/06/2019	Var 18/19
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	2 112	4 962	>100%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	177 356	199 758	12,63%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	59 024	60 743	2,91%
Intérêt et charges assimilées sur titres de créances émis	14 226	22 621	59,01%
Marge d'intérêt	106 218	121 356	14,25%
Produit net bancaire	144 939	163 959	13,12%
Marge d'intérêt (en % du PNB)	73,28%	74,02%	0,73 pts

Source : RCI Finance Maroc

A fin du premier semestre 2019, la marge d'intérêt a enregistré une hausse de 14,25% pour s'établir à 121,4 MMAD. Cette évolution s'explique par l'effet combiné de (i) la progression de 12,63% des intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle à 199,8 MMAD à fin juin 2019 contre 177,4 MMAD en fin juin 2018 et (ii) l'augmentation des intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit à 5,0 MMAD (Vs. 2,1 MMAD) et (iii) la croissance de 59,0% des intérêt et charges assimilées sur titres de créances émis à 22,6 MMAD au 30 juin 2019 contre 14,2 MMAD au 30 juin 2018.

L'augmentation des intérêts et charges assimilées sur titres de créances émis s'explique par un recours plus important aux bons de sociétés de financement au premier semestre 2019 comparativement au premier semestre 2018, l'encours des bons de sociétés de financement étant passé de 1 238,7 MMAD au 30 juin 2018 à 1 546,7 MMAD au 30 juin 2019.

IV.3. Marge sur commissions

En KMAD	30/06/2018	30/06/2019	Var 18/19
Commissions sur prestations de services	19 815	26 274	32,59%
Commissions servies	0	1	n/a
Marge sur commissions	19 815	26 273	32,59%
Produit net bancaire	144 939	163 959	13,12%
Marge sur commissions (en % du PNB)	13,67%	16,02%	2,35 pts

Source : RCI Finance Maroc

Les commissions sur prestations de service correspondent aux frais de dossiers facturés sur les contrats de crédit et sur certains contrats de LOA. Ces commissions comprennent également les managements fees versés par Renault pour la gestion du crédit réseau.

Au 30 juin 2019, les commissions perçues augmentent de 32,6% pour s'établir à 26,3 MMAD contre 19,8 MMAD au 30 juin 2018, portées par l'optimisation des barèmes clients²⁸.

²⁷ RCI a lancé davantage de barèmes clients incluant des frais de dossiers depuis 2018.

IV.4. Résultat des opérations de crédit-bail et de location

En KMAD	30/06/2018	30/06/2019	Var 18/19
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	19 037	12 536	-34,15%
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	0	1	n/a
Résultat des opérations de crédit-bail et location	19 037	12 535	-34,15%

Source : RCI Finance Maroc

Au 30 juin 2019, le résultat des opérations de crédit-bail et en location s'établit à 12,5 MMAD, en baisse de 34,15% par rapport au 30 juin 2018.

IV.5. Autres produits et charges bancaires

Evolution des autres produits et charges bancaires entre le 30 juin 2018 et le 30 juin 2019

En KMAD	30/06/2018	30/06/2019	Var 18/19
Autres produits bancaires	552	4 363	>100%
Autres charges bancaires*	684	570	-16,70%
Autre résultat bancaire	-131	3 793	<100%

Source : RCI Finance Maroc

(**) Les autres charges bancaires sont constituées du reclassement des intérêts de dettes subordonnées

Au 30 juin 2019, les autres résultats bancaires ressortent en progression à 3,8 MMAD contre -0,1 MMAD au premier semestre 2018. Cette hausse est due principalement à (i) la progression des autres produits bancaires de 3,8 MMAD combinée à (ii) la baisse des autres charges bancaires de 0,1 MMAD.

La progression des autres produits bancaires au premier semestre 2019 s'explique principalement par la comptabilisation en juin 2019 d'une rémunération complémentaire sur l'assurance DI²⁹ (versé par l'assureur de RCI FM) d'un montant de 4 MMAD³⁰.

IV.6. Produit net bancaire

En KMAD	30/06/2018	30/06/2019	Var 18/19
Produits d'exploitation bancaire	218 873	247 893	13,3%
Charges d'exploitation bancaire	73 934	83 934	13,5%
Produit net bancaire	144 939	163 959	13,1%

Source : RCI Finance Maroc

Au 30 juin 2019, le produit net bancaire s'affiche à 164,0 MMAD contre 144,9 MMAD au 30 juin 2018 soit une hausse de 13,1%. Cette évolution est due à l'effet combiné de (i) la progression des produits d'exploitation bancaire de 13,3% à 247,9 MMAD au 30 juin 2019 et (ii) la hausse des charges d'exploitation bancaire de 13,5% à 83,9 MMAD au 30 juin 2019.

²⁸ RCI a lancé davantage de barèmes clients incluant des frais de dossiers depuis 2018

²⁹ Assurance Décès Incapacité

³⁰ En 2018 ce montant a été comptabilisé sur le mois d'Octobre

IV.7. Frais généraux

Frais généraux de RCI Finance Maroc entre le 30 juin 2018 et le 30 juin 2019

En KMAD	30/06/2018	30/06/2019	Var 18/19
Charges de personnel	10	12	12,59%
Impôts et taxes	879	249	>100%
Charges externes	217	100	
Autres charges générales d'exploitation	74	74	0,04%
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	897	930	
	263	1	>100%
	61	66	7,95%
Charges générales d'exploitation	86 315	92 652	7,34%

Source : RCI Finance Maroc

Au 30 juin 2019, les charges générales d'exploitation s'alourdissent de 7,3% atteignant 92,7 MMAD.

Cette évolution est due à :

- L'augmentation des charges de personnel de 12,6% à 12,2 MMAD, en lien avec l'augmentation des effectifs de RCI FM de 40 emplois à taux pleins (ETP) au 30 juin 2018 à 49 ETP à fin juin 2019.
- La hausse des impôts et taxes à 4,1 MMAD à fin juin 2019, en lien avec la mise en place de la taxe de solidarité sociale qui a été comptabilisée en Mars 2019.

En KMAD	30/06/2018	30/06/2019	Var 18/19
Charges générales d'exploitation (1)	86 315	92 652	7,34%
PNB (2)	144 939	163 959	13,12%
Coefficient d'exploitation (1)/(2)	59,55%	56,51%	-3,04 pts
Encours brut moyen (3)	4 660 271	5 866 514	25,88%
Coût d'exploitation (1)/(3) * 2	3,70%	3,16%	-0,55 pts

Source : RCI Finance Maroc

Du fait de la hausse des charges d'exploitation (+7,3%) moins importante que celle du PNB (+13,1%), le coefficient d'exploitation marque une régression de 3,0 pts sur la période analysée, s'affichant à 56,5% au 30 juin 2019.

Le coût d'exploitation sur une base analysée s'établit quant à lui à 3,16% au 30 juin 2019, en baisse de 0,55 point comparativement au premier semestre 2018.

IV.8. Résultat brut d'exploitation

Evolution du résultat brut d'exploitation entre le 30 juin 2018 et le 30 juin 2019

En KMAD	30/06/2018	30/06/2019	Var 18/19
PNB	144 939	163 959	13,12%
Produits d'exploitation non bancaire	22 094	20 494	-7,24%
Charges générales d'exploitation	86 315	92 652	7,34%
Résultat brut d'exploitation	80 717	91 801	13,73%

Source : RCI Finance Maroc

Les produits d'exploitation non bancaire sont principalement constitués des commissions d'assurances perçues par la filiale de courtage RDFM. Ils s'inscrivent en baisse de 7,2% à 20,5 MMAD au 30 juin 2019 contre 22,1 MMAD au 30 juin 2018.

Les charges générales d'exploitation ont augmenté de +7,3% sur la période étudiée. Elles sont principalement constituées des charges de personnel et des charges externes.

L'augmentation, au 30 juin 2019, du résultat brut d'exploitation de 13,7% est essentiellement engendrée par l'accroissement de 13,1% du produit net bancaire qui s'établit à 164,0 MMAD au 30 juin 2019 qui permet de contrebalancer (i) la baisse des autres produits d'exploitation non bancaire de 7,2% et (ii) la hausse des charges générale d'exploitation de 7,3% à 92,7 MMAD au 30 juin 2019.

IV.9. Dotations nettes aux provisions

En KMAD	30/06/2018	30/06/2019	Var 18/19
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	32 430	49 714	53,30%
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	17 697	44 911	>100%
Pertes sur créances irrécouvrables	97	71	-26,30%
Autres dotations aux provisions*	14 637	4 732	-67,70%
Reprises de provisions et récupération sur créances amorties	11 412	7 956	-30,30%
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	4 840	6 525	34,80%
Récupérations sur créances amorties	137	89	-35,20%
Autres reprises de provisions**	6 435	1 343	-79,10%
Dotations nettes aux provisions (1)	21 018	41 758	98,70%
Encours net (dont activité LOA) (2)	5 880 935	6 633 150	12,80%
Coût du risque (1) / (2) * 2	0,71%	1,26%	+0,54 pts

Source : RCI Finance Maroc

(*) Dotations issues des provisions collectives de l'encours Affacturage et Crédit Réseau

(**) Reprises de provisions liées à l'activité de financement de stocks du réseau et d'affacturage

Au 30 juin 2019, les dotations nettes aux provisions s'établissent à 41,8 MMAD soit une augmentation de 20,7 MMAD par rapport au 30 juin 2018. Cette évolution s'explique par (i) la hausse des dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables de 53,3%, à 49,7 MMAD et (ii) la baisse des reprises de provisions et récupération sur créances amorties de 30,3% à 8,0 MMAD à fin juin 2019 contre 11,4 MMAD à fin juin 2018.

La baisse des reprises de provisions et récupération sur créances amorties s'explique par la progression des dotations nettes de reprises suite à l'augmentation des stocks de provisions crédit et LOA.

La hausse des dotations aux provisions et des pertes sur créances irrécouvrables s'explique par la baisse continue du poids des personnes physiques et l'augmentation du poids des personnes morales, dont le risque est plus élevé, dans l'activité de RCI FM.

L'évolution des dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables et des reprises de provisions et récupération sur créances amorties est liée au changement du mix des ventes de Renault et Dacia, et donc de la production de financements de RCI, au profit des personnes morales. La baisse du poids des personnes physiques et l'augmentation du poids des personnes morales, a entraîné une hausse du risque à l'entrée.

IV.10. Résultat net

En KMAD	30/06/2018	30/06/2019	Var 18/19
Résultat courant	59 699	50 043	-16,2%
Résultat non courant	-176	-1 404	>100%
Résultat avant impôts sur les résultats	59 523	48 639	-18,3%
Impôts sur les résultats	23 290	22 887	-1,7%
Résultat net	36 233	25 752	-28,9%
PNB	144 939	163 959	13,1%
Marge nette (en % du PNB)	25,00%	15,71%	-9,29 pts

Source : RCI Finance Maroc

Entre le 30 juin 2019 et 30 juin 2018, le résultat courant baisse de 16,2% et s'établit à 50,0 MMAD en fin du premier semestre 2019 contre 59,7 MMAD au 30 juin 2018. Cette baisse s'explique principalement par la hausse du coût du risque qui contrebalance la progression du PNB sur la période étudiée.

La marge nette se contracte de 9,3 points au 30 juin 2019 par rapport au 30 juin 2018, s'établissant à 15,7% du PNB au 30 juin 2019 contre 25,00% du PNB au 30 juin 2018. Sur la même période, le résultat net baisse de 28,9% et ressort à 25,8 MMAD en lien avec la baisse du résultat courant.

V. Analyse de la solvabilité et Structure du bilan consolidé semestriel

V.1. Etude de la structure bilancielle consolidée semestrielle

Actif	2018		S1 2019		Var. S1 2019/18
	En KMAD	En %	En KMAD	En %	
Trésorerie actif	2 889	0,05%	2 820	0,04%	-2,41%
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	417 904	6,56%	443 220	6,74%	6,06%
A vue	48 829	0,77%	218 105	3,32%	346,68%
A terme	369 075	5,79%	225 115	3,42%	-39,01%
Créances sur la clientèle	3 987 745	62,58%	3 969 882	60,38%	-0,45%
Crédits de trésorerie et à la consommation	3 928 449	61,65%	3 914 968	59,54%	-0,34%
Autres crédits	59 297	0,93%	54 914	0,84%	-7,39%
Opérations de crédit-bail et de location	1 388 475	21,79%	1 644 236	25,01%	18,42%
Créances acquises par affacturage	314 139	4,93%	251 809	3,83%	-19,84%
Titres de transaction et de placement	0	0,00%	0	0,00%	n/a
Autres actifs	260 334	4,09%	262 644	3,99%	0,89%
Immobilisations incorporelles	0	0,00%	0	0,00%	n/a
Immobilisations corporelles	261	0,00%	321	0,00%	23,11%
Total Actif	6 371 747	100,00%	6 574 933	100,00%	3,19%

Source : RCI Finance Maroc

Passif	2018		S1 2019		Var. S1 2019/18
	En KMAD	En %	En KMAD	En %	
Trésorerie Passif	0	0,00%	0	0,00%	
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	3 597 341	56,46%	3 539 126	53,83%	-1,62%
A vue	112 195	1,76%	204 686	3,11%	82,44%
A terme	3 485 146	54,70%	3 334 440	50,71%	-4,32%
Dépôts de la clientèle	0	0,00%	0	0,00%	n/a
Titres de créances émis	1 238 718	19,44%	1 546 746	23,52%	24,87%
Autres passifs	786 733	12,35%	739 980	11,25%	-5,94%
Provisions pour risques et charges	23 242	0,36%	28 121	0,43%	20,99%
Provisions réglementées	0	0,00%	0	0,00%	n/a
Dettes subordonnées	20 719	0,33%	20 214	0,31%	-2,43%
Capitaux propres	704 994	11,06%	700 746	10,66%	-0,60%
<i>Capital Social</i>	289 784	4,55%	289 784	4,41%	0,00%
<i>Réserves consolidées</i>	326 335	5,12%	385 211	5,86%	18,04%
<i>Résultat net</i>	88 875	1,39%	25 752	0,39%	-71,02%
Total Passif	6 371 747	100,00%	6 574 933	100,00%	3,19%

Source : RCI Finance Maroc

V.2. Structure de l'actif consolidé au 30 juin 2019

Evolution 30 juin 2019/2018

Au 30 juin 2019, le total de l'actif de RCI Finance Maroc enregistre une hausse de 3,19% comparativement à l'année 2018, s'établissant à 6 575 MMAD. Cette évolution résulte principalement de :

- La hausse des opérations de crédit-bail et de location qui ressortent à 1 644 MMAD au premier semestre 2019 contre 1 388 MMAD en 2018 (soit une évolution de +18,42%), représentant ainsi 25,01% de l'actif total de RCI Finance Maroc. Cette augmentation s'explique par la croissance plus importante des financements aux entreprises sur le premier semestre 2019.
- La hausse des créances sur les établissements de crédit et assimilés de 6,06% au premier semestre 2019 pour s'établir à 443,2 MMAD (soit 6,74% de l'actif total).
- La quasi-stagnation des créances sur la clientèle à 3 970 MMAD à fin juin 2019 suite au maintien de l'activité clientèle de RCI Finance Maroc au même niveau sur la période étudiée, représentant ainsi 60,4% du total de l'actif.
- La baisse de 19,8% des créances acquises par affacturage qui s'établissent à 251,8 MMAD sur la période étudiée. Cette diminution s'explique par le recul de l'affacturage des créances de l'Etat marocain.

V.3. Structure du passif consolidé au 30 juin 2019

Evolution 30 juin 2019 / 2018 :

- A fin juin 2019, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés constituent l'essentiel du passif de la société, y contribuant à hauteur de 53,8%. Le niveau de dettes envers les établissements de crédit s'inscrit en baisse de 1,62% à 3 539 MMAD.
- Les titres de créances émis se sont appréciés de 24,9% et ressortent à 1 547,0 MMAD sur la période étudiée. Cette hausse s'explique l'émission de Bons de Société de Financement effectuées en mars 2019 d'un montant 400 MMAD.
- Les autres passifs enregistrent sur la période étudiée une légère baisse de 5,9% pour s'établir à 740,0 MMAD au 30 juin 2019.
- Les provisions pour risques et charges enregistrent une hausse de 21,0% au premier semestre 2019 pour s'établir à 28,1 MMAD.
- Les dettes subordonnées s'élèvent à 20,2 MMAD au 30 juin 2019, soit une légère baisse par rapport à 2018 (-2,4%).
- Les capitaux propres ressortent en quasi-stagnation au 30 juin 2019 et s'établissent à 700,7 MMAD (-0,60%). Cette légère baisse est due à l'effet combiné de la hausse de 58,9 MMAD des réserves consolidées ainsi qu'à la baisse du résultat net dû à un effet de comparabilité (Résultat année pleine 2018 Vs Résultat semestriel 2018 non comparables).

V.4. Ratio de solvabilité réglementaire de RCI Finance Maroc

Evolution du ratio de solvabilité réglementaire de RCI Finance Maroc

(base sociale)	S1 2018	S1 2019	Var. S1 2019/S1 2018
Ratio de solvabilité *	12,94%	13,20%	0,26 pt

Source : RCI Finance Maroc

(*)Le ratio de solvabilité présenté est transmis périodiquement à BAM ; Il est calculé sur la base des règles établies par Bank Al-Maghrib.

En base sociale, RCI Finance Maroc affiche un ratio de solvabilité de 13,20% à fin juin 2019 contre 12,94% en juin 2018.

Le ratio de solvabilité présenté est calculé sur la base des règles établies par Bank Al-Maghrib. Le ratio de solvabilité prudentiel imposé par Bank Al-Maghrib est de 12%.

En base consolidée, le ratio de solvabilité de RCI Finance Maroc s'élève à 13,01% à fin juin 2019 contre 12,70% à fin juin 2018.

Evolution du ratio de solvabilité Tier I de RCI Finance Maroc

(base sociale)	S1 2018	S1 2019	Var. S1 2019/S1 2018
Ratio de solvabilité Tier I*	12,16%	12,43%	0,27 pt

Source : RCI Finance Maroc

(**) Le ratio de solvabilité Tier I est calculé selon la Méthode de Calcul de BAM et est transmis périodiquement à BAM.

La circulaire n° 14/G/13 porte le ratio réglementaire Tier I à 9% à compter de 2013.

Le ratio de solvabilité Tier I de RCI Finance Maroc s'établit à 12,43% à fin juin 2019 et à 12,16% à fin juin 2018 en base sociale.

En base consolidée, le ratio de solvabilité Tier I s'est élevé à 12,17% à fin juin 2019 et à 11,87% à fin juin 2018.

V.5. Tableau des flux de trésorerie

En KMAD	2018	S1 2019
Produits sur opérations bancaires perçus	1 205 104	698 118
Récupérations sur créances amorties	272	89
Produits divers d'exploitation perçus	46 307	20 494
Charges sur opérations bancaires versées	-863 921	-543 415
Charges diverses d'exploitation payées	0	0
Charges générales d'exploitation payées	-161 807	-92 454
Impôts sur les résultats payés	-60 390	-31 429
Flux de trésorerie net provenant du compte de produits et charges	165 565	51 403
	<i>Variation en %</i>	<i>-68,95%</i>
<u>Variation des actifs d'exploitation</u>	-1 494 491	-173 838
Créances sur les établissements de crédit et assimilés (hors liquidités)	-369 075	143 960
Créances sur la clientèle	-546 687	38 435
Titres de transaction et de placement (hors liquidités)	0	0
Autres actifs	-52 081	-2 311
Opérations de crédit-bail et de location	-526 648	-353 922
<u>Variation des passifs d'exploitation</u>	1 144 200	229 213
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	349 173	-150 706
Dépôts de la clientèle	-253	-73
Titres de créance émis	348 226	308 027
Autres passifs	447 054	71 965
Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	-350 291	55 375
	<i>Variation en %</i>	<i>-115,81%</i>
Flux de trésorerie nette provenant des activités d'exploitation	-184 726	106 776
	<i>Variation en %</i>	<i>-157,80%</i>
Produit des cessions d'immobilisations financières	0	0
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
Acquisition d'immobilisations financières	0	0
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-20	-60
Intérêts reçus	0	0
Dividendes reçus	0	0

Flux de trésorerie nette provenant des activités d'investissement	-20	-60
	<i>Variation en %</i>	<i>ns</i> / <i>>100%</i>
Subventions, fonds publics reçus	0	0
Fonds spéciaux de garantie reçus	0	0
Emission d'emprunts et de titres subordonnés	0	0
Emission d'actions	0	0
Remboursement des capitaux propres et assimilés	0	0
Intérêts versés	0	0
Dividendes versés	-30 000	-30 000
Flux de trésorerie nette provenant des activités de financement	-30 000	-30 000
	<i>Variation en %</i>	<i>0%</i>
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	-214 746	76 716
Liquidités et équivalents de liquidité à l'ouverture de l'exercice	154 268	-60 477
	<i>Variation en %</i>	<i>-139,20%</i>
Liquidités et équivalents de liquidité à la clôture de l'exercice	-60 477	16 239
	<i>Variation en %</i>	<i>-126,85%</i>

Source : RCI Finance Maroc

Au 30 juin 2019, les flux de trésorerie provenant du compte de produits et charges sont en baisse de 68,95% et s'établissent à 51,4 MMAD (Vs. 165,6 MMAD en 2018).

Les flux de trésorerie nette provenant des activités d'exploitation sont quant à eux en hausse à +106,8 MMAD à fin juin 2019 (contre -184,7 MMAD à fin 2018). Cette hausse est essentiellement due à une variation négative des actifs d'exploitation moins importante (-173,8 MMAD sur le semestre 2019 Vs - 1 494 MMAD à fin 2018) ayant pu compenser la baisse des passifs d'exploitation (229,2 MMAD à fin juin 2019 contre 1 144,2 MMAD à fin 2018).

La baisse des passifs d'exploitation au 30 juin 2019 s'explique principalement par la combinaison des éléments suivants:

- La baisse des dettes envers les établissements de crédit et assimilés de 349,2 MMAD à fin 2018 à - 150,7 MMAD à fin juin 2019.
- La baisse des autres passifs de 447,1 MMAD en 2018 à 72,0 MMAD à fin juin 2019.

La baisse moins importante des actifs d'exploitation au premier semestre 2019 s'explique principalement par (i) l'augmentation des créances sur les établissements de crédit (de -369,1 MMAD à fin décembre 2018 à 144,0 MMAD à fin juin 2019) et (ii) la croissance des créances sur la clientèle (de -546,7 MMAD à fin décembre 2018 à 38,4 MMAD à fin juin 2019).

Les flux de trésorerie nette provenant des activités de financement ressortent à -30,0 MMAD au 30 juin 2019 ce qui s'explique par le versement d'un dividende de 30 MMAD (au titre de l'année 2018).

La trésorerie de clôture de RCI Finance Maroc passe de -60,5 MMAD en 2018 à 16,2 MMAD au 30 juin 2019.

PARTIE VIII. PERSPECTIVES

I. Partie Perspectives

I.1. Avertissement

Les prévisions ci-après sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Les résultats peuvent différer de manière significative des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif, et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de RCI Finance Maroc.

I.2. Orientations stratégiques de RCI Finance Maroc

La stratégie de RCI Finance Maroc est adossée aux constructeurs des marques Renault/Dacia. En ce sens, RCI Finance Maroc se positionne comme un véritable levier des ventes et de fidélisation de l'ensemble des clients cherchant à acquérir un véhicule vendu dans les réseaux Renault ou Dacia.

L'ensemble des produits de financement et de service touchant les particuliers, professionnels personnes physiques ou personnes morales sont donc dans le périmètre de développement stratégique de RCI Finance Maroc.

✓ Réalisations

En 2018, RCI Finance Maroc a réalisé 25 196 dossiers de financement, soit +2,3% par rapport aux prévisions établies en 2017. Cette performance s'explique par une progression des ventes du groupe Renault de 6,9% et une hausse du taux d'intervention RCI de 1,2 points (à 33,3% contre une prévision de 33,0%) ayant permis de compenser un marché automobile moins élevé que prévu en 2018 (177,4 k-unités contre 185 k-unités prévus).

Cette performance commerciale a permis de porter les nouveaux financements à 2 712 MMAD en 2018 contre 2 464 MMAD prévu, avec un impact favorable sur le PNB social, qui s'élève à 371,6 MMAD (vs. une prévision de 351,6 MMAD).

L'augmentation du risque client combinée à la progression des charges d'exploitation explique la légère baisse du résultat net social 2018 à 113,4 MMAD (contre un résultat net de 115,1 MMAD prévu). L'écart entre le coût du risque prévisionnel 2018 et le coût du risque 2018 réel est lié au changement du mix des ventes de Renault et Dacia, et donc de la production de financements de RCI, au profit des personnes morales dont le risque à l'entrée est supérieur.

Les charges d'exploitations moins élevées que prévues (162,4 MMAD en 2018 contre une prévision de 171 MMAD établie en 2017 pour l'exercice 2018) s'explique par le décalage de l'investissement dans les projets informatiques (décalés pour l'année 2019).

✓ Perspectives 2019

RCI Finance Maroc souhaite consolider sa part de marché sur les particuliers et continuer à développer sa performance sur le segment des Entreprises en s'appuyant sur :

- Le développement de son offre EasyPro ;
- La nouvelle organisation interne mise en place en interne (sales et marketing) permettant de réaliser des synergies avec l'équipe Entreprise du constructeur, afin de proposer aux clients une solution complète de mobilité (véhicule, financement, services, après-vente)

RCI Finance Maroc ambitionne ainsi de porter le taux de pénétration sur immatriculations à 34,0% en 2019 dans un mix de ventes qui devrait rester fortement orienté sur les entreprises. Cette performance devrait se concrétiser par une hausse de 6,2% des dossiers de financement en 2019 à 26 772 contrats.

En 2019, dans un marché automobile prévisionnel de 180 k-unités, en hausse de 1,5% par rapport à 2018, RCI Finance Maroc va continuer à accompagner les marques Renault-Dacia et à développer ses offres de financement, avec des produits toujours attractifs et une gamme de services qui répond aux besoins de ses clients.

Le PNB devrait progresser de 4,4% à 388 MMAD quand les charges d'exploitation s'élèveront à 187 MMAD, en hausse de 16%. L'augmentation prévue des charges d'exploitation en 2019 s'explique par (i) l'augmentation des coûts de distribution en lien avec la hausse du taux d'intervention avec la mise en place d'une animation

spécifique du réseau concernant les services commercialisés. Ces frais sont comptabilisés en one-shot en charges d'exploitation en comptabilité sociale.

A l'occasion de la mise à jour annuelle et occasionnelle du Dossier d'Information relatif au programme de BSF au titre de l'exercice 2017, les perspectives sociales suivantes ont été présentées :

	2019	2020
Contrats de financement	24 410	26 150
Taux de pénétration	35,00%	37,00%
PNB (en KMAD)	358 104	382 017
Coût du risque *	1,12%	1,14%
Résultat net (en KMAD)	123 960	131 769

(*)Montant du coût du risque sur l'Encours brut moyen calculé sur un encours brut moyen.

Ces perspectives pour les exercices 2019 et 2020 ont été revues en 2018. Les prévisions chiffrées sociales indiquées dans le présent Document de Référence s'établissent comme suit :

	2018 E	2018 R	2019	2020
Contrats de financement	24 622	25 196	26 772	26 438
Taux de pénétration (%)	33,0%	33,30%	34,00%	35,00%
PNB (en KMAD)	351 563	371 650	388 037	408 446
Coût du risque (%) *	1,10%	0,63%	1,07%	0,96%
Résultat net (en KMAD)	115 126	113 358	113 191	125 201

Source : RCI Finance Maroc

(*)Montant du coût du risque sur l'Encours brut moyen calculé sur un encours brut moyen.

Les hypothèses principales ayant été revues et qui expliquent l'actualisation du volume de contrats de financement en 2019 et 2020 concernent les ventes du Groupe Renault et sa part de marché au Maroc. En effet, RCI Finance Maroc considère que les ventes et la part du Groupe Renault au Maroc seront plus élevées en 2019 et 2020 que ce qui avait été prévu initialement en 2017. Cette actualisation du volume de contrat de financement explique la revue à la hausse du Produit Net Bancaire en 2019 et 2020.

Concernant l'actualisation des prévisions de résultat net, les hypothèses revues sont la hausse du coût du risque et l'augmentation des coûts de distribution.

Sur la période 2019-2020, le PNB social devrait continuer à progresser, passant de 388,0 MMAD en 2019 à 408,4 MMAD en 2020.

En vue d'atteindre ses objectifs, RCI Finance Maroc revoit son organisation interne en vente et en marketing et investit dans les projets informatiques afin de digitaliser progressivement l'activité.

I.3. Principales tendances, incertitudes ou évènements

RCI Finance Maroc n'a connu aucune incertitude et aucun évènement ayant une influence sur l'activité de financement des marques du Groupe Renault (Renault et Dacia) depuis la date de clôture du dernier exercice.

I.4. Politique d'investissement future

A l'image des investissements passés, la politique d'investissement se limite aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles, principalement en lien avec le renouvellement des matériels informatiques et du mobilier.

PARTIE IX. FAITS EXCEPTIONNELS

A la date d'établissement du présent Document de Référence, RCI Finance Maroc ne connaît pas de faits exceptionnels susceptibles d'affecter de manière significative ses résultats, sa situation financière ou son activité.

PARTIE X. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES

A la date d'établissement du présent Document de Référence, RCI Finance Maroc ne connaît pas de litiges ou d'affaires contentieuses susceptibles d'affecter de manière significative ses résultats, sa situation financière ou son activité.

PARTIE XI. FACTEURS DE RISQUE

VI. Risque client

Ce risque correspond au risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements à l'égard de l'établissement.

RCI Finance Maroc a mis en place en amont des systèmes de connaissance et de cotation des clients qui permettent de maîtriser le risque :

- Meilleure évaluation du risque de crédit par le département risque préalablement au comité de risques ;
- Dispositif de notation des clients et des transactions ;
- Décision collégiale du comité de risques ;
- Respect des limites par secteur d'activité et par types de matérielles mises en place par le conseil d'administration ;
- Reportings de risque de crédit avec expositions par nature de bien, segment client, etc. ;
- Examen des taux de sinistralité ;
- Examen des ratios de division des risques.

L'activité de RCI Finance Maroc s'oriente de plus en plus vers les personnes morales, dont le risque est plus élevé que les personnes physiques. Le changement du mix des ventes de Renault et Dacia, et donc de la production de financements de RCI, au profit des personnes morales a entraîné une hausse du risque. Le risque demeure sous contrôle, notamment grâce au renforcement des processus de recouvrement.

VII. Risque de taux de sortie

La rentabilité de RCI Finance Maroc est liée à l'évolution du TMIC qui plafonne le taux de sortie maximum à appliquer par les sociétés du secteur et en conséquence leurs marges.

Suite à la publication de la circulaire de Bank Al-Maghrib n°19/G/2006, le TMIC est corrigée au 1^{er} avril de chaque année par la variation du taux des dépôts bancaires à 6 mois et 1 an enregistrée au cours de l'année civile antérieure.

La baisse continue que a connue le TMIC depuis 1997 a eu un impact négatif sur la rentabilité du secteur et plus particulièrement les petites structures, qui ont été contraintes de compresser les marges parallèlement à l'augmentation du coût de refinancement et à la baisse du TMIC.

VIII. Risque taux refinancement

Le risque de taux est un risque inhérent à l'activité de tout établissement de crédit. Une hausse des taux d'intérêt sur le marché impliquerait un renchérissement du coût de refinancement. Le risque de taux d'intérêt réside en une évolution défavorable des taux, notamment dans le cas d'une forte variation des paramètres de marché, pouvant dégrader sensiblement la rentabilité de la filiale.

Pour évaluer au mieux ce risque et en complément d'un suivi global, le suivi du risque de taux s'effectue également sur trois pôles de maturité du portefeuille de refinancement :

- Pôle « 3 mois » : < 3 mois
- Pôle « 1 an » : > 3mois et < 1 an
- Pôle « plus d'un an » : > 1 an

RCI n'est pas exposé au risque de taux variables puisqu'elle ne se refinance qu'avec des taux fixes.

IX. Risque de liquidité

Afin d'assurer à tout moment le financement envers sa clientèle, RCI Finance Maroc détermine ses besoins nets de liquidité mensuellement, la liquidité fait l'objet d'un suivi mensuel lors du comité Financier auquel assistent le Directeur Administratif et Financier de RCI Finance Maroc, le trésorier Renault Maroc et les responsables de la fonction Financements & Trésorerie de RCI Bank and Services. La société RCI Finance Maroc adopte une

politique d'adossement des emplois aux ressources très stricte en respectant les standards internationaux du groupe Renault.

X. Risque de modification du cadre réglementaire

Le secteur du crédit à la consommation est encadré par différents textes législatifs qui régissent l'ensemble de l'activité et conditionnent la rentabilité de la filière.

En 2008, la nouvelle loi de finances change la donne pour les sociétés de leasing et les opérateurs LOA. Depuis le 1^{er} Janvier 2008, la TVA facturée aux clients sur les opérations de LOA passe de 10% à 20%. Rendant le produit moins attractif.

Par ailleurs, quatre changements majeurs du cadre réglementaire ont marqué le secteur du crédit à la consommation en 2010 - 2013 :

- Une loi de protection du consommateur, a été promulguée en Février 2011 ;
- L'autorisation, à partir de juillet 2011, aux sociétés de financement de commercialiser des produits d'assurance décès et invalidité adossées aux opérations de crédit et de crédit-bail ;
-
- Le changement des conditions d'octroi des crédits CMR ;
- Le coefficient de solvabilité a été porté à 12% au plus tard à fin juin 2013 dans le cadre de la circulaire n°7/G/12 du 19 avril 2012.

Enfin, la loi de Finances 2013 a mis en application au 1er janvier 2013, une TVA de 20% sur les Valeurs Résiduelles des véhicules financés en location (LOA/Leasing). Cette modification a mis fin à l'attractivité des financements en LOA avec dépôts de garantie et Valeur Résiduelle élevée. RCI Finance Maroc commercialise désormais des produits locatifs avec des Valeurs Résiduelles faibles.

La circulaire 1/W/16 publiée en date du 10 juin 2016 oblige les établissements de crédit à respecter de nouvelles exigences minimales :

- Le montant des fonds propres de base doit, à tout moment, être au moins égal à 8% des risques pondérés ;
- Le montant des fonds propres de catégorie 1 doit, à tout moment, être au moins égal à 9% des risques pondérés ;
- Le montant des fonds propres de catégorie 1 et 2 doit, à tout moment, être au moins égal à 12% des risques pondérés ;

Dans le cadre de la même circulaire, Bank Al-Maghrib peut également demander aux établissements de crédit de constituer un coussin de fonds propres dit « coussin de fonds propres contra cyclique » sur base individuelle et/ou consolidée.

RCI Finance Maroc s'adapte constamment à tout changement réglementaire et dispose d'une veille juridique et fiscale externalisée après d'un cabinet traitée comme Prestation Essentielle Externalisée (PEE).

XI. Risque fiscal

A l'instar des autres établissements de crédit, le risque fiscal découlerait d'une interprétation différente des règles de provisionnement de Bank Al-Maghrib par l'administration fiscale.

XII. Risque de remboursement anticipé

La baisse du TMIC favorise le remboursement par anticipation des dossiers en cours qui permet aux clients fonctionnaires et aux organismes conventionnés de bénéficier d'un nouveau dossier à un taux d'intérêt plus favorable. Cette pratique reste mineure du fait du positionnement de RCI FM sur le prêt affecté au financement automobile

XIII. Risque Opérationnel

On entend par risque opérationnel, le risque de pertes résultant de carences ou de défaillances inhérentes aux procédures, au personnel et aux systèmes internes ou à des événements extérieurs. Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation

RCI Finance Maroc en sa qualité d'organisme de financement est assujettie à la réglementation de Bank Al Maghrib, précisément aux obligations relatives aux dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques (en réf à la circulaire N° 4/W/2014).

Organisation globale du Contrôle Interne

Le dispositif de contrôle interne de RCI Finance Maroc est transposé de celui de RCI Banque et répond aux obligations réglementaires locales. Il est validé dans le cadre du Contrôle interne Groupe et en Conseil d'Administration de manière semestrielle.

Le dispositif de contrôle interne est structuré en trois niveaux de contrôle :

- Les 1ers et 2èmes niveaux constituent le contrôle permanent
- Le 3ème niveau est le contrôle périodique.

Dispositif de gestion globale du risque

RCI Finance Maroc a mis en place des dispositifs de contrôles associés à chacun des différents risques auxquels le groupe est exposé. Ces différents risques et les dispositifs de contrôles associés font l'objet d'une cartographie des risques opérationnelles qui est évaluée et mise à jour annuellement. Des plans d'action sont mis en place dans le cas d'écart par rapport au niveau de maîtrise requis pour chaque événement de risque.

Depuis 2016, RCI Groupe a mis en place une politique générale de gouvernance des risques qui repose sur la notion d'appétit au risque et qui, en plus des risques opérationnels inhérents aux différentes activités, recense l'ensemble des risques majeurs et décide des renforcements nécessaires à suivre pour y faire face. Ces renforcements peuvent concerner :

- ✓ La Conformité à la réglementation bancaire
- ✓ La Conformité des pratiques commerciales
- ✓ La Surveillance des évolutions en matière de règles de distribution des services financiers
- ✓ La Maîtrise des partenariats / JV
- ✓ La Protection des données personnelles et la sécurité des Systèmes d'Information

XIV. Le risque de dépendance aux ventes de Renault au Maroc

Le risque de dépendance des ventes de Renault au Maroc est inhérent à l'activité de « captive » de RCI Finance Maroc.

Par définition, le business model de « captive » de RCI Finance Maroc implique une dépendance aux ventes du constructeur automobile. Néanmoins, alors que le résultat financier annuel du constructeur est lié aux ventes de l'année, celui de RCI est le résultat d'un portefeuille de clients, constitué sur plusieurs exercices, réduisant sa volatilité. Par ailleurs, RCI dispose d'autres leviers de rentabilité comme les services, les assurances ou le financement du parc de véhicules d'occasion.

XV. Le risque lié à la composition du portefeuille clients de RCI

Le risque lié à la composition du portefeuille clients de RCI est dilué par la diversité des typologies : particuliers, commerçants, sociétés, concessionnaires, etc. Le changement de mix de production peut donner lieu à des ajustements en temps réel de la tarification ou encore de la politique d'acceptation pour atténuer le risque.

XVI. Le risque lié à la concentration de certains concessionnaires dans l'encours réseau de RCI

Les 3 premiers concessionnaires représentent 40% de l'encours sain moyen « réseau » de RCI Finance Maroc en 2018.

Par ailleurs, pour toutes les expositions concessionnaires qui dépasseraient 20% de ses capitaux propres, RCI Finance Maroc fait couvrir la surexposition par une garantie bancaire de RCI Banque SA.

L'encours moyen réseau représente 19,4% de l'encours moyen de RCI à fin juin 2019 (contre 15,5% à fin 2018). Le financement de l'activité réseau ne représente qu'une partie des activités de RCI Finance Maroc. RCI Finance Maroc dispose d'une activité diversifiée incluant également les offres de financement et de service à destination de la clientèle (particuliers et professionnels).

XVII. Le risque de change

Le risque de change est proche de zéro, RCI Finance Maroc ayant globalement une position emprunteuse et prêteuse en Dirhams marocains. Seul l'emprunt subordonné auprès de RCI Banque SA a été contracté en euros mais immédiatement converti en Dirhams. Le risque de change auquel RCI est exposé concerne uniquement le paiement annuel des échéances en euro de l'emprunt subordonné.

L'émetteur ne dispose par ailleurs d'aucun autre flux qui l'expose au risque de change.

PARTIE XII. ANNEXES

1. Statuts

https://www.rcifinance.ma/sites/default/files/pdf/communication_financieres/2013.05_Statuts_RCI_Finance_Maroc.pdf

2. Rapports généraux des commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux

2018 : https://www.rcifinance.ma/sites/default/files/pdf/communication_financieres/2019.03_Rapport_des_contrôleurs_des_comptes_sociaux_2018.pdf

2017 : https://www.rcifinance.ma/sites/default/files/pdf/communication_financieres/2018.03_Rapport_des_contrôleurs_des_comptes_sociaux_2017.pdf

2016 : https://www.rcifinance.ma/sites/default/files/pdf/communication_financieres/2017.03_Rapport_des_contrôleurs_des_comptes_sociaux_2016.pdf

3. Rapports généraux des commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés

2018 : https://www.rcifinance.ma/sites/default/files/pdf/communication_financieres/2019.03_Rapport_des_contrôleurs_des_comptes_consolides_2018.pdf

2017 : https://www.rcifinance.ma/sites/default/files/pdf/communication_financieres/2018.03_Rapport_des_contrôleurs_des_comptes_consolides_2017.pdf

2016 : https://www.rcifinance.ma/sites/default/files/pdf/communication_financieres/2017.03_Rapport_des_contrôleurs_des_comptes_consolides_2016.pdf

4. Attestation d'examen limité des commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux

S12019 : https://www.rcifinance.ma/sites/default/files/pdf/communication_financieres/v11/2019.09_Attestation_d_examen_limite_de_la_situation_intermediaire_S1_2019.pdf

S12018 : https://www.rcifinance.ma/sites/default/files/pdf/communication_financieres/v11/2018.09_Attestation_d_examen_limite_de_la_situation_intermediaire_S1_2018.pdf

5. Attestation d'examen limité des commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés

S12019 : https://www.rcifinance.ma/sites/default/files/pdf/communication_financieres/v11/2019.09_Attestation_d_examen_limite_de_la_situation_intermediaire_consolidee_S1_2019.pdf

S12018 : https://www.rcifinance.ma/sites/default/files/pdf/communication_financieres/v11/2018.09_Attestation_d_examen_limite_de_la_situation_intermediaire_consolidee_S1_2018.pdf

6. Rapports Financiers semestriels

S12019 : https://www.rcifinance.ma/sites/default/files/pdf/communication_financieres/2019.09_Comptes_sociaux_et_consolides_S1_2019.pdf

7. Rapports spéciaux des commissaires aux comptes

2018 : https://www.rcifinance.ma/sites/default/files/pdf/communication_financieres/2019.03_Rapport_special_de_s_contrôleurs_des_comptes_2018.pdf

2017 : https://www.rcifinance.ma/sites/default/files/pdf/communication_financieres/2018.03_Rapport_special_de_s_contrôleurs_de_comptes_2017.pdf

2016 : https://www.rcifinance.ma/sites/default/files/pdf/communication_financieres/2017.03_Rapport_special_de_s_contrôleurs_de_comptes_2016.pdf

8. Rapports de gestion

2018 : https://www.rcifinance.ma/sites/default/files/pdf/communication_financieres/2019.03_Rapport_de_gestion_2018.pdf

2017 : https://www.rcifinance.ma/sites/default/files/pdf/communication_financieres/2018.03_Rapport_de_gestion_2017.pdf

2016 :https://www.rcifinance.ma/sites/default/files/pdf/communication_financieres/2017.03_Rapport_de_gestion_2016.pdf

9. Communication financière

S12019:https://www.rcifinance.ma/sites/default/files/pdf/communication_financieres/2019.09_Comptes_sociaux_et_consolides_S1_2019.pdf

2018 :https://www.rcifinance.ma/sites/default/files/pdf/communication_financieres/2019.03_Comptes_sociaux_et_consolides_2018.pdf

2017 :https://www.rcifinance.ma/sites/default/files/pdf/communication_financieres/2018.03_Comptes_sociaux_et_consolides_2017.pdf

2016 :https://www.rcifinance.ma/sites/default/files/pdf/communication_financieres/2017.03_Comptes_sociaux_et_consolides_2016.pdf

10. Communiqués de presse

https://www.rcifinance.ma/sites/default/files/pdf/communication_financieres/2019.03_Communique_emission_BSF.pdf
